This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

251
5520

CORRESPONDANCE

DIPLOMATIQUE CHINOISE

3991 [illegible]

115/7

CORRESPONDANCE

DIPLOMATIQUE CHINOISE

CORRESPONDANCE

DIPLOMATIQUE CHINOISE

RELATIVE

AUX NÉGOCIATIONS DU TRAITÉ DE WHAMPOA

Conclu entre la France et la Chine
le 24 octobre 1844

TRADUITE DU CHINOIS EN FRANÇAIS ET DU FRANÇAIS EN CHINOIS

PAR

J.-M. CALLERY

Secrétaire-Interprète du Gouvernement français.
Membre de l'Académie des Sciences
de Turin, etc., etc.

LIBRARY
CHINESE UNIVERSITY

PARIS

1879

TIRÉ A CENT EXEMPLAIRES

133655

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

No. 1.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, traduite et expédiée le 23 Août.)

Macao le 22 Août 1844.

M. le Commissaire Impérial,

Après un long voyage et une heureuse navigation, je suis arrivé à Macao le 15 du présent mois.

Ainsi rapproché des lieux qu'habite V. E. je me fais un plaisir de lui donner avis de mon débarquement, et de l'informer en même temps, que S. M. l'Empereur des Français m'a confié les pouvoirs nécessaires pour régler directement les relations entre nos deux Empires.

Je connaissais depuis longtemps les dispositions amicales des hautes autorités Chinoises, et particulièrement celles du Commissaire Impérial, Interprète toujours fidèle des sentiments de son auguste Souverain.

Je sais que M. l'amiral Cécille qui vient de recevoir une récompense éclatante de ses services distingués, a trouvé constamment près des grands personnages de cet Empire l'accueil le plus empressé et les intentions les plus favorables. Pendant mon séjour à Macao, j'ai pu me convaincre que ces dispositions n'ont pas changé.

Ainsi, je suis certain que V. E. se réjouira de l'arrivée d'un Commissaire Impérial Français, et qu'elle profitera bientôt de cette circonstance, pour établir avec lui des rapports qui ne sauraient manquer de tourner à l'avantage réciproque des deux puissants Empires.

J'ai l'honneur d'être etc.

Th. de Lagrené.

臣適駐澳門即知今昔雅誼未或少移因此預卜
大皇帝嘉賞勳勞其在中國常邀諸大臣接待殷勤周旋本大
大皇帝之意旨且聞本國水師總兵謝西勒今欽奉本國
貴部堂之宣傳盡
貴部堂因
中國大臣中滿懷友愛者首推
大皇帝錫予全權徑行辦理兩國事宜在本大臣素知
節鉞之情用陳入境之期并表白欽承本國
七月初二日至止濠鏡以當題
事照得本大臣遠涉迢遞大陸利宜業于道光二十四年
大佛蘭西國欽差大臣拉甚賽尼
爲照會

道光二十四年　七月　初九日

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

右　照　會

貴部堂查照須至照會者

往來藉以獲益兩國須然相應照會

貴部堂稔懷佛蘭西欽差前來亟乘機宜及時與佛蘭西

No. 2.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue et traduite le 28 Août.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du grand Empire de Chine, Sous-précepteur du Prince Impérial, Membre du Conseil de la guerre, Gouverneur général des deux *Kuan*, et membre de la famille Impériale :

En réponse.

Je viens de recevoir une dépêche de Votre noble Grandeur.

J'ai appris avec plaisir qu'après une navigation favorable, la poupe des Immortels est enfin arrivée dans la Mer du nénuphar (*a*): et apprenant en même temps tout ce que vous avez eu de bonheur et de prospérité, j'ai éprouvé une joie et une satisfaction indicibles.

Votre noble Empire depuis le temps de la dynastie des *Min* jusqu'à présent, a été en bonne harmonie avec la Chine, et y a fait le commerce pendant plus de 300 ans.

Ces dernières années, par exemple, l'amiral Cécille, le Consul Ratti-menton et les autres, ont tous entretenu avec les différentes hautes autorités Chinoises des rapports très intimes, sans qu'il y ait jamais eu le moindre sujet de désagrément.

Depuis longtemps j'ai ouï dire que Votre noble Grandeur dépasse en savoir les autres hommes. Votre nom est connu dans tous les royaumes. Maintenant que vous avez reçu *(de votre Empereur)* les hautes fonctions de plénipotentiaire pour venir au loin jusqu'en Chine, il doit certainement en résulter pour dix mille ans l'accroissement et l'affermissement de la bonne harmonie, de telle sorte que les deux Empires en retirent des avantages sans fin.

(*a*) C'est ainsi qu'on appelle la mer de Macao.

Votre noble royaume peut être cité pour la sagesse des personnes qu'il délègue; et c'est une chose qui me remplit d'une joie extrême.

Outre que j'ai envoyé des magistrats s'informer de votre santé, et que je les ai chargés d'être auprès de vous les interprètes de mes sentiments, ce que vous dites touchant l'occasion qui se présente d'établir des rapports, a rempli de joie le cœur de cette humble personne qui vous parle. Je prie Votre noble Grandeur de vouloir bien fixer l'époque qui lui sera convenable pour nous rencontrer.

Il fallait d'abord que je vous fisse une réponse: je vous prie de vous donner la peine d'en prendre connaissance.

Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

La dépêche ci-à-droite, à Lagrené Grand Commissaire Impérial du grand Empire de France.

Le 13 de la 7e lune de la 24e année de *Tao-kuan*, à 8 heures trois-quarts du matin.

No. 2.

貴國可謂任使得賢尤本大臣之所深爲喜悅也除即委
無窮
全權之重任遠涉中華必當益敦萬年和好俾兩國獲利
貴大臣智慧過人名聞各國今奉
臣交接往來情誼歡洽更無絲毫芥蔕素聞
如水師總兵謝西勒領事拉地蒙多諸人均與中國各大
貴國自前明以來與中國和好通商已三百餘年矣近年
祥莫名快慰
貴大臣照會一件欣悉仙艫利涉已抵蓮洋兼悉一切吉
爲照復事頃接
大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室書

道光二十四年七月　十三　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

須至照會者

貴大臣訂期以便會晤相應先行照復請煩查照

即請

員前往勞問藉伸主誼外所云及時往來一節尤愜下懷

No. 3.

(Dépêche de Lagrene a Ki-in, traduite le 30 Août, expédiée le 2 Septembre.)

Macao le 31 Août 1844.

Au Commissaire Impérial *Ki*. etc.

Les félicitations si empressés et si amicales que V. E. m'a adressées par sa dépêche datée du 13 de la 7e lune de la 24e année de *Tao-kuan*, m'ont été infiniment agréables. Elles ne m'ont point surpris, toutefois, car l'extrême urbanité du haut Commissaire Impérial égale sa sagesse, et l'une et l'autre sont connues dans les contrées les plus lointaines.

V. E. dont l'esprit est si clairvoyant, a jugé tout d'abord que nos deux pays recueilleraient certainement de notables avantages des rapports qui vont s'établir entre nous.

C'est dans ce but que j'ai été délégué par le Grand Empereur de France. Son auguste Majesté désire que les dix mille années qui suivront, dépassent encore, par l'accroissement continuel de la bonne harmonie et des relations commerciales, les 300 ans écoulés dans la paix et dans une amitié sans nuages depuis les temps de la dynastie des *Min*.

Je me suis pénétré respectueusement des intentions du grand Empereur de France, et ma joie a été vive en les voyant si bien comprises et si sincèrement partagées dès le premier moment par Votre noble Grandeur.

Aussi, me tarde-t-il de me trouver face à face avec Elle et de conférer de nos communs intérêts. Et puisque V. E. veut bien me prier de fixer moi-même l'époque où nous devrons nous rencontrer, je me tiendrai ici tout prêt à me concerter de vive voix avec Elle, à partir du 1er jour de la prochaine lune. Je me plais de croire, en consultant le passé, que le temps et le lieu conviendront également à Votre noble Grandeur.

Voilà ce que j'avais à lui dire etc.

大皇帝意旨尤喜

加無已本大臣肅諳本國

聖皇眷念從此以後萬年和好通商視前明至茲日增月盛有

大皇帝差本大臣前來正此之故在本國

本國

貴大臣鑑心廣照即知互相往來將來兩國獲益無疆今

貴大臣深禮卓智並出不凡遠邦外域莫不周知以

然此尤未以爲異緣

貴大臣照復一切踴躍高誼慰勞依依本大臣不勝欣躍

道光二十四年七月十三日接准

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

爲照復事

道光二十四年七月　十八　日

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

右　照　會

貴大臣相應照復請煩查照須至照會者

貴大臣面議稔諸往事揆厥地期恰可

以後本大臣在濠鏡莫不准備與

貴大臣酌議互益事宜所云訂期會晤一節自度遞月朔

貴大臣熟悉此意浹洽于懷因亟欲會晤

No. 4.

(Dépêche de Ki-in à Lagrene, reçue et traduite le 9 Septembre.

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc. En réponse.

J'ai reçu hier une dépêche de Votre noble Grandeur dont j'ai pris une pleine et entière connaissance.

Les amitiés de toute espèce que vous avez fait descendre vers moi; les sentiments et le langage plein d'égards dont vous m'avez honoré, m'ont causé une joie et une consolation que rien ne peut surpasser.

Relativement à l'époque de notre entrevue, la lettre qui est arrivée détermine que ce sera à partir du 1er jour de la prochaine lune. Naturellement, il faut déterminer le jour où je pourrai me mettre en route pour Macao et avoir le plaisir de vous toucher la main: et il ne convient pas d'apporter des retards qui pourraient vous causer une pénible attente.

Cependant, suivant les lois établies dans l'Empire du milieu, la 8e lune est l'époque des sacrifices de l'automne. Nous avions déjà reçu une dépêche du Ministère, fixant au 3e jour de la 8e lune, le sacrifice au très saint docteur Confucius; et au 4e jour, le sacrifice aux Esprits patrons de l'Empire. Il faut absolument que moi, haut fonctionnaire, en compagnie des magistrats de service de tout rang, je me livre au jeûne et aux purifications pour offrir ces sacrifices, lesquels sont, pour la Chine, des sacrifices très grands, ne différant en aucune manière des adorations que votre noble Empire offre au Dieu Suprême.

Le 10 de la 8e lune étant le jour anniversaire de la naissance de notre grand Empereur, moi grand fonctionnaire, suis dans la nécessité de me rendre avec les magistrats mes subalternes au temple dédié à l'Empereur, et de m'y prosterner, la face tournée vers le temple de Pékin, pour adresser des prières en faveur de Sa Majesté: c'est là une des grandes cérémonies de la Chine que je n'oserais pas négliger.

雅懷但適直省中疊逢大典以致會晤稍遲我兩國相交
貴大臣急欲一見以伸
三場後即行啓程計十八九日可達濠鏡本大臣亦知
關防勢難遽行赴澳現已定期于八月十六日各士子出
撫部院入闈監臨本大臣亦須率同布政使黃隨時稽察
次進場考試十六方能出場
大典粵東士子一萬餘人于八月初八十一十四等日三
闕叩拜遙祝更屬中國大禮不敢曠悞且本年又係舉行鄉試
宮門望
大皇帝萬壽之辰本大臣尤須虔率僚屬赴
上帝無異又八月初十日乃

道光二十四年七月　　二十四　　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

右　照　會

福祉咸宜須至照會者

早之間矣先此照復專員送呈即請

止旬日之期條約詳明益固萬年之好又不爭此數日遲

貴大臣覿面叙賓主之禮專心議兩國之事往來酬酢非

必與

貴大臣必不以此介懷也一俟本大臣將各務完畢赴澳

以禮我兩人相與以誠想

No. 1.

臣適駐澳門即知今昔殖誼未或少移因此預卜
大皇帝嘉賞勳勞其在中國常邀諸大臣接待殷勤周旋本大
大皇帝之意旨且聞本國水師總兵謝西勒今欽奉本國
貴部堂之宣傳盡
貴部堂因
中國大臣中滿懷友愛者首推
大皇帝錫予全權徑行辦理兩國事宜在本大臣素知
節鉞之情用陳入境之期并表白欽承本國
七月初二日至止濠鏡以密邇
事照得本大臣遠涉迢遞水陸利宜業于道光二十四年
大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

爲照會

道光二十四年　七月　初九日

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

右　照　會

貴部堂查照須至照會者

往來藉以獲益兩國須然相應照會

貴部堂稔懷佛蘭西欽差前來亟乘機宜及時與佛蘭西

No. 5.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, traduite et expédiée le 11 Septembre.)

A. S. E. M. le Commissaire Impérial.

Macao le 11 Septembre 1844.

J'ai lu, avec toute l'attention requise, le dépêche amicale et si intéressante que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 6 de ce mois.

J'apprécie parfaitement les motifs sérieux qui ne lui permettraient que très difficilement de se rendre à Macao avant le 16 ou le 18 de la prochaine lune, et je vois avec plaisir, dans l'extrême précipitation avec laquelle Elle se propose de quitter Canton, au moment même où sa présence cessera d'y être nécessaire, la preuve de son désir de manifester aussitôt que possible les nobles sentiments qui l'animent.

Quant à moi, en fixant, sur votre demande, le point de départ de notre rendez-vous futur, mon intention était bien de vous laisser toute latitude pour désigner, à partir de cette époque, le jour qui vous semblerait le plus propice. Malgré toute la satisfaction que j'éprouverais à vous donner la main quelques jours plutôt, il m'eût été trop pénible, en effet, au début de ces longs et fréquents rapports qui vont s'établir entre nous, d'avoir à craindre que V. E. eût à négliger quelqu'un des devoirs impérieux de sa haute position.

Si donc, avant de lui écrire, j'avais eu connaissance des cérémonies nationales et des sacrifices religieux auxquels il Lui est enjoint de présider, je l'aurais exhortée moi-même à ne partir qu'après l'entier accomplissement des précepts légaux.

Ce que je n'ai pu faire alors, je le fais aujourd'hui ; et bien que je regrette de voir reculé quelque peu le plaisir de vous recevoir aussi, dans ma demeure, avec la distinction que l'hôte doit à son hôte, d'un autre côté je me félicite d'avoir plus de temps pour terminer les travaux qui doivent précéder nos délibérations. Qu'est-ce après tout qu'un délai de quelques jours, quand il s'agit d'un traité dont la durée sera éternelle!

Ainsi, pour ne contrarier en rien les mouvements de V. E., je ne compterai sur sa présence à Macao que du 18 au 22 de la 8e lune; car, je ne voudrais pas que son empressement ajoutât aux fatigues et aux incommodités du voyage; et je fais des vœux pour que le Ciel protège sa traversée.

Dépêche qu'il est important de lire.

寬裕本聽

雅懷至約訂期相晤本大臣訂以八月朔以後原以酌時

貴大臣亟欲一伸

悅因

貴大臣各務完畢可無庸在省迅速啓程本大臣尤爲欣

至

貴大臣于八月十七十八等日以前仔肩重務難以及澳

雅誼令人奬誦本大臣注意詳讀盡悉

貴大臣遞到照會一件不勝

道光二十四年七月二十四日接准

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

爲照復事

日不致

貴大臣庶務今期濠鏡聚晤請于八月十八至二十二等

故不欲致阻

酌議事宜本期議立永久和約何必沾沾于數日遲早以

貴大臣在行署敘賓主之禮芽懷亦少慰以得餘日預備

不免絲毫介懷在澳移時欲得延

貴大臣事未畢未可啓行因前未識茲補其意雖本大臣

貴大臣舉行祀典科試大章自必相勸

貴大臣曠悞重任本大臣心實不安倘預知

是相與之初便致

道光二十四年七月　　二十九　　日

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室　著

右　照　會

貴大臣查照須至照會者

貴大臣在道相應照復

天庇祐

貴程疾勞本大臣祈

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue et traduite le 17 Septembre.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Je viens de recevoir une dépêche de Votre Noble Grandeur changeant l'époque de notre entrevue à Macao, depuis le 18 de cette lune jusqu'au 22, par où l'on peut voir, combien est grande l'étendue de vos nobles sentiments, ce qui m'a mis au comble de la joie et de la satisfaction.

En pensant que Votre Noble Grandeur a traversé les mers pour venir dans ces terres lointaines de l'Orient parler le langage de la sincérité, corroborer la paix et établir la bonne harmonie entre les deux royaumes pour dix mille ans (toutes intentions admirables), je me sens le devoir d'aller promptement à Macao, pour avoir le plaisir de voir votre visage d'Immortel, et vous manifester, en tant que maître de l'endroit, le peu de bons sentiments dont je suis doué.

Voici que dans la 1ère décade de la 8e lune se rencontrent de grands préceptes qui ne me permettent pas de me mettre en route, et parce qu'il en résulte pour Votre Noble Grandeur une pénible attente, mon cœur, en vérité, ne peut jouir de repos.

Cependant, comme dans votre noble royaume qui est un des grands royaumes de l'Occident, on fait ordinairement grand cas de la religion des cérémonies, c'est pour cela que je vous ai expliqué en détail le motif pour lequel je ne pouvais pas me mettre en route avant, afin d'obvier à la contrariété que Votre Noble Grandeur aurait peut-être éprouvée.

Maintenant, en recevant votre dépêche, je vois que vos sentiments sont parfaits, votre amitié excessive. Je vois de plus, que Votre noble royaume est un grand royaume qui fait le plus grand cas de la religion des rites, et que Votre Noble Grandeur comprend parfaitement les obligations d'un haut fonctionnaire. En lisant attentivement votre lettre, j'ai éprouvé une joie profonde, et quoique je ne puisse pas encore vous aller voir, je vous ai toujours présent dans mon cœur, et ne puis empêcher mon esprit de se reporter à votre droite et à votre gauche.

Je n'attends donc plus que la conclusion de toutes mes affaires pour me mettre aussitôt en route pour Macao, en conformité avec le terme fixé pour notre entrevue, afin d'y délibérer sur le traité de paix à arrêter, et entretenir avec vous les fréquents rapports qu'il faudra.

Je vous envoie d'abord cette dépêche, et vous manifeste en même temps mes sentiments. Ce qu'il y a d'incomplet dans mes expressions, je le suppléerai lorsque je serai en votre présence.

Le vent de la mer est froid; il faut que vous preniez grand soin de vous. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une grande félicité.

Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

A Lagrené Commissaire Impérial du Grand Empire de France.

Le 4 de la 8e lune de la 24e année de *Tao-kuan*.

貴大臣或有芥蔕茲果承照復一切情誼周匝友愛多方
禮教是以前將不能遽往之故詳細敘明免致
貴大臣久待心實不安但因　貴國係泰西大邦素敦
往致勞
稍伸地主之誼乃適值八月上旬疊逢大典不克分身前
和好之誼其意甚美本大臣理應趨赴蓮洋快覩　芝顏
貴大臣度越重洋遠來東土將以講信修睦訂兩國萬年
鏡會晤足徵　雅誼殷肫本大臣不勝欣慰之至因思
貴大臣照會一件改期于八月十八至二十二等日在濠
爲照復事頃接
大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

道光二十四年八月　　初四　　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

崇祺須至照會者

馨濬風多寒諸宜珍攝順候

當有數次盤桓也先此照復兼達鄙懷不盡之言統容面

俟諸務完畢即于十六日啓程赴澳依期會晤議立和約

雖未能即行接見而寸懷耿耿已不禁神馳于左右矣一

貴大臣爲通達政體之大臣本人所詳覽之餘彌深欣慕

貴國爲敦崇禮教之大邦

益見

No. 7.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue et traduite le 6 Octobre.

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Communication officielle.

Les rapports que j'ai entretenus avec Votre noble Grandeur depuis mon arrivée à Macao ont rempli mon cœur de la plus douce satisfaction.

Maintenant, voici que je vous envoie un exemplaire du traité et du tarif Anglais, ainsi qu'un exemplaire du traité et du tarif Américain pour les cinq ports ouverts au commerce. C'est là l'objet de cette dépêche; et je profite de l'occasion pour vous souhaiter une félicité sans bornes.

Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

Ci-joint deux copies des traités de commerce et des tarifs.

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de France etc.

Le 24 de la 8e lune de la 24e année de *Tao-kuan*.

N° 7.

道光二十四年八月　　二十四　　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

右　　照　　會

計鈔送通商章程稅則冊各二本

崇祺須至照會者

候

通商貿易條款及稅則各繕一分一併移送爲此照會即

貴大臣欣然快晤甚慰鄙懷今將英吉利花旗兩國五口

爲照會事照得本大臣抵澳以來得與

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室者

No. 8.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené postdatée d'un jour, reçue le 6 Octobre, traduite le 7.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Communique une copie respectueuse.

J'ai reçu du Conseil de la guerre une dépêche portant que les grands du palais avaient fait connaître l'ordre Impérial suivant:

« *Ki-in*, lequel vient d'être transféré au gouverne-
« ment général des deux *Kwan*, est chargé aussi de
« traiter tout ce qui concerne le commerce dans les
« différentes provinces, afin qu'à l'avenir tout se passe
« avec ordre et suivant des règlements certains. Je
« vous charge de lui délivrer le sceau de Grand Com-
« missaire Impérial, et pour toutes les dépêches qui se
« présenteront dans le maniement des affaires relatives
« aux ports commerçants des différentes provinces, je
« lui accorde d'apposer ce sceau, comme preuve du
« soin qu'il y aura mis.»

Tels sont les ordres que j'ai reçus respectueusement, et dont je devais donner à Votre Noble Grandeur une copie respectueuse, afin que vous en preniez connaissance.

Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de France etc.

Le 25 de la 8e lune de la 24e année de *Tao-kuan*.

道光二十四年八月　二十五　日

大佛蘭西國欽差大臣拉蕚尼

右　照　會

貴大臣欽遵須至照會者

照

移事件均著准其鈐用以昭慎重欽此欽遵相應恭錄知

辦理著頒給欽差大臣關防遇有辦理各省海口通商文

上諭著英琨已調任兩廣總督各省通商善後事宜均交該督

兵部咨開內閣鈔出奉

爲恭錄照會事案准

大溝欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室書

No. 9.

(Lettres de créance de M. de Lagrené communiquées à Ki-in *le* 6 *Octobre.)*

LOUIS PHILIPPE, Empereur des Français, a tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut:

Désirant sincèrement de voir se consolider et s'étendre le commerce des Français en Chine, et ayant lieu de présumer que le Souverain de cet Empire animé des mêmes dispositions, accueillerait favorablement les propositions qui pourraient lui être faites de notre part à ce sujet, Nous avons considéré que le moyen le plus efficace d'arriver à ce but de mutuelle utilité pour les deux Empires, serait de faire choix d'une personne distinguée et expérimentée qui, parfaitement instruite de nos intentions Impériales, sût, en entière connaissance de cause, négocier et conclure avec le Gouvernement Chinois un traité, convention ou arrangement quelconque qui amenât et consacrât un résultat si désiré.

A ces causes, Nous confiant entièrement en la capacité, sagesse, expérience et fidélité de notre très-cher et bien-amé le Sieur Théodose de Lagrené, Commandeur de notre Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Grand Commandeur de l'Ordre Royal du Sauveur de Grèce etc. etc., et notre Ministre Plénipotentiaire, Nous l'avons nommé, commis et constitué, et, par ces présentes signées de notre main, nous le nommons, commettons et constituons, et lui avons donné et donnons Pleins-pouvoirs et mandement spécial pour négocier, arrêter, conclure et signer, en notre nom, en qualité de Notre Envoyé Extraordinaire et Plénipotentiaire conjointement avec le ou les Plénipotentiaires, le ou

les Commissaires nommés par sa Majesté l'Empereur de Chine, et dûment munis de ses pleins-pouvoirs ou commission, tel traité, convention, réglement, déclaration, arrangement ou articles quelconques qui seront jugés convenables pour atteindre le but que nous nous proposons;—Voulons qu'il agisse en cette occasion avec la même autorité que nous le ferions ou pourrions faire nous-même: promettant en foi et parole d'Empereur, d'avoir pour agréable, d'accomplir et d'exécuter fidèlement tout ce que notre dit Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire aura stipulé et signé, en notre nom, en vertu des présents pleins-pouvoirs, sans jamais y contrevenir ni permettre qu'il y soit contrevenu directement ni indirectement, pour quelque cause et de quelque manière que ce soit; sous la réserve de nos lettres de ratification que nous ferons délivrer en bonne et due forme pour être échangées dans le délai qui sera convenu. En foi de quoi, nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes.

Donné en notre Palais Impérial de St. Cloud, le 8 jour du mois de Novembre de l'an de grâce 1843.

(Signé) LOUIS PHILIPPE.

Par sa Majesté l'Empereur des Français,
le Ministre et Secrétaire d'Etat
au Dép' des Aff^es. Etrangères.

(Signé) GUIZOT.

國使所議定畫押代朕行者朕當下許可將來察照快意
押朕欲拉葛尼際此機宜辦理國務即朕親行無異凡該
差大權會約定議酌立章程至于成就便宜行事訖用畫
于是察奪簡派錫權特命拉葛尼前往中國一如中國欽
用是信仗原任國使寵臣拉葛尼之才器端方諳練誠慤
通達辦理酌定結約議立章程籌度事宜俾收獲益之效
互相獲益疇爲善策因簡拔顯揚幹練善體朕意在中國
皇帝意念亦不外此故將就聽納朕敷衍之辭義朕思維兩國
人貿易于中國者堅牢盛大諒大中國
皇帝盧義斐理伯詔曰凡覽斯詔者式爲通候朕誠願佛蘭西

No. 9.

大佛蘭西國

內閣大臣辦理外國事務基索承發

盧義斐理伯

御押

歲次一千八百四十三年十一月八日

御寶爲憑詔撰在聖克盧殿

御寶即在約定時尅期互交約章詔內親簽

多方干犯之者朕于拉蕚尼有成議奏進約章重用

深爲允從以後朕不干所議亦不許臣民徑行委曲多故

No. 10.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené reçue le 7 Octobre, traduite le 8.)

Lettre respectueuse. Voici une suite de jours que nous nous voyons et que nous avons la satisfaction d'échanger nos sentiments. Je suis heureux de recevoir de Votre Noble Grandeur tant de marques d'amitié, et de voir l'extrême sollicitude que vous avez pour le bien de la Chine, ce dont je vous suis infiniment reconnaissant.

Cependant, quoique nous ayons eu plusieurs entretiens, de part et d'autre nous n'avons pu comprendre immédiatement nos paroles. Il est vrai que le très savant et élégant lettré Callery s'est trouvé entre nous deux pour échanger et interpréter nos discours; mais dans la crainte de n'avoir entièrement manifesté les sentiments qui m'animent, je vous écris une lettre spéciale qui vous les fera connaître en abrégé, espérant que vous voudrez bien y jeter les yeux.

Votre noble Empire en Occident, l'Empire du milieu en Orient, sont également regardés comme de grands empires. Pendant deux cents ans et plus de bonne harmonie, on n'avait pas encore vu de hauts fonctionnaires de ces deux Empires s'aboucher pour conférer sur un pacte à établir.

Voici maintenant, que Votre Noble Grandeur a traversé d evastes mers et est arrivée à Macao: assurément. je puis vous appeler un hôte illustre, comme aussi je puis me faire un excellent ami.

Cet homme sans habileté *(qui vous parle)* a vu vos bonnes manières; il a entendu plusieurs fois vos excellents raisonnements. Ce que vous avez dit touchant la réforme à apporter dans la marine afin de pouvoir résister aux aggressions du dehors, et touchant les liens

à resserrer avec des royaumes amis dont nous puissions recevoir assistance, est assurément un langage excellent, solide comme l'or et la pierre, que je dois aussi faire parvenir aux oreilles de l'Empereur.

Mais vu le caractère de ses habitants, et ses coutumes de plusieurs milliers d'années d'existance, la Chine ne peut vraiment être assimilée à aucun des royaumes de l'Occident; et non seulement il serait difficile maintenant d'y apporter de promptes modifications, mais ce ne serait pas un seul homme qui pourrait le faire. Votre Noble Grandeur dont le savoir dépasse celui des autres hommes, peut assurément comprendre cela, sans qu'il me soit nécessaire de l'expliquer avec plus de détail.

Entre Votre noble royaume et la Chine, il n'existe pas la moindre mésintelligence; en venant à Canton, Votre Noble Grandeur n'a eu que la paix et l'amitié pour objet, non point le commerce, et assurément, comme nous le disions hier, on ne peut pas établir de comparaison entre la France et les deux royaumes d'Angleterre et d'Amérique.

Vous ne demandez rien aux autres royaumes; voilà ce qui prouve que vous êtes un grand royaume. Vous liez amitié avec de bons amis; voilà qui prouve que vous êtes humains et justes. Cet homme sans mérite *que vous parle* voit et apprécie parfaitement ces circonstances; elles doivent sans aucun doute affermir et étendre l'amitié pour dix mille années consécutives, d'où l'on puisse voir que la bonne harmonie existante entre nos deux royaumes est sincère, et que l'amitié qui s'est formée entre nous deux repose sur des preuves véritables.

Je ne fêtai certainement pas que Votre Noble Grandeur ait pris inutilement la peine de venir et de s'en retourner, pour la bagatelle de conclure un traité de commerce.

Voilà tous les sentiments que j'avais à vous manifester. Je vous souhaite un bonheur sans fin.

Signé en Tartare KI-IN.

N° 10.

助眞金石良言不惟銘諸肺腑亦當轉達
令儀屢承　雅論所云練水師以禦外侮結與國以資輔
得覩
貴大臣度越重洋戾止濠鏡既允稱嘉客亦堪作良朋不佞
未有兩國大臣會議定約之事今
貴國在泰西與中國之在泰東並稱大邦交好二百餘年從
表寸丹幸　采覽焉夫
加畧利從中傳譯猶恐衷曲未由盡達是以特申尺素畧
人雖聚談數次而彼此言語不通即有聰明文雅之
貴大臣殷殷垂愛並代中國籌畫周詳良深感泐惟是我兩
敬啓者連日會晤暢叙情懷幸承

荃祺不備

貴大臣徒勞往返僅定一貿易章程也專此布臆即頌

兩人曾經切實結約之確據斷不令

必當重申要約垂之萬年以見我兩國和好之眞誠並我

其結好於良友所以爲仁義不佞於此中情形亦能窺測

咭唎咪唎㗎二國可比惟其無求於他國所以爲大邦惟

貴大臣之來粵又專主和好非爲貿易誠如昨日所言非嘆

貴國與中國既毫無衅隙而

貴大臣聰明過人定能見及無俟不佞之諄諄也至

相同者非惟今日難以驟改亦非一人所能猶更

宸聰但中華人情風俗垂至數千百年實有與西洋各國不能

No. 11.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in postdatée d'un jour, traduite et remise le 7 Octobre.)

M. le Commissaire Impérial.

Macao le 8 Octobre 1844.

En réponse. Le 25 de la présente lune j'ai reçu une dépêche de Votre Noble Grandeur, y inclus deux copies des traités commerciaux et des tarifs, ce qui m'a causé une vive satisfaction.

L'élévation des sentiments dont Votre Noble Grandeur est animée, et la manière aussi sage que prudente dont elle traite les affaires publiques s'est gravée profondément dans mon cœur et ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Voilà la réponse que j'avais à vous faire, et je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bonheur parfait etc.

N°. 11.

道光二十四年　八月　二十六　日

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

右　照　會

金安須至照會者

相應照復兼候

貴大臣用情深厚處事周詳本大臣心寫心藏何日忘之

貴大臣照會一件幷通商章程稅則冊各二本不勝欣慰

五日接准

大佛蘭西國欽差大臣拉葛尼　爲照復事本月二十

No. 12.

(Dépêche de Lagrené à **Ki-in**, *traduite et remise le 9 Octobre.)*

M. le Commissaire Impérial,

Macao le 8 Octobre 1844.

Dans l'entrevue qu'il m'a été donné d'avoir dernièrement avec V. E., j'ai eu l'honneur de lui présenter M. Lefebvre de Bécour, Consul de 1ère classe, chargé, pour le moment, de gérer le Consulat de France à Canton.

Je viens vous prier maintenant de vouloir bien donner des ordres aux différentes autorités de la province, pour qu'elles le reconnaissent en cette qualité, et le secondent dans l'accomplissement des fonctions dont il est investi, de manière à ce qu'il n'y rencontre aucun obstacle.

C'est là l'objet de cette dépêche, dont je vous prie de prendre connaissance etc.

道光二十四年　八月　二十六　日

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

右　照　會

貴大臣查照須至照會者

皇上職守均無防碍為此照會

貴大臣諭令通省官員一一認識凡該領事所奉

事之任請祈

貴大臣爵前舉出佛蘭西頭等領事吡咕現在廣東當領

十二日本大臣獲邀榮寵因在

大佛蘭西國欽差大臣拉萬雲尼　為照會事本月二

No. 13.

(Dépêche de **Ki-in**, *à Lagrenè reçue le* 10 *Octobre, traduite le* 11.*)*

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Le 26 de la 8e lune de la présente année j'ai reçu et lu deux dépêches de Votre Noble Grandeur. Dans l'une vous m'accusiez réception des traités et des tarifs que je vous ai offerts, chose que l'on doit consigner dans les archives pour y avoir recours au besoin.

Dans l'autre, vous m'annoncez que Votre Noble Gouvernement a envoyé Bécour, consul de 1ère classe, gérer pour le moment le consulat de Canton.

Ces divers buts de vos dépêches je les ai parfaitement compris, et j'ai donné des ordres aux autorités locales de la province de Canton, afin que, lorsque Bécour entrera dans l'exercice de ses fonctions et qu'il lui arrivera d'entamer des rapports d'affaires, il soit traité avec tous les égards qui lui sont dûs.

Quant aux navires marchands de Votre Noble Empire qui viennent commercer à Canton, le nombre, pour le moment, en est très limité. Mais après le traité de commerce que nous arrêtons maintenant, toute espèce de marchandises afflueront, des milliers de navires se suivront à la file, de manière à affermir vos avantages et à leur donner un développement sans bornes. C'est du moins ce que je désire vivement.

Voilà ce que je devais vous répondre, en vous souhaitant une grande félicité.

Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de France etc.

Le 28 de la 8e lune, de la 24e année de *Tao-kuan*.

No. 13.

貴大臣崇祺須至照會者

原望也合行照復順候

百貨流通千帆鱗集堅牢盛大獲利無窮尤本大臣之所

貴國貿易商船來粵者本不甚多此次立定章程後便當

須以禮相待外至

除飭令粵省地方官俟領事毗咕到任遇有交接事宜務

貴國已派頭等領事毗咕現當廣州領事等因均已閱悉

應即存案備查外另一件係報明

貴大臣公文二件內一件係照復本大臣移送章程稅則

爲照復事本年八月二十六日接閱

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室者

道光二十四年八月二十八日

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

No. 14.

(Lettre particulière de Lagrené à Ki-in traduite et remise le 10 Octobre.)

M. le Commissaire Impérial,

J'ai lu avec les mêmes sentiments qui vous l'ont dictée la lettre officieuse que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire après les longs et nombreux entretiens qui nous ont réunis pendant ces derniers jours.

Le langage que me tient V. E. me prouve qu'elle a parfaitement compris mes paroles, et que bien que nous n'ayions pu converser ensemble que par le secours d'un intermédiaire, cependant nos pensées ont été assez fidèlement traduites, pour qu'il ne reste à aucun de nous la moindre incertitude sur nos dispositions réciproques. C'est une grande satisfaction pour moi: car, en ce qui me concerne, vous avez pu juger que mon cœur était pénétré de la plus solide amitié pour votre personne et votre pays. Je ne cesserai, croyez le bien, de faire des vœux pour la prosperité de l'Empire du milieu, et pour que les changements survenus en dernier lieu dans ses rapports avec les Empires d'Occident, soient pour lui, comme je n'en doute aucunement, une source de gloire et d'avantages.

Cependant, s'il y a parmi ces coutumes qui remontent à des milliers d'années et dont je ne viens pas vous demander l'abrogation, quelques traditions, qui, dans l'état présent des choses, s'opposeraient au développement des destinées de la Chine: s'il se rencontre dans quelques unes des lois qui sont resteés debout, tandis que beaucoup d'autres sont tombées par

l'effet du temps et des circonstances, des obstacles aux liens avenir qui pourraient se former entre votre pays et d'autres royaumes: c'est à la prudence, au patriotisme de Votre Noble Grandeur et non point à un étranger tel que moi, qu'il appartient d'en discerner les inconvénients et d'en provoquer la modification. Pourquoi les Empires aussi bien que les hommes ne profiteraient-ils pas de l'expérience des temps passés?

Quant à moi qui suis et qui demeurerai toujours votre ami sincère, je ne pourrai que me réjouir de tous les actes qui faisant que nos deux royaumes se ressemblent davantage, tendront par conséquent à les rapprocher et à les unir. Un traité de commerce et d'amitié est un premier pas fait dans ce but: voilà pourquoi j'ai accepté avec empressement la mission d'en conclure un pareil entre nous. Je sais bien cependant, qu'il serait pour un grand royaume tel que l'Empire du milieu, d'autres moyens de manifester ses sympathies; c'est à l'illustre Ministre qu'honore la confiance de son souverain, d'apprécier ce qu'il pourrait être utile et commode d'effectuer à cet égard.

Je souhaite à Votre Noble Grandeur une longue série d'années heureuses et de jours sans nuages.

N°. 14.

今時情形或有流傳寔爲中國昌大之刺梗或有例欵乃中國數千百年人情風俗不佞前來豈欲其脫爲改變惟所與西國變遷新爲往來者諸皆尊重中國相爲裨輔在貴大臣暨中國地方深緻無已也不佞將永祈中國迪吉貴大臣了然于中必知不佞用情于此尤爲欣悅蓋

第旣爲之道達衷曲不遺餘藴則彼此毫無疑義不佞於貴大臣莫不洞悉顧我兩人促膝談心免不了一人在中章歷舉各端是不佞拙陳

貴大臣華翰殷叙情懷揆之不佞衷情亦復如是詳讀隹敬復者疇昔聚首數番言之亹亹迨承

遐齡翹企福履不宣

貴大臣籌之熟矣專此頌祝

孰爲相宜

貴國泰東大邦欲示以友愛之道儘有別端凡孰爲便益

見不佞酌立章程各皆心悅但不佞知

更愜于懷今所立和好貿易章程是初着一步也在本國

貴大臣切友凡有事件我兩國一皆相孚相比相結不佞

來皆有條教推之于國亦當如是至不佞因爲

益裁革不佞非敢越俎代謀不敢自外故也譬之于人從

貴大臣情切家邦誼關職守一見爰此自可分別調理損

爲中國與外國密邇之阻止

No. 15.

[illegible]

Hanoi, le 5 Décembre 1884.

A Le Commissaire Impérial.

Votre Noble Grandeur dans la lettre si amicale qu'elle a bien voulu m'adresser à la suite de nos conversations préliminaires, m'ayant manifesté le désir que je n'eusse pas pris la peine de venir si loin pour la simple conclusion d'un traité de commerce, et l'assurance de ses nobles dispositions à cet égard m'ayant été depuis confirmée par le détail des conférences qui ont eu lieu journellement entre nos délégués respectifs; il ne me reste plus qu'à connaître les déterminations que dans sa haute sagesse Votre Noble Grandeur aura cru devoir prendre pour donner suite à ses paroles: paroles bien dignes, en effet, d'un grand Ministre, et qui ont encore augmenté les sentiments d'amitié si vive que m'a, dès le premier moment, inspirés Votre Noble Grandeur.

Je le prie de lire attentivement ce peu de lignes, et d'y voir une nouvelle expression de tous les vœux que je forme pour elle.

No. 15.

貴大臣查照希爲詳覽即頌

乎之音祝前尤爲仰慕重切友愛相應照會

之餘　貴大臣主見酌定若何本大臣備聆緒論穆如使

貴大臣衷情與下懷相左茲本大臣惟願洞悉相談互論

貴大臣德意温其如玉本大臣並不億度

迨覲承辦人等日逐會議宣布

玉函所云不令本大臣徒勞往返僅定一貿易章程等因

貴大臣友愛遣達

貴大臣敷陳以來嗣承

臣會晤

大佛蘭西國欽差大臣拉葛尼　爲照會事照得本大

道光二十四年　九月　初四　日

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

右　照　會

崇禧不宣須至照會者

No. 16.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 16 Octobre.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Je viens de recevoir une dépêche de Votre Noble Grandeur dont j'ai pris une pleine et entière connaissance.

Pendant les deux cents et plus d'années de bonne harmonie qui ont existé entre la Chine et Votre Noble Empire, il ne s'est jamais élevé la moindre difficulté. Voici maintenant que Votre Noble Grandeur a traversé les mers et est venue dans ce pays lointain. Vos rapports avec moi ont été pleins de toute sorte d'égards; vos sentiments se sont trouvés en parfaite harmonie avec les miens: vous m'avez dit tout ce que vous pensiez, et il n'a rien manqué à vos paroles; d'où il m'a été prouvé que votre noble royaume est pour la Chine un ami très proche, comme Votre Noble Grandeur est pour moi un intime et excellent ami.

Le traité de commerce en délibération entre nos deux Empires est entièrement juste et équitable; sous peu de jours on aura fini de le discuter, et on pourra l'arrêter.

Quant à la religion du Seigneur du Ciel qui est celle que Votre Noble Empire professe, de sa nature elle engage les hommes au bien et les détourne du mal: en vérité c'est une vraie religion, et en aucune façon une secte fausse. Il y a en Chine une ancienne

loi qui la prohibe: maintenant, pour apprécier dignement le traitement si plein de bonté de l'Empereur de Votre Noble Empire; et parce que c'est la religion que l'Empereur de Votre Noble Empire et la nation professent et ont en très grand honneur; et parce que c'est elle qui a inspiré à Votre Noble Grandeur les sentiments élevés qu'Elle manifeste, il est de mon devoir d'envoyer en toute hâte une claire représentation au grand Empereur de la Chine, afin que dorénavant les Chinois puissent se livrer publiquement à la pratique vertueuse de cette religion dans l'intérieur de l' Empire, sans qu' on la leur impute à crime, faisant voir ainsi que la religion professé par Votre Noble Empire n'est réellement pas une secte fausse, et que nos deux Empires sont unis par des sentiments d'une vive amitié qui se perpétuera sans la moindre altération pendant des siècles sans nombre.

Il faudra que je vous fasse part de tout ce qui concerne cette affaire lorsqu'on échangera les ratifications du traité.

Il convenait que je vous fisse d'abord cette réponse, et je profite de l'occasion pour vous souhaiter une profonde paix etc.

Le 5 de la 9e lune, de la 24e année de *Tao-kuan*.

No. 16.

舊有例禁今既承
貴國所奉之教本爲勸善懲惡實係正教並非異端中國
均屬公平允當指日可以商定施行至天主教係
貴大臣與本大臣亦係知心良友也所有兩國貿易章程
貴國乃中國至親友愛之邦而
言言無不盡是
貴大臣航海遠來與本大臣以禮酬酢情投意洽知無不
貴國和好二百餘年毫無釁隙今
貴大臣公文一件均已閱悉中國與
爲照復事頃接
大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

道光二十四年　九月　　初五　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

右　照　會

合先照復順候崇安須至照會者

之誼益當永傳于萬世矣統俟章程交互之日便當知照

貴國所奉之教實非異端而我兩國永無開釁之隙友愛

罪以見

大皇帝將嗣後中國內地人等有明奉此教爲善者概免治

吐露心腹莫非奉此教而來本大臣必當速爲奏明中國

皇上與百姓所崇奉有關于體面者甚大即今　貴大臣

貴國皇上好心相與而此教乃係　貴國

No. 17.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in remise le 18 Octobre.)

Macao le 17 Octobre 1844.

M. le Commissaire Impérial,

Réponse. J'ai reçu hier l'importante dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 16 de ce mois, et qui m'a apporté la preuve de la sincérité des intentions que Votre Noble Grandeur m'avait précédemment manifestées.

La religion Chrétienne que professent mon auguste Empereur et la nation Française, est, en effet, comme vous le dites, une religion qui enseigne le bien et défend le mal: c'est une religion salutaire et qui ne saurait inspirer que de nobles sentiments. Aussi j'apprends avec une extrême satisfaction, que vous regardez comme un devoir de porter immédiatement aux pieds du trône vos sollicitations respectueuses, à l'effet d'obtenir que les Chinois puissent désormais exercer publiquement cette religion, sans qu'on le leur impute à crime. Cette détermination qui vous honore sera particulièrement agréable à l'Empereur des Français, ainsi qu'à son Gouvernement, à qui je vais m'empresser d'en donner connaissance. Elle sera également accueillie avec une sympathie des plus vives par la nation Française; en outre, elle fera disparaître une occasion de mésintelligence entre nos deux Empires, ce qui me cause à moi personnellement une joie véritable.

Aujourd'hui, pour faciliter le succès de vos démarches, je vous envoie ci-contre un édit de l'Empereur *Kan-hi*, communiqué dans la 31e année de son règne au Tribunal des rites, édit qui, comme vous le verrez, autorise expressément dans l'Empire l'exercice de la religion Chrétienne. Un semblable document abstraction faite des circonstances survenues depuis lors, suffirait sans doute pour motiver la sanction de votre puissant Empereur.

Aussi, je ne doute pas qu'à l'époque où les ratifications du traité qui se négocie entre nous arriveront de la Capitale, vous ne m'annonciez que le consentement Impérial a pleinement répondu à notre commune attente. Alors je pourrai retourner en France après avoir ici terminé heureusement toute chose, et de plus, en emportant la certitude qu' aucun obstacle à l'avenir ne viendra troubler la paix et la bonne harmonie que nous aurons fondée sur les plus solides bases

Tel est mon vœu les plus ardent, et je sais combien il sera sincèrement partagé par Votre Noble Grandeur.

Dépêche qu'il est important de lire.

N.° 47.

貴大臣實有令聞令望緣本國
作成于
大皇帝將來中國內地人民明奉此教爲善者概不罪禁此行
貴大臣速爲奏聞
大臣尤樂聞
天主教皆係正教勸人爲善懲人爲惡使人臻于淳厚之地本
皇上與百姓所奉
雅懷並爲金石之論本國
貴大臣公文一件俱皆道達疇昔吐露
五日接准
大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼　　爲照復事本月初

貴大臣亦不外如是相應照復施行須至照會者

兩國再無釁隙不撓萬年之和好在本大臣原望如此想

聖恩准予矣此時本大臣所有諸事畢完庶可以回國矣以後

聖恩准定交互執照之日亦必邀

聖覽推原准予諒此事本大臣于所議事宜經

大皇帝自必

得歸卷備查隨將案文奏聞

禮部議准弛禁原案送上查照請煩核覽將原案移復俾

貴大臣鼎力知無不能本大臣即敬錄康熙三十一年奉

之隙本大臣當即飛達本國徧悉此意以

皇上暨諸臣工莫不洽懷國內人民尤爲欣羨從此盡蠲開衅

道光二十四年　九月　初六　日

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

右　照　會

No. 18.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in remise le 21 Octobre.)

Macao le 20 Octobre 1844.

M. le Commissaire Impérial,

Au moment où nous allons nous occuper du règlement du tarif, je dois appeler l'attention de V. E. sur deux articles dont les droits me paraissent susceptibles de réduction dans l'intérêt futur des relations mutuelles entre nos deux Empires, je veux parler du girofle et des vins et boissons fermentées.

Pour le girofle, celui qu'on importe de Bourbon, bien qu'inférieur à celui des Moluques, et vendu de 20 à 25 pour cent moins cher, paye aujourd'hui le même droit, qui équivaut à 13 pour cent au dessus de sa valeur. Je proposerais donc à V. E. d'établir désormais trois catégories au lieu des deux qui sont inscrites aux précédents tarifs, et de les classer ainsi :

1re qualité (provenant des Moluques et îles de la Sonde), droits anciens, c'est à dire par 100 cattis 1T. 5 0.
2e qualité (mer des Indes et qualités analogues), 1T. 0 0.
3e qualité, griffes, ou mère de griffes . . . . . 0T. 2 5.

Ce dernier droit, si minime qu'il paraisse, équivaut encore à 50 pour cent de la valeur au lieu de production.

Quant aux vins, liqueurs spiritueuses, bière etc. dont il importe de faciliter l'introduction dans l'Empire, comme pouvant devenir un objet d'échange avantageux, je proposerais de substituer aux droits actuellement en vigueur pour les trois catégories portées au tarif: pour la 1re 0T. 2 0. Pour la 2e et 3e, 0T. 1 0.

Je ne suppose pas, M. le Commissaire Impérial, qu'il s'élève de votre part aucune objection contre ces demandes. J'attends que vous vouliez bien me communiquer votre assentiment pour faire préparer en conséquence les exemplaires officiels du tarif qui doit être annexé au traité que nous allons conclure.

Agréez etc. Lagrené.

N°. 18.

第三等係母丁香每百斤稅銀貳錢五分顧二錢五分視二等其丁香從咈咀篷等處地方來者每百斤稅銀一兩從磨魯格等海島來者照現例每百斤稅銀一兩五錢第貴大臣于現稅則分列二等者遞列三等第一等其丁香請

分一今稅則均列爲一等較之原買價銀更輕于餉銀應磨魯格地方者其咈咀篷之丁香次于魯磨格之丁香四係丁香一係洋酒查丁香有出自咈咀篷地方者有出自貴大臣酌減以便兩國嗣後往來均獲利益再此兩項一照得本大臣披覽稅則內有兩項應請

大佛蘭西國欽差大臣拉甚尼　　爲照會事

道光二十四年　九月　初九　日

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

右　照　會

貴大臣查照須至照會者

貴大臣核准後將稅則與章程輯成一帙相應照會

大臣俟

者每百瓶與每百斤各稅銀一錢諒此等事未有妨碍本

瓶者每百瓶稅銀二錢第二第三等裝小玻璃瓶及裝桶

土發賣不少查稅則內分列三等應請第一等裝大玻璃

啓過半矣至洋酒有火酒有啤酒等項大抵將來帶進中

之似乎過少然較之在本土買來價銀視現稅則五錢不

No. 19.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue et traduite le 21 Octobre.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

J'ai reçu hier une dépêche de Votre Noble Grandeur dans laquelle, en réponse à la mienne du 16 Octobre, vous parlez de la révocation des prohibitions portées contre la Religion Chrétienne, ce qui est entièrement conforme à mes sentiments et à ma manière de voir. Cette religion, en vigueur dans votre noble royaume et dans tous les royaumes de l'Occident, de sa nature enseigne le bien et défend le mal, et en vérité ce n'est point une secte fausse. Elle est entrée dans l'Empire du milieu sous la dynastie antérieure des *Min*, et pendant les deux cents ans qui ont suivi, les partisans de cette religion n'ont commis aucun désordre. C'est pour cela que la Chine ne l'a pas prohibée, et qu'en outre a été porté dans la 31e année de *Kan-hi*, un arrêt qui la permettait.

Mais on ne pouvait pas empêcher qu'il y eût en Chine des coutumes perverses : aussi s'est-il trouvé des gens qui se couvrirent du masque de la religion pour faire le mal, comme de corrompre les femmes et enlever frauduleusement les yeux des malades, ainsi que le code l'indique : toutes choses qui dévient des enseignements de la religion Chrétienne, et sont en opposition directe avec l'esprit qui lui est propre. Voilà ce contre quoi la Chine a porté des prohibitions sévères.

Maintenant que Votre Noble Grandeur, ainsi que moi, forme des vœux pour la révocation des prohibitions, il convient de faire une petite distinction. Mon

projet est d'adresser promptement une petition à l'Empereur, afin que si à l'avenir des Chinois professent la religion Chrétienne dans un but vertueux, ils soient exempts de toute culpabilité, conformément à l'ancien arrêt de la 31e année de *Kang-hi*.

Mais il doit être bien entendu, que si des Chinois Chrétiens, ou se disant tels, commettaient quelques uns des crimes prévus par le code, leur qualité de Chrétiens ne saurait en aucune façon les soustraire à l'action des lois, et ils y demeureraient naturellement soumis comme tous les autres. N'est-il pas évident, d'ailleurs, qu'en se rendant coupables de crimes condamnés par leur religion, ils se montreraient par cela même indignes de la suivre? Ainsi, il serait bien permis à l'avenir aux Chinois d'être Chrétiens, mais ils ne serait pas permis aux Chrétiens de commettre impunément des crimes ou des délits poursuivis par la législation de l'Empire.

En établissant cette distinction, non seulement on met la loi d'accord avec la raison; mais de plus, on manifeste clairement devant le monde entier, que la religion du Seigneur du Ciel, n'est réellement pas une secte fausse, et que ceux qui la professent avec sincérité, ne sont réellement pas des gens coupables.

Il était nécessaire de vous écrire cette dépêche afin de bien nous entendre à l'avance et définir clairement les choses, de manière à ce qu'à l'avenir, il n'y ait aucun sujet de dispute.

Je vous prie de vous donner la peine d'examiner cette lettre et d'y répondre, ce qui ne manquera pas d'affermir l'entente publique.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter le bonheur. Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 10e jour de la 9e lune de la 24e année de *Tao-kuan*.

N.° 19.

貴大臣擬欲弛禁本大臣意見相同惟仍應徵示區分本
國所以定例嚴禁也今
取病人目睛情事乃習教之流弊殊失立教之本意此中
氣不盡淳樸是以有藉教爲非如例內所指誘汚婦女誆
國亦不禁止並有康熙三十一年弛禁成案無如中國風
明傳入中國二百年來教中之人並無爲非滋事是以中
行于　貴國及泰西各國本爲勸善懲惡實非異端迨前
公文內言天主教弛禁一事均與本大臣意見相同此教
貴大臣公文一件係照復本大臣本月初五日所遞送之
爲照復事昨接
大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

貴大臣查核見復足紉公誼順候

約明議明免致將來或滋爭論請煩

意傳習此教之實非異人益當表彰于世合行照會預爲

如此區分辦理不惟情法平允而天主教之實非異端誠

止准華民習教爲善不能准其肆行不端而不爲之治罪

其有爲非犯法者即非習教之善士更爲顯著所以將來

免其治罪伊等所當奉法與凡民無異且教內懲人爲惡

人果係習教及冒名習教一經犯法不能因係習教之人

康熙三十一年舊案概予免罪惟應明議酌定無論中國

大皇帝嗣後華民如有傳習此教其實係習教爲善之人即照

大臣擬即奏明

道光二十四年九月　初十　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

升安須至照會者

No. 20.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené, reçue le 21, traduite le 22 Octobre.)

Communication additionnelle. Ce qui est relatif à la révocation des prohibitions portées contre la religion Chrétienne, cet homme sans moyens *(qui vous parle)* l'a déjà clairement arrêté avec Votre Noble Grandeur; mais la distinction qu'il convenait d'établir dans cette affaire, je devais l'établir et l'expliquer clairement dans la dépêche présente: veuillez la lire attentivement, et vous en pourrez saisir toute la portée. En établissant clairement cette distinction, ce n'est pas que je doute le moins du monde que Votre Noble Grandeur veuille se faire le protecteur injuste des Chinois qui se serviraient de la religion comme d'un prétexte pour faire le mal. Je ne doute pas non plus que les citoyens de votre noble royaume qui désireraient prêcher la religion en Chine vinssent troubler les coutumes de l'Empire; car pour savoir si une religion est impure ou conforme à la rectitude, ne suffit-il pas de voir si elle inspire le bien ou le mal? Ceux qui font le bien, suivent sans aucun doute une doctrine vraie; on ne doit pas les regarder comme des coupables. Ceux qui font le mal, suivent des doctrines impures; ils ne doivent pas échapper aux poursuites des lois.

Maintenant, si des Chinois soi-disant sectateurs d'une religion sainte, faisaient des actions contraires aux lois, l'Empire ne pourrait pas ne pas punir leurs crimes, par cela seul qu'ils auraient appris une religion sainte: par conséquent, si des Chinois soi-disant sectateurs de la religion du Seigneur du Ciel, se livraient à des actions contraires aux lois, l'Empire ne pourrait pas ne pas punir leur crime, par cela seul qu'ils professeraient la

religion du Seigneur du Ciel. Cette théorie est extrêmement claire; et je suis sûr que c'est là aussi la manière de voir de Votre Noble Grandeur.

Les appréhensions que je vous manifeste dans cette matière proviennent de ce que les mœurs de l'Empire n'étant pas très pures, et les hommes fourbes s'y trouvant en grand nombre, je crains que lorsque toute prohibition portée contre la religion sera ôtée, les pervers ne s'emparent à l'envi du masque de la religion pour mettre à l'abri leur personne, et pour échapper à la punition de leurs crimes; et qu'alors, si la Chine leur applique les lois, ces gens-là ne profitent de cette occasion pour courir en avertir les Missionnaires Français qui sont dans l'Empire, de telle sorte que les fausses nouvelles venant à se répandre, l'alliance de la Chine ne vienne à se rompre, et que les dissensions futures n'y trouvent là leur origine. Voilà un résultat qui serait bien désavantageux pour la bonne harmonie perpétuelle entre les deux Empires, et qui porterait une bien grande atteinte aux sentiments d'amitié réciproque que nous éprouvons: aussi ne peut-on pas ne pas prendre d'avance toutes les mesures nécessaires pour l'empêcher.

Quant aux Français qui pénètrent dans l'intérieur pour y prêcher la religion, c'est assurément une chose dont il peut résulter des désagréments, et dont on doit s'abstenir; j'en ai, au reste, parlé au long dans la dépêche, ce n'est pas la peine de revenir là-dessus.

En résumé, il n'y a pas de meilleur système de gouverner, que d'établir des lois sévères, mais de faire usage de commisération: car, une loi sévère, les hommes ne la violent point; et la commisération engage les hommes à suivre la loi avec plaisir. Tout ce que j'ai dit et répété tant de fois dans nos négociations, n'a en vérité aucun autre sens que celui-ci. J'espère que Votre Noble Grandeur ne l'attribuera pas à un esprit de chicane ou de rigueur extrême.

Je vous souhaite une félicité sans bornes.

Ki-in.

貴大臣必見及於此而不佞之所以鰓鰓過慮者則以中國風天主教之人而即不加罪其理甚明想

則有中國人假天主教之名而作爲不法者亦不能因其係奉作爲不法者中國不能因其係學習聖教之人而即不加罪然者即爲邪教法之所不容道也今若有中國人假聖教之名而視乎爲善爲惡而已爲善者即爲正教罪之所不應加也爲惡貴國之人欲傳教於中國致撓中國之法度也夫教之邪正亦貴大臣有祖護華民任令藉教爲非亦非疑及

說閱之自可備悉不佞之所以爲此分晰解說者並非疑及

貴大臣業經議明其應行分晰之處亦於此次公文內詳爲解

附啓者天主教弛禁一事不佞與

No. 20.

崇祺不一

貴大臣當不斥爲煩苛也並候

則人樂從不佞所以諄諄要約者正是此意想

總之爲政之道莫貴乎立法嚴而用意寬法嚴則人不犯意寬

內地傳教必致滋生事端萬不可行已備載公牘中茲不贅敘

我兩人彼此友愛之心此則不可不預爲之防也至佛蘭西赴

隙之開轉由於此大無益於我兩國萬年和好之誼更有害於

國傳教之人以致流言傳播將以中國爲渝盟背約是將來衅

身爲匪避罪若中國繩之以法彼則揑情赴訴於佛蘭西在中

氣不淳人多詐僞恐此教一經弛禁或不法之徒爭思藉教藏

No. 11

N.° 21.

崇禧不一須至照會者

貴大臣查照並候

欵章程內載明酌定不復贅說相應照復

蘭西無論何人不能越界遠赴內地此事已于第二十三

貴大臣公文內所言不得爲非並無二岐至昨日所言佛

均屬無異緣教中之理誠如

貴大臣立言與本大臣意見盡屬相同亦與天主教道理

置止准華民習教爲善並不許華民習教爲非揆之

有習教之人一經犯法即與凡民一體治罪惟今量爲處

貴大臣公文意以中國人不得藉教爲非如弛禁之後倘

大佛蘭西國欽差大臣拉莫尼　　爲照復事昨接

No. 21.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in traduite le 23, remise le 24 Octobre.)

Macao le 22 Octobre 1844.

M. le Commissaire Impérial,

En réponse.

J'ai reçu hier la dépêche dans laquelle V. E. établit que les Chinois ne pourront pas se servir du masque de la religion pour faire le mal, et que dans le cas où des Chrétiens se rendraient coupables de quelque crime, après la révocation des prohibitions, ils en seraient punis comme les autres sujets de l'Empire; car il s'agit uniquement, comme vous l'observez, de permettre aux Chinois d'être Chrétiens s'ils le désirent, mais non de permettre aux Chrétiens de violer impunément les lois.

Tout ce que vous me dites à cet égard est parfaitement conforme à mes propres idées, aussi bien qu'aux principes sur lesquels repose la religion Chrétienne, qui ne saurait avoir rien de commun avec les actions criminelles auxquelles il est fait allusion dans la dépêche de Votre Noble Grandeur.

Quant à ce qui a été dit hier concernant l'article 23e du traité relatif aux Français quelqu'ils soient qui s'aventureraient en dehors des limites et pénétreraient au loin dans l'intérieur, cet article étant désormais convenu entre nous et inséré dans l'instrument officiel, nous n'avons plus besoin de nous en occuper davantage.

Il ne me reste donc qu'à réitérer à V.-E. les assurances de mon inaltérable amitié.

N.° 21.

崇禧不一須至照會者

貴大臣查照並候

默章程內載明酌定不復贅說相應照復

蘭西無論何人不能越界遠赴內地此事已于第二十三

貴大臣公文內所言不得爲非並無二岐至昨日所言佛

均屬無異緣教中之理誠如

貴大臣立言與本大臣意見盡屬相同亦與天主教道理

置止准華民習教爲善並不許華民習教爲非揆之

有習教之人一經犯法即與凡民一體治罪惟今量爲處

貴大臣公文意以中國人不得藉教爲非如弛禁之後倘

大佛蘭西國欽差大臣拉葛尼　　爲照復事昨接

光二十四年　九月　十一日

至大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

照

齡

No. 22.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 22 Octobre.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Je viens de recevoir une dépêche de Votre Noble Grandeur dans laquelle vous demandez une réduction sur les droits que payent actuellement le girofle et le vin étranger. Tout cela peut se faire, et je dois vous en faire part maintenant, en attendant qu'on puisse examiner les réductions à introduire dans le tarif, en faire une révision soignée et y insérer les divisions qui ont amené des changements dans les chiffres, ce dont je vous ferai part ensuite officiellement.

Je vous souhaite un très grand bonheur.

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de France.

Le 11 de la 9e lune de la 24e année de *Tao-kuan*.

No. 22.

道光二十四年　九月　十一　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

右　照　會

崇祺須至照會者

定之數分別列入另行備文知照外合先照復順候

均屬可行除俟會核酌減將稅冊重加釐訂並將兩款改

貴大臣公文一件內言丁香洋酒所定之稅請酌減等因

爲照復事頃接

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室書

No. 23.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené reçue le 1er Novembre.)

Pendant le séjour que j'ai fait à Macao, j'ai eu souvent occasion de voir vos nobles manières, d'entendre vos intéressants discours et de resserrer les liens de l'amitié sincère qui nous unit. En me reportant au passé, je considère que j'ai souvent causé de l'ennui à votre cuisine, et que je vous ai donné bien de l'embarras lorsque vous m'avez accompagné au loin dans le bateau à vapeur. Votre bienveillance est élevée comme les nues, combien ne dois-je pas vous être reconnaissant! Vos belles vertus sont douces comme le printemps: votre prestance majestueuse est sévère comme l'automne: l'éclat de votre douceur se répand au loin sur toutes les rives de la mer: vos mérites remplissent le monde entier.

Cet homme sans mérite *(qui vous parle)* est accablé d'affaires si nombreuses, qu'il ne lui reste aucun loisir. Lorsque je me trouvais face à face avec vous, il a été convenu que vous voudriez bien venir à la capitale de la province avec l'amiral; mais je ne sais à quelle époque vous m'honorerez de votre venue qui fait l'objet de mes plus grands désirs.

Le but donc que je me propose en vous écrivant, c'est de vous manifester clairement mes désirs et de vous exprimer ma reconnaissance.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter une grande félicité, et vous prier, en somme, de vouloir bien prendre cette lettre en considération.

No. 23.

霽照不備

崇禧統希

光臨不勝企盼專泐奉布並鳴謝悃順頌

面訂允偕　謝總兵來省未悉何時

勛業彌隆於日下不佞塵務紛紜乏善可狀前承

仁風廣播於海陬

貴公使春和媲德秋肅同威

如雲高誼感謝曷勝辰維

友愛之肫誠迴憶疊擾郇廚又勞火船遠送

雅範領緒言之眞切紉

前在澳門屢親

No. 24.

(Lettre particulière de Lagrené à Ki-iñ, écrite le 3 Novembre.)

Réponse familière.

J'ai reçu la lettre amicale que Votre Noble Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire dernièrement, et il me serait difficile d'exprimer tout le plaisir qu'elle m'a causé. J'ai été ravi, en effet, d'apprendre votre heureuse arriveé à Canton; mais comment accepter tous les éloges dont vous me comblez si gratuitement: il n'est assurément personne au monde à qui puissent être plus justement appliquées qu'à Votre Noble Grandeur les paroles si flatteuses qu'elle veut bien m'adresser.

Je vous suis très reconnaissant de l'offre que vous me réitérez, ainsi qu'à l'amiral Cécille, d'aller passer quelques jours auprès de vous, et j'en profiterai le plutôt possible. Mais, encore surchargé d'occupations, je ne compte pas pouvoir partir avant le 10 de ce mois, de sorte que je ne serai guère rendu à Canton que le 11 dans la soirée.

Vous savez, du reste, combien il me tarde de vous revoir et de vous réitérer les assurances de mon inaltérable amitié.

N°. 24.

崇禧不宣

貴大臣寮悉不佞方寸無非切愛不已也專此奉復並候

雅範祈

上浣一二日必親

省尤感激靡既即擬命駕趨就惟是賤務倥偬準于十月

欲頌抱負民無得稱復蒙見招不佞與　謝總兵一體晉

玉函欣慰莫狀喜悉縈旋康泰裕如承被嘉譽愧莫能當

敬復者頃接

No. 25.

(Lettre particulière de Ki-in *à Lagrené reçue le* 18 *Novembre* 1844.)

Ces jours passés, vous étant donné la peine de venir ici, il m'a été permis de voir votre brillante personne; de part et d'autre notre amitié s'est accrue, et j'ai vu dans vos sentiments une nouvelle preuve de l'harmonie qui doit perpétuellement exister entre nous. La seule chose qui me couvre de confusion, c'est de vous avoir traité d'une manière si mesquine et d'avoir manqué aux lois de l'urbanité.

Depuis notre séparation mes pensées se reportent sans cesse en arrière, et j'éprouve une tristesse profonde. Mais en envisageant que dans ce moment-même le bonheur vous entoure; que tous vos mouvements vous assurent la paix; que votre glorieuse destinée vous réserve une carrière aussi durable que la vie du sapin et du cèdre; que votre générosité, enfin, est grande comme le vent et les nuages, j'éprouve un redoublement d'amitié, ainsi qu'une joie intérieure impossible à décrire.

Cependant, notre entrevue n'a duré qu'un moment, et a été suivie d'une séparation dont je ne puis me consoler; car, qui sait à quelle époque désormais nous pourrons de nouveau boire et converser joyeusement ensemble!

J'avais fait tirer copie de la représentation que j'adresse à l'Empereur relativement au traité de commerce; je vous l'envoie maintenant afin que vous en preniez connaissance. Entre nous deux il règne l'amitié la plus cordiale; la réciprocité de nos sentiments est comparable à une montagne et fait ressortir ce qu'il y a de beau dans la paix et la bonne harmonie.

contractée pour dix-mille ans: c'est de la même manière que tout doit concourir à l'observation du pacte conclu, sans que l'on prête légèrement l'oreille aux déblatérations des gens, ce qui sera infiniment avantageux.

Je vous écris cette lettre pour vous manifester les sentiments qui m'animent; en même temps je profite de l'occasion pour vous souhaiter une félicité sans bornes, et vous exprimer le désir que vous preniez une parfaite connaissance de cet écrit incomplet..

Ki-in.

Ci-jointe une copie de mon placet à l'Empereur.

Postscriptum. J'ai écrit les caractères que vous m'aviez recommandé de vous écrire, et vous les envoie maintenant pour que vous les examiniez et les acceptiez, espérant que vous ne vous moquerez point de ce qu'ils sont si mal écrits.

Quant à l'amitié qui nous unit tous deux, ce n'est point une amitié ordinaire; et songeant que bientôt nous allons nous séparer sans savoir quand nous pourrons nous rencontrer de nouveau, mon esprit est absorbé par cette idée, et mon cœur en est vraiment rempli d'affliction.

En apprenant le jour de votre départ j'avais chargé S. G. le Colonel *Tsen* de se rendre à *U-chun* pour vous accompagner en mon nom et vous exprimer tous mes sentiments; mais puisque vous avez changé de détermination en effectuant votre retour par le canal intérieur, cet Officier n'aura pas le plaisir de vous faire la conduite.

Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Je vous souhaite de nouveau le bonheur, et vous donne l'assurance que pendant que j'écris mon cœur est auprès de vous.

亮詧不備　外附摺稿一件

繁禧統希

所幸甚尺書道歉並達所懷順頌

抒萬年和好之　美意一切守約而行萬勿輕聽人言是

稿先行抄錄寄塵　青覽我兩人心心相印交重如山足

袂依依此後杯酒言歡未知又在何日今將貿易條約摺

豪概動風雲之色臨流馳溯莫罄頌忱惟是匆遽一晤分

貴公使近祺協吉　動定增綏　祥輝含松柏之姿

祗以罇罍鮮潔簡褻多慚別後追思尤深悵結辰維

清芬彼此氣誼有加益徵情敦永好

台從惠蒞重挹

[illegible]

嘉祉臨穎神馳謹又啓
聞再問
貴公使已由內河廻旌　曾鎮臺不及詣送並以附
吉旌聊以盡意嗣
奉送
榮行有日特派親信鎮臺　曾大人前詣烏涌地方代躬
及此心實依依茲聞
見晒至我兩人交非恒泛一旦別離未卜何年再會言念
檢收草草塗鴉幸勿
囑書之字現已揮就附上
再啓者前承

No. 26.

(Lettre particulière de Lagrené à Ki-in écrite le 23 Novembre 1844.)

M. le Commissaire Impérial,

Il me tardait en arrivant à Macao de vous exprimer toute ma gratitude, et de vous répéter combien j'ai été sensible à votre aimable hospitalité. Le regret que j'ai eu de vous voir si peu, a été du moins compensé par la sollicitude des hauts fonctionnaires que vous aviez délégués pour me faire les honneurs de Canton, et qui tous ont prodigué à ma famille, à l'amiral Cécille, ainsi qu'à moi, les attentions les plus gracieuses. Le souvenir de cette rapide excursion dans la cité provinciale viendra se joindre à tous ceux que j'emporterai de cet Empire, et rendra plus intimes encore les liens qui déjà m'attachaient à Votre Excellence.

Les 18 caractères que vous m'avez envoyés ont été reçus par moi comme le don le plus précieux. Il sont déjà fixés sur le tableau qui reproduit avec tant de bonheur les traits illustres de mon hôte et de mon ami.

Dans peu de jours je pars pour Manille. Cette course sera longue. Dès qu'elle sera terminée je m'empresserai d'en donner avis à V. E. afin que nous puissions nous concerter alors sur les moyens de procéder à l'échange des ratifications; circonstance à laquelle je songe avec d'autant plus de plaisir, qu'elle me fournira l'occasion de vous revoir, et de vous répéter de vive voix les expressions de mon inaltérable attachement et de mes vœux pour votre félicité.

Ci-joint un autre écrit.

Postscriptum. Je reçois à l'instant la lettre que vous avez chargé M. Callery de m'apporter. Que répondrai-je à tant d'expressions si amicales et si flatteuses, sinon que vous devinez ma pensée en m'appliquant à moi-même tout ce que je voudrais vous dire, et que vous méritez bien plus justement.

Je prie V. E. d'exprimer au Colonel *Tsen*, tous mes regrets d'avoir été privé de l'honneur de le voir. Vos attentions délicates m'ont suivi jusqu'après mon départ : aussi, malgré l'absence, mon cœur retourne-t-il constamment auprès de vous.

T. de Lagrené.

26.

得乘便暢晤尊範酣申友誼祝頌

溪迅啓尊聽視作何交互章程之處不佞切願際茲機會

尊相上矣越數日不佞前往小呂宋多時違教若一返蓮

佳章不佞如獲珍寶巳敬貼在

貴大臣常如一日茲幸承寶穎親書

羊城永爲留意此後即返梓都藴結衷懷懸念

黃潘大人情文兼致禮儀有加不佞心隨舒慰今茲至止

貴大臣派來

晤　尊顏猶以時慳爲悵然特是

盛德深荷隆情五內感激一返濠鏡忙鳴謝忱惟僅得一

崇禧不一

左右也再請

貴大臣周旋盡美茲雖分袂不佞常神馳

達其意

曾大人不佞未經接見心實不安請煩轉致　曾大人道

貴大臣不當加于不佞也至于

此言當施于

惠玉函愧莫能勝不佞將如何酧對雅誼之詞美譽之談

再啓者承

福安不宣

禧祺謹此並候

No. 27.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené, reçue le 1er Décembre 1844.)

Dans les rapports que nous avons eus ensemble à Macao, j'ai eu souvent la satisfaction d'admirer vos brillantes manières, ce dont je porte dans mon cœur un vif souvenir qu' aucune comparaison ne pourrait rendre.

Au commencement de cette lune vous êtes venu à Canton où il m'a été donné de nouveau de vous parler face à face: mais n'ayant pas eu d'endroit convenable prêt pour vous recevoir, j'en ai été très affligé.

J'ai reçu votre dernière lettre, dont le bon goût m'est resté dans la bouche. En l'ouvrant et en la lisant j'ai été couvert d'une sueur de honte. J'ai appris que vous jouissez d'une santé parfaite et d'un grand bonheur. Voilà maintenant que vous vous embarquez pour Manille: vos voiles assurément seront enflées par un vent favorable; c'est du moins le vœu que je forme, mais que je ne sais comment exprimer.

Moi, j'ai honte d'être chargé du gouvernement de ces deux provinces: ma tâche est aussi pénible que par le passé. Si j'ai le bonheur de conserver la tranquillité dans le pays, cela suffira pour répondre aux vœux que vous formez en ma faveur.

Je saisis l'occasion de cette réponse que je vous fais, pour vous souhaiter une grande prospérité, et vous assurer qu'en tenant le pinceau en main, mon esprit se reporte auprès de vous.

Veuillez prendre une claire connaissance de cet écrit, tout incomplet qu'il est.

Ki-in.

亮管不備

蓄禧臨潁神馳諸惟

辛勞如昨尙幸地方靜謐足以告副遠廑泐函布復順頌

畫鷁赴小呂宋風帆定多順利抃頌奚如不佞忝轄連圻

順時介祉刻下

貴公使履穩安和

齒芬展誦之餘彌滋汗愧比審

翰簡猶挂

台旌來省重得晤譚方以地誼未邇深爲歉仄頃承

清標傾佩私衷莫可言喻月初

蓮洋把袂快挹

No. 28.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 8 Décembre 1844.)

Macao le 6 Décembre 1844.

M. le Commissaire Impérial,

Je ne veux pas quitter Macao sans exprimer encore à V. E. tout le regret que j'éprouve à interrompre momentanément des relations qui m'ont été si agréables, et mon vif désir de les renouer le plutôt possible pour l'échange des ratifications respectives.

En même temps, M. le Commissaire Impérial, je saisis cette occasion pour vous entretenir d'un fait dont je viens d'être informé, et que vous jugerez sans doute, ainsi que moi, bien digne de fixer votre attention la plus sérieuse. Je veux parler de la publication récemment ordonnée par le Ministère des finances à Pékin, du dernier traité conclu avec les Etats Unis d'Amérique.

Or, j'ai eu sous les yeux deux exemplaires de cette publication: le 1er destiné à la publicité reproduisant littéralement le texte de l'instrument officiel: mais dans le 2d qui doit être déposé aux archives Impériales, le caractère adopté par M. Cushing pour rendre le mot *Etranger*, a été remplacé, vers la fin de la page 12, par un autre caractère dont la traduction littérale implique une signification injurieuse aux yeux des nations occidentales.

Dans le cas spécial dont il s'agit, M. le Commissaire Impérial, ce n'est pas à moi qu'il convient d'élever des plaintes contre une altération si peu conforme d'ailleurs aux loix qui de tout temps ont régi les transac-

tions internationales, et qui attesterait de la part de la Chine des dispositions si peu bienveillantes à l'égard d'un état envers lequel elle est liée par des traités solennels. Ce devoir appartient à d'autres qui, sans doute, ne négligeront pas de le remplir.

Mais il est du mien de représenter à V. E. les graves conséquences que pourrait entraîner un procédé analogue s'il s'appliquait plus tard à la publication du traité de *Whampoa*.

Le gouvernement de l'Empereur des Français se montrerait, à bon droit, profondément offensé d'une falsification inexcusable, et réglerait en conséquence les rapports avec un gouvernement, qui, lorsqu'il s'agit de s'associer à des préventions funestes pour l'Empire, est assez imprudent pour froisser les susceptibilités des plus puissants royaumes.

Je crois en avoir assez dit à ce sujet pour vous faire comprendre toute son importance, et j'emporte avec moi la ferme confiance, qu'à mon retour vous pourrez me donner l'assurance qu'aucune altération, si légère qu'elle puisse être, n'a été commise lors des diverses publications qui seraient faites du traité de commerce et d'amitié que nous venons de conclure.

C'est dans cet espoir que je renouvelle à V. E. mes vœux les plus sincères pour son bonheur et sa prospérité.

Dépêche qu'il est important de lire.

N.° 28.

No. 29.

(Lettre particulière du Sous-gouverneur Huan à Lagrené, reçue à Macao le 14 Décembre 1844.)

Voici déjà vingt jours d'écoulés depuis que nous nous sommes séparés à Canton. Vos admirables exemples me sont toujours présents à l'esprit, et je suis sans cesse pressé par le désir d'aller vous revoir. Dans ce moment Votre Noble Grandeur est comblée de prospérité, et son bonheur va chaque jour en augmentant. Dans le voyage que vous avez fait à *Hong-kong*, vous avez sans doute entretenu avec le gouverneur Anglais des rapports agréables qui ne se seront pas bornés à un jour. Maintenant, vous devez être de retour à Macao; j'espère que votre épouse si fidèle et si aimante ainsi que vos enfants si charmants et si distingués jouissent d'une prospérité parfaite: pour moi je ne saurais assez faire leur louange.

Dans mon humble administration, les affaires sont tellement multipliées, que depuis le matin jusqu'au soir j'en suis accablé outre mesure, sans m'apercevoir que je fasse quelque chose de bien; si cependant j'ai le bonheur d'obtenir votre approbation, cela suffira pour me tranquilliser.

Voici maintenant que j'envoie quelqu'un à Macao pour remettre mon portrait à M. Callery, en le priant de vous le faire tenir: j'espère que vous voudrez bien accepter cet objet, tandis que moi je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bonheur sans fin.

Huan-gan-tun.

時祉不盡

順頌

記注並將畫像一幀專差送澳交加畧利轉呈即希照收

叨　宣祖安堪抒

如桓薄書塡委終訴碌碌揭蹶時形殊覺無一善狀猶幸

鴻案唱隨鳳雛旋繞此樓佳趣迥異塵凡曷勝健羨弟從政

日辰下應三旋棹蓬洋遙想

潭祥日華香港之行言當與　英國公使握手言歡流連竟

責大臣吉祉時增

芝禋輒象葭洲邇維

羊城送別彈指兼旬每憶

No. 30.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 22 Décembre 1844.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Hier j'ai reçu une dépêche de Votre Noble Grandeur dans laquelle vous dites... *(suit une longue citation de la dépêche de M. de Lagrené N.° 28, datée du 6 Décembre.)*

En lisant ces choses j'ai été extrêmement étonné. Ce qu'il y a de plus essentiel pour tout homme qui vit dans ce monde, c'est la foi et la justice. Moi, ayant été, par un bienfait signalé de notre grand Empereur, honoré de l'importante charge de gérer les affaires des cinq ports, les envoyés des différents royaumes ne m'ont pas regardé comme un homme inutile: tous ont eu pour moi de l'affection et de l'amitié, et m'ont témoigné leur satisfaction, comme s'ils m'avaient connu depuis longtemps. Dans tous les traités qui ont été faits, on s'est prêté avec condescendance aux délibérations, et on s'est efforcé de tout régler du mieux possible: je crois aussi qu'on s'est reposé sur ma constance à garder la foi et la justice; et c'est pour cela que tous ont témoigné du plaisir à traiter avec moi les affaires publiques, et m'ont toujours cru sans entretenir le moindre doute.

Si on prend le traité qu'on a conclu en présence l'un de l'autre, et qu'à l'époque de le présenter à l'Empereur on y fasse des changements; bien plus, qu'on y ajoute des caractères injurieux, où est la foi, où est la justice? Les anciens, d'ailleurs, ne nous ont-ils pas laissé cette sentence:

« *Si on méprise un homme qui n'est point méprisable, le mépris retombe sur son auteur ; et si on injurie un homme qui ne le mérite point, c'est à soi-même qu'on fait injure.* »

Le Ministre plénipotentiaire Cushing est un homme plein de droiture et de douceur avec lequel j'ai eu des rapports d'amitié intime; c'est un homme qui n'a rien en lui qui soit digne de mépris ou d'injure; comment me serais-je livré à une malversation qui ferait retomber sur moi le mépris et l'injure?

Ajoutons que lorsqu'un traité est conclu, qu'il a été signé et approuvé par l'Empereur; qu'il a été revêtu ensuite de mon sceau officiel, et communiqué par une dépêche à tous les ports pour être connu de tout le monde et observé à perpétuité, c'est cet exemplaire même qui est mis respectueusement aux archives Impériales et livré à la publicité: comment peut-il s'en trouver un autre exemplaire?

En examinant ce qui s'est passé depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, on voit qu'en Chine, comme ailleurs, on n'a regardé comme faisant foi dans la gestion des affaires publiques, que les pièces revêtues du sceau. Toute copie clandestine, toute publication faite par la circulation de copies privées n'a jamais été produite en témoignage; car, en vérité, tout individu a une bouche pour parler et une main pour écrire, et chacun peut faire des changements et des amplifications, dont il est facile qu'il résulte des erreurs et des faussetés: à combien plus forte raison, lorsqu'il y a des jaloux qui, redoutant de voir régner la bonne intelligence, remplacent des caractères par d'autres, dans le but de causer de la désunion. Si on ajoute un seul instant foi à leurs paroles, il en résulte bientôt des dommages qu'il est impossible de décrire.

Votre Noble Grandeur est douée d'une très grande pénétration, et je suis certain qu'Elle aura le bon esprit de ne pas se laisser ébranler par les bruits mensongers que l'on répand.

Quant au traité de commerce et d'amitié que nos deux Empires ont conclu, j'ai, dans le temps, envoyé respectueusement à l'Empereur l'exemplaire original;

d'ici à peu, il reviendra signé à Canton, et il faudra qu'aussitôt je vous le remette respectueusement. Alors on pourra voir si tout est bien conforme à la stricte vérité ou non; maintenant ce n'est pas le cas d'en parler davantage.

Votre navire va en pays lointain; je suis bien fâché de ne pouvoir vous accompagner; mais lorsque vos affaires seront terminées vous reviendrez ici, et j'aurai de nouveau l'honneur de vous voir. Mes pensées se dirigent vers vous, et je vous souhaite de loin toute sorte de prospérités, ne pouvant vous exprimer tout ce que je voudrais vous dire.

Voilà ce que j'avais à vous répondre, et je profite de l'occasion pour vous souhaiter un grand bonheur.

Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 11 de la 11e lune de la 24e année de *Tao-kuan*.

N°. 30.

不虛心酌商力求妥善想亦以本大臣尚守信義故皆樂
公使亦不以爲不才皆相親相愛歡若生平一切章程無
大皇帝厚恩畀以總理五口重任各國
首重信義本大臣渥荷
眞實相授等因本大臣接閱之下不勝驚詫夫人生世間
日回旋料必中國將日前議定貿易和好章程毫無改易
御閱者于第十二篇終改易字樣於泰西恍有忝辱本大臣異
本其一本宣示中外者即與原本字句相符其一本進
貴大臣來文內言現在發出合衆國章程本大臣親覽二
爲照復事昨接
大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

傳布之本例不得執以爲據誠以言各一口寫各一手展
中外凡辦理一切公事皆以印文爲憑其私相抄錄互爲
御啊宣示中外之本又何得另有他本耶溯查自古及今無論
各國永遠遵行此即恭進
大皇帝硃批允准本大臣鈐蓋關防用公文頒發各口並通行
失況所訂章程經
愛其人本無可慢可辱之處本大臣豈肯蹈自慢自辱之
之是爲自辱顧盛公使爲人忠厚和平與本大臣互相友
人有言人無可慢而我慢之是爲自慢人無可辱而我辱
奏時乃復行改易且加慢辱字樣信何在義何在耶且古
與共事信之不疑若以面訂章程具

No. 31.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené, reçue avec la dépêche précédente, N.° 30.)

Communication. Je suis né en Chine, et par ma naissance je suis parent de l'Empereur. En servant mon souverain, ainsi que mes père et mère, et dans mes rapports de société avec mes amis, en tout temps et en toute chose je n'ai jamais manqué de me proposer par-dessus tout la sincérité et la circonspection: aussi tous mes amis m'ont-ils honoré d'une amitié extrême, sans que jamais j'aïe éprouvé la moindre répulsion.

Ainsi, par exemple, l'ambassadeur Anglais Pottinger et l'ambassadeur des Etats-Unis Cushing, ont-ils eu pour moi une vive amitié qui a dépassé les bornes ordinaires.

Quant à nous deux, nos sentiments et nos idées se sont trouvés en parfait accord; notre intimité peut se comparer à l'or et aux pierres précieuses: comment cela?... j'ai vu votre honorable épouse, j'ai vu vos deux petites filles: or, en Chine, cela s'appelle *amitié qui va jusqu'à voir l'épouse et les enfants.* En vérité, on ne peut pas comparer à cela les amitiés ordinaires.

Les anciens disaient: *Quand dans cette vie un homme a trouvé un ami véritable, il ne doit plus avoir d'autre inquiétude.* Voilà bien qui est applicable à nous deux. Mais, parce que je suis lié par des fonctions publiques qui ne me permettent pas d'être constamment à vos côtés, mon cœur ne peut jouir de repos.

Le mois précédent lorsque vous êtes venu à Canton, je n'ai eu qu'une fois le plaisir de vous voir; ensuite vous êtes parti pour Luçon, et moi retenu par les

devoirs de ma charge, je n'ai pu personnellement vous accompagner; mais au milieu de la peine que cela me cause, mon esprit se reporte constamment vers vous. Le seul espoir qui me reste, c'est que lorsque vous aurez terminé vos affaires vous reviendrez ici; et alors il faudra de nouveau que nous buvions ensemble, que nous nous ouvrions mutuellement notre cœur, et que nous nous réjouissions dans la société l'un de l'autre.

J'espère que si une bonne occasion se présente, vous voudrez bien me faire savoir à quelle époque vous reviendrez, afin de consoler mon espérance.

La saison est très froide maintenant; il faut que vous ayez soin de vous.

Mes sentiments ne peuvent être exprimés: j'espère que vous les lirez tous dans mon cœur.

Je vous souhaite toute espèce de félicité, ainsi qu'à votre épouse et à vos enfants.

Ki-in.

N°. 33.

尊駕來省僅獲一日快聚嗣
左右每歉於懷月前
人之謂矣惟不佞以公事羈絆不得常親
實非泛泛可比古人云人生得一知己可以不恨眞吾兩
尊夫人兩令媛皆得會晤在中華則謂之出妻見子之交
何也
相親相愛已逾尋常迨吾兩人情投意合尤稱金石之誼
見愛不相遐棄即如英國之璞公使合衆國之顧盛公使
君事親處世交友時時事事無不以誠敬爲主亦過蒙諸好友
帝系事
啓者不佞生於中華身列

令媛均好
尊夫人暨
並問
福安不一
心照即頌
示知以慰懸盼天氣寒冽珍重爲佳意不盡言諸惟
有風便希即
公竣元旋當再把酒談心暢叙一切何日由呂宋返棹如
之餘彌增神往惟望
行旌前赴呂宋不佞又以職守攸關不克親身往送歉仄

No. 32.

(Lettre particulière de Lagrené à Ki-in, expédiée de Macao le 25 Février 1845.)

Manille le 25 Décembre 1844.

M. le Commissaire Impérial,

Permettez moi de recommander particulièrement à votre haute bienveillance, M. de Lannoy, Consul général de Sa Majesté le Roi des Belges à Manille. M. de Lannoy sur l'ordre de son gouvernement part dans quelques jours pour Canton, dans les but d'obtenir sous les auspices de Votre Excellence l'application au pavillon Belge des droits conférés aux nations étrangères que de récents traités lient à l'Empire du Milieu.

Votre Excellence connait les rapports qui unissent la France à la Belgique: Elle sait que le Roi des Belges est le gendre de l'Empereur des Français, et que les deux nations vivent dans les termes de la plus étroite intelligence. Vous comprendrez donc, Monsieur le Commissaire Impérial, l'intérêt que j'attache au succès des démarches que M. de Lannoy se propose de suivre auprès de Votre Excellence, et pour lesquelles je l'autorise à recourir aux services et aux lumières de M. Callery.

Je suis heureux en même temps de saisir cette occasion de me rappeler à votre souvenir, et de vous renouveler de loin les assurances des sentiments de haute estime et d'amitié sincère que nos derniers rapports m'ont inspirés pour Votre Excellence, et dont il me tarde de lui renouveler de vive voix l'expression.

T. de Lagrené.

N.° 32.

道光二十四年十月十六日在小呂宋撰

再續談心專此並頌　福星不宣

懷向獲承顏曷勝金玉今當違　教彌憶屋梁容當握手

辦理並字寄加畧利與之料理茲不佞喜當鴻便附達下

貴國獲所懷來因與蘭瓦一言凌聰明之員加畧利代爲

貴大臣于此可知不佞渴欲見蘭瓦至

友誼且結爲婚姻彼此國民一律語音其親情愈篤

貴大臣不棄辱收往來在吡嚕咀喀國與佛蘭西國素敦

未往來未便遽進不佞深知其人特爲薦引願

任今奉本國王命前來　貴國冀邀一例通商之典因久

敬啓者茲有吡嚕咀喀國臣蘭瓦在小呂宋當總領事之

No. 33.

(Dépêche de Ki-iñ à Lagrené, reçue le 8 Janvier 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche. Le traité de commerce et de paix que Votre Noble Grandeur et moi avons arrêté de concert à *Huan-pu*, ayant été envoyé à l'Empereur le 21 de la 9e lune de cette année, le 4 de la lune suivante, Sa Majesté a chargé la Grande chancellerie de réunir les différents Conseils de l'état pour discuter promptement le traité.

Or, la réponse donnée par les haut magistrats de la Grande chancellerie, de concert avec tous les Conseils, fut qu'ils approuvaient article par article tout ce que j'avais conclu. En conséquence, le 30 de la 10e lune l'Empereur écrivit avec le pinceau rouge ces respectables mots, *J'adhère aux délibérations;* adhésion dont le chancellerie Impériale s'empressa de me donner connaissance.

Maintenant, en attendant que les copies du traité soient échangées, et qu'avis soit donné aux Gouverneurs, Sous-Gouverneurs et Généraux-en-chef des provinces de *Fu-kièn*, *Chee-kian*, *Kian-nan* et *Kian-su*, afin que dans la gestion des affaires ils en observent respectueusement les dispositions, il est de mon devoir d'adresser aussi cette dépêche à Votre Noble Grandeur, pour lui faire respectueusement connaître la décision Impériale.

Les négociants et le peuple Français observeront les articles du traité et se livreront paisiblement au commerce sans se permettre la moindre infraction, afin de consolider pour toujours l'amitié et la bonne harmonie

qui doivent faire preuve de notre équité mutuelle ; c'est là l'objet de mes plus grands désirs.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bonheur toujours croissant.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 27e jour de la 11e lune de la 24e année de *Tao-kuan*.

N°. 33.

督部堂撫部院福州將軍欽邊辦理外相應照會
存俟互換並分咨閩浙江蘇各省
硃批依議欽此現准軍機大臣咨行到本大臣准此除將冊約
日奏奉
各部按照本大臣所議各條一一照復准行于十月三十
大皇帝交軍機大臣會同該部速議具奏即經軍機大臣會同
奏十月初四日奉
日會摺具
貴大臣議定通商和好條約章程業於本年九月二十一
爲照會事本大臣前在黃埔與
大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

道光二十四年　十一月　二十七　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

福祉綏增須至照會者

望順候

約安分貿易切勿稍有違背永堅和好以昭公誼是所厚

貴大臣一體遵照諭飾佛蘭西國商民人等務各恪守條

No. 34.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 8 Janvier 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche. Suivant la demande faite par Votre Noble Grandeur, que ceux parmi les Chinois qui apprennent et pratiquent la religion du Seigneur du Ciel pour le bien, soient exempts de toute culpabilité, j'avais adressé à cet égard une pétition à l'Empereur. Or, voici que le 19 de la 11e lune nous avons reçu l'approbation Impériale marquée au pinceau rouge.

Maintenant, outre la communication qui doit être faite de ce décret aux Gouverneurs et Lieutenants-gouverneurs de chaque province, afin qu'ils l'observent, il est de mon devoir de vous envoyer copie de ma pétition originale, ainsi qu'une copie respectueuse de ce qui est écrit au pinceau rouge, afin que vous puissez clairement l'examiner et en prendre connaissance.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bonheur toujours croissant.

Dépêche qu'il est important de lire.

Ci-incluse une copie de la pétition originale.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 27 de la 11e lune, de la 24e année de *Tao-kuan*.

N°. 34.

道光二十五年　十月　二十七　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

福祺日增須至照會者　計粘抄原奏一件

硃批知照　貴大臣查照可也順候

督撫一體轉飾遵照外相應抄錄原奏並恭錄

硃批依議除通行各省

經本大臣專摺具奏茲於十一月十九日奉到

貴大臣請將中國學習天主教爲善之人免其治罪一事

爲照會事案照

大清欽差大臣太子少保兵部尚書兩廣總督部堂宗室耆

No. 35.

(Pétition de Ki-in à l'Empereur expédiée pour Pékin à la fin d'Octobre 1844.)

Pétition. D'après les sérieuses investigations que nous avons faites, la religion du Seigneur du Ciel professée avec grand respect par les divers royaumes de l'Occident, a pour principal objet d'engager au bien et de détourner du mal. C'est pour cela que depuis la dynastie antérieure des *Min* sous laquelle la prédication (de cette doctrine) pénétra dans l'Empire, aucune probibition ne fut portée contre elle.

Depuis-lors s'étant trouvé parmi les Chinois sectateurs de cette religion, des individus qui ont abusé de la religion même pour le mal, et qui ont poussé l'excès jusqu'à séduire des femmes et à arracher frauduleusement les yeux des malades, comme cela conste des recherches faites par les autorités, et des châtiments infligés, on a arrêté sous le règne de *Kia-Kin* les articles qui frappent de punition ces différents crimes.

Par conséquent, ce qui a été originairement prohibé dans l'Empire, ce fut que des individus se couvrissent du masque de la religion pour faire le mal, et on n'a jamais prohibé la religion que les divers royaumes Européens professent respectueusement.

Maintenant, voici que le Ministre Français Lagrené demande qu'à l'avenir, si des Chinois embrassent la religion Chrétienne pour faire le bien, ils soient exempts de toute culpabilité. Or, comme c'est une chose qui peut se faire, il est de mon devoir d'adresser une pétition à Votre Majesté, en la suppliant d'accorder la grace qu'à l'avenir tout individu, sans distinction, soit Chinois soit étranger, qui apprendra et pratiquera la religion du Seigneur du Ciel sans en profiter

pour faire le mal, soit exempt de toute culpabilité. Si cependant, il arrivait qu'on séduisît les femmes, que l'on arrachât les yeux à des malades ou que l'on commît quelque autre crime, on suivrait les lois anciennement établies.

Quant aux Français et autres étrangers de la même religion, il leur est permis de construire des églises et de pratiquer les cérémonies religieuses dans les cinq ports commerciaux seulement; mais ils ne leur est point facultatif de pénétrer arbitrairement dans l'intérieur du pays pour y prêcher la religion.

Si toutefois, il se trouve des individus qui ne faisant aucun cas des traités dépassent les limites et circulent arbitrairement dans le pays, les autorités locales, dès le moment qu'elles auront arrêté ces individus, s'empresseront de les livrer à leur Consul respectif, auquel il appartiendra de les réprimer et de les punir, sans qu'il soit permis de les mettre à mort ou de leur faire endurer un châtiment quelconque; afin que la bienveillance Impériale soit manifeste à tous, qu'il n'arrive plus de confondre les bons avec les méchants, et qu: tous se soumettent paisiblement à la raison et aux loix.

La demande qui est faite, que l'exercice de la religion pour le bien soit exempt de toute imputation criminelle, devait, de ma part, faire l'objet d'une représentation respectueuse à l'Empereur, que je supplie en m'inclinant d'accorder en grâce qu'elle obtienne son effet.

Représentation respectueuse.

N°. 35.

項罪名仍照定例辦理至佛蘭西及各外國習教之
天恩准予免罪如有誘汚婦女誆取病人目睛及另犯別
非者仰懇
嗣後無論中外民人凡有學習天主教並不滋事爲
請將中國習教爲善之人免罪之處事屬可行應請
西洋各國所崇奉之教也今據佛蘭西使臣拉莫尼
罪專條原所以禁中國藉教爲惡之人並非禁及於
睛經官查出懲辦有案於嘉慶年間始定爲分別治
教之人每有藉教爲惡甚至誘汚婦女誆取病人目
善懲惡故自前明傳入中國向不禁止嗣因中國習
奏爲具奏事竊查天主教爲西洋各國所崇奉意主勸

奏

皇上恩准施行謹

奏伏祈

習教爲善免其治罪之處理合恭摺具

懷柔庶良莠不至混淆而情法亦昭平允所有請將

即解送各國領事官管束懲治不得遽加刑戮以示

地傳教倘有違背條約越界妄行地方官一經拏獲

人止准其在通商五口地方建堂禮拜不得擅入內

No. 36.

(Lettre particulière de **Ki-in** *à Lagrené, reçue sous la même enveloppe que la dépêche N°.* **34.***)*

Il y a longtemps que je suis séparé de vous, mais en tout temps vous avez été l'objet de mes abondantes pensées. Ces jours passés je vous ai écrit quelques lignes que je suppose être parvenues à leur destination. Chaque jour je pense que pendant tout ce temps Votre Noble Grandeur aura joui de toute félicité; que toujours tout aura réussi à vos souhaits, et que partout vous avez été comblé des faveurs du Ciel. Je suppose que toutes les affaires auront tourné à votre avantage, comme j'ai toujours les regards tournés de votre côté et mes soupirs dirigés vers vous.

Le traité que vous avons antérieurement arrêté ensemble, a fait en son temps l'objet d'une représentation spéciale à l'Empereur, lequel ayant chargé le Ministère d'en faire la révision, toutes les dispositions obtinrent une complète approbation.

L'article par lequel il était demandé que ceux qui embrassent la religion Chrétienne pour faire le bien soient exempts de toute culpabilité, a également obtenu la sanction Impériale.

Ainsi, une bonne harmonie perpétuelle basée sur des règles douces assurera des avantages égaux au peuple et au commerce des deux Empires.

Et ce ne sera pas moi seul qui me réjouirai de cela; je crois que Votre Noble Grandeur aussi s'en réjouira, et que tout le monde prendra part à notre joie.

J'attends avec impatience que, vos affaires officielles terminées, vous reveniez ici et que j'aie le plaisir de vous revoir, et de vous donner des festins où je puisse

faire éclater ma joie et me consoler de notre longue séparation dans la noble compagnie des divers autres magistrats. Qui pourra décrire l' extrême joie que nous éprouverons dsns cette circonstance!

En vous écrivant cette lettre je vous exprime mes compliments et vous réitère le souhait d' une félicité toujours croissante.

Ki-in.

硃批依議萬年和好立定良規兩國商民同獲利益匪但不依
天主教爲善之人請免治罪一節亦蒙
大皇帝飭部覆核悉照所議其習
奏今經
經專摺具
天麻卜諸凡之順利臨風引睇殊切眷懷前所定條約當
撫序凝釐迓滋至之
貴大臣順時納祐
鑾記辰惟
芝宇時切葭思日前曾致數行計登
睽違

履祉日增不備

大喜並候

融融洩洩其樂更當何如耶泐函布賀

光儀把酒臨風暢寫衷曲慰離別之闊悰續冠裳之雅會

公旋旋返重接

貴大臣所同聲懽忭共爲愉快者也竚俟

所深忻幸想亦

No. 37.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené, reçue le 8 Mars 1845.)

Réponse respectueuse. Ces temps passés je vous ai écrit successivement plusieurs lettres incultes dont je suppose que vous aurez pris connaissance en leur temps.

J'ai reçu naguère la lettre fleurie que vous m'avez adressée de Manille, par laquelle j'ai appris que votre voyage avait été heureux et que vous jouissiez d'une paix non interrompue, ce qui m'a causé une joie et une consolation indicibles.

Le Consul général de Belgique, Lannoy, demande l'application des traités de commerce. En soi, la chose est très bonne; et survenant la recommandation de Votre Noble Grandeur, à combien plus forte raison dois-je accorder ce que l'on demande.

Mais le royaume de Belgique n'ayant point commercé avec la Chine depuis une longue série d'années, les relations commerciales qu'il vient établir maintenant avec cette province, doivent être regardées comme une nouveauté sur laquelle il est absolument nécessaire d'adresser une claire représentation à notre grand Empereur, en le priant de donner une décision selon son bon plaisir.

C'est là, pour la Chine, une loi invariable que je n'oserais pas enfreindre.

Maintenant, je réponds d'une part au susdit Consul d'attendre paisiblement à Macao, tandis que d'autre part j'adresse une pétition à l'Empereur; et lorsqu'arrivera la nouvelle des bienveillantes volontés Impériales, je les ferai connaître à ce Consul, en même temps que je lui remettrai une copie respectueuse des traités récemment conclus pour les cinq ports.

Quant à moi, je pense que notre grand Empereur ayant une extrême bienveillance pour les gens du lointain, il doit sans le moindre doute accorder ce que l'on demande.

Je vous écris cette réponse en vous souhaitant un heureux voyage et un prompt retour, afin que nous ayons le plaisir de nous revoir et de nous entretenir longuement.

Ki-in.

N°. 37.

[illegible]

在澳靜候一面即繕摺奏

旨定奪此乃中國定制不佞未敢有違現已一面劄知該領事

大皇帝請

國貿易者已歷多年此時來粵通商事屬初創必須奏明

貴大臣爲之先容不佞自應即爲允准但吡嚕咱喀不與中

本屬美事且以

福履綏和莫名欣慰吡嚕咱喀國總領事蘭瓦求通貿易

芳翰具悉

青照頃奉由小呂宋寄來

敬復者前經疊致蕪函計次第得塵

行祺把晤匪遙統容面罄不宣

俯允所請也手此布復即頌

大皇帝懷柔遠人必當

恩旨再將新定五口章程行知該領事一體遵照想

No. 38.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 16 Juillet 1845.)

Macao le 14 Juillet 1845.

Dépêche.

M. le Commissaire Impérial,

A peine de retour à Macao, depuis quelques heures, mon premier soin, même avant de répondre aux com munications officiellesque V. E. a bien voulu m'y adresser en mon absence, est de lui exprimer la joie sincère de me retrouver si près d'Elle.

En même temps, je suis heureux d'avoir à vous offrir mes félicitations les plus cordiales au sujet des faveurs éminentes dont votre grand Empereur, si juste appréciateur du mérite, a daigné recompenser vos services. Je me réjouis de ces dignités nouvelles qui vont encore illustrer une carrière déjà si glorieuse, et il me tarde de trouver l'occasion de répéter de vive voix à V. E. ces congratulations dont une lettre ne lui portera qu'un incomplet témoignage.

Votre Excellence, au reste, doit me connaître assez pour savoir que personne plus que moi ne prendra part à son bonheur et aux succès qui lui sont encore réservés par la Providence.

Agréez M. le Commissaire Impérial, les assurances de ma haute considération.

N°. 38.

天永佑耳順候

福祿綿長亦無如吾之願

貴大臣相識知心諒無如吾之誠願

所能及耳素承

爵尊高顯頻增榮盛矣不久可以面晤暢陳衷曲非筆墨

恩隆極渥曷勝喜悅之至此時

大皇帝聖明識賢所以

榮陞大學士係

貴大臣如在咫尺未復公文先申欣忭之臨並賀

照會事頃間方抵濠鏡因誠念

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

爲

道光二十五年　六月　初十　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　照　會

崇禧須至照會者

No. 39.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 17 Juillet 1845.)

Macao le 15 Juillet 1845.

Dépêche.

M. le Commissaire Impérial,

J'ai reçu la dépêche datée du 27e jour de la 11e lune de la 24e année de *Tao-kuan*, par laquelle V. E. me fait l'honneur de m'informer que l'Empereur lui a fait connaître son adhésion aux différents articles du traité conclu entre nous.

J'attends moi-même chaque jour l'arrivée d'une semblable adhésion de l'Empereur des Français, et dès qu'elle me sera parvenue, je ne perdrai pas un instant pour en instruire V. E. et pour régler avec Elle les formalités relatives à l'échange des ratifications.

D'ici là je m'empresse de lui témoigner ma vive satisfaction du résultat qu'Elle porte à ma connaissance, et je saisis cette occasion pour lui faire agréer avec mes vœux pour sa prospérité constante, les assurances de ma très haute considération.

Nº. 39.

道光二十五年六月　十一　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　照　會

貴大臣永綿福德矣須至照會者

妥辦此事堪稱美善迅申喜悅之忱並乘機宜惟願

大皇帝議准章程來現在專候一到立即飛布互換章程面爲

大皇帝俱照各條一一准行本大臣亦等有佛蘭西

貴大臣所議章程奉

光二十四年十一月二十七日照會一件內云本大臣與

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　爲照復事頃接道

No. 40.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 17 Juillet 1845.)

Macao le 15 Juillet 1845.

M. le Commissaire Impérial,

Votre Excellence par la dépêche en date du 27e jour de la 11e lune de la 24e année de *Tao-kuan*, me fait l'honneur de m'adresser une copie de la pétition qu'Elle a soumise à l'Empereur, pour qu'à l'avenir la religion Chrétienne puisse être librement pratiquée dans l'Empire.

Elle me fait connaître en même temps, qu'Elle a reçu le 19e jour de la 11e lune l'approbation Impériale marquée au pinceau rouge, approbation dont Elle m'annonce également la copie que je n'ai point, toutefois, trouvée jointe à la dépêche.

Je remercie V. E. de votre importante communication: je me borne aujourd'hui à Lui en accuser la réception pure et simple, me réservant de revenir plus amplement sur ce sujet après l'arrivée des communications que j'attends de mon gouvernement.

Agréez, M. le Commissaire Impérial, les assurances réitérées de ma haute considération.

貴大臣大加妥議可也順候
事以後事候本國來文其事再與
貴大臣專意交辦此事重任現在惟有得此公文照會之
硃批抄錄本大臣深感
硃批依議所來原文本僅貼原奏並無
貴大臣於十一月十九日得奉
奉並悉
貴大臣奏稱准行嗣後中國有願學習天主教者隨其供
本貼原奏一紙所云
照復事今據道光二十四年十一月二十七日照會一件
太佛蘭西國欽差大臣拉萬尼 為

道光二十五年六月　十一　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　照　會

No. 41.

(Lettre particulière de Lagrené au Lieutenant-gouverneur de Canton, écrite le 15 Juillet 1845.)

A. S. E. le *Fou-taï Huan-gan-tun.*

Lettre particulière.

Je trouve à mon arrivée à Macao, la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, et à laquelle se trouvait joint le portrait dont vous me faites hommage d'une manière si gracieuse. J'emporterai avec bonheur dans mon pays le souvenir des relations si agréables que nous avons suivies ensemble, et il me rappellera les traits d'un des hommes les plus distingués et les plus remarquables que j'ai rencontrés dans ma longue carrière. Vos destinées sont brillantes et je m'en réjouis du fonds de mon cœur. Déjà, l'Empereur vous a depuis notre séparation promu à un poste plus élevé. Celui-ci, j'en ai la conviction, ne sera que l'avant-coureur des récompenses plus éclatantes encore qui vous attendent, et qui, quelque éminentes qu'elles puissent être, ne sauraient jamais dépasser votre rare mérite et vos nobles qualités.

Je me réjouis de toute mon âme de vous revoir bientôt, et vous adresse en attendant, avec mes vœux les plus sincères, l'expression de mes sentiments d'inaltérable amitié.

N°. 41.

崇照不一　　名正具

台安統希

申闊愫肅此奉泐謹候

勳績莫過于此遙念之私懽縈五內雖再晤不久特此先

頻頒高爵較之

帝錫榮陞嗣後定然

閣下志向欣欣日隆無量鄙懷殊樂分袂後又奉

尊品之端方者實所鮮遇且慕

眞謂非常人也乃有德之君子也閱歷多年如

福像珍藏永爲記念堪稱來往之深日後可以時常瞻仰

昨抵濠鏡即奉　瑤章餙承　錦注並　惠尊照一幅

No. 42.

(Lettre particulière de Lagrené à Ki-in, écrite le 16 Juillet 1845.)

Après plus de sept mois d'absence, me voici enfin revenu près de vous. Mon long voyage a été constamment heureux. La mer nous a toujours été favorable. Vos vœux nous accompagnaient, et ma famille et moi n'avons eu qu'à bénir le Ciel qui nous a partout protégés.

Voilà donc de nouveau presque réunis les deux amis que séparait l'espace. De votre côté vous m'annoncez que les affaires qu'il nous reste à terminer sont entièrement réglées. Du mien, je l'espère, il en sera bientôt de même. Je n'attends pour cela que l'arrivée des ratifications, et je sais que M. de Ferrières qui doit en être porteur a quitté Paris depuis longtemps déjà.

Nous touchons donc au terme de nos trauvaux, et je m'en réjouirais davantage si je n'avais à prévoir ensuite une longue et cruelle séparation.

Mais je ne veux pas que de telles pensées attristent la joie du retour. J'aime mieux ne songer qu'à nos prochaines entrevues et aux conversations qui se prolongeront après des festins égayés par l'amitié la plus cordiale. Ce sera pour moi un bonheur indicible que de porter de nouveau la santé de l'illustre *Ki-yng*, près des mêmes lieux où nous nous quittions naguères. Que de pensées nous aurons alors à nous communiquer; que d'intéressants récits à nous faire de part et d'autre! Aussi cette heure arrivera toujours trop lentement au gré de mon impatience, et je me réjouis en voyant par vos lettres que la vôtre n'est pas moins vive.

Et maintenant que toutes choses sont préparées amicalement entre nous, je vous réitère, en vous souhaitant un bonheur inaltérable, l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

42.

親無幾雲天兩地殊爲可感此際亦且忘憂早圖相晤把
不日計可結局矣所慮者好會無常事畢各有所歸而相
帶來章程其早已起身諒不久可到不致遲延所辦之事
囑各事均已備辦即不依所經理者亦多預立惟俟斐咧嘞
事承
穹天之佑想知己相投遽爾分手原爲鬱悶今又聚首實爲快
福照不獨一人粗適而合家人等均沾
關切賴及
芘蔭一路尙稱順遂涉海風帆俱屬利便素承
教在邇惟叨

德祺增瑞福爲永慶也

事亦概爲安置鄙懷仰愛惟望

之陳尙有諸事細述惟願早期一叙想彼此同情此時公

其依近者甚宜足可殷殷讓飲實爲安便彼時乃有剖心

酒論心轉奏暢飲洵稱雅樂憶及前次分手之所亦較如

No. 43.

(Dépêche de Ki-in̄ *à Lagrené, reçue le* 22 *Juillet* 1845.*)*

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine, sous-precepteur du Prince Impérial, Assistant-ministre d'état, Membre du Conseil de la guerre, Gouverneur général des deux *Kuan* et membre de la famille Impériale:

En réponse.

Je viens de recevoir la dépêche de Votre Noble Grandeur, où vous dites qu'étant arrivé depuis peu à Macao, votre premier soin est de m'exprimer la joie sincère que vous éprouvez en vous retrouvant près de moi; où également vous me félicitez de la dignité à laquelle j'ai été élevé, ce qui vous a, dites-vous, causé une joie extrême etc.

Considérant en moi-même que j'ai reçu de Sa Majesté le gouvernement général des deux *Kuan* depuis plus de un an, je suis en vérité honteux de voir que je n'y ai rien fait de remarquable. J'ai cependant reçu par une faveur Impériale la charge d'Assistant-ministre d'état, qui est pour moi très-difficile à remplir, et dont il m'est impossible de m'acquitter convenablement.

Maintenant, vous me faites l'honneur de penser à moi. Vos lettres sont pleines de sentiments affectueux et font éclater de plus en plus l'excès de notre mutuelle amitié, ce qui est pour moi un sujet de joie intarissable.

Nous aurons plus tard à déterminer l'époque de notre entrevue; en attendant je vous adresse cette réponse, et je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bonheur toujours croissant.

Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 14e de la 6e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

繁祉日增須至照會者

意容續訂期晤面外爲此照復順候

貴大臣殷拳在念情溢於詞益晤相愛之深莫罄懽欣之

天眷叨晉大學士之職報稱愈難冰兢彌切茲承

命督粵迄今一載方以無所建樹爲愧荷蒙

大臣奉

並賀榮陞大學士曷勝喜悅之至等因到本大臣竊念本

貴大臣來文內開頃間方抵濠鏡誠念貴大臣如在咫尺

照復事頃接

道光二十五年六月

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

十四

右

照

會

日

No. 44.

(Lettre particulière de Ki-in *à Lagrené, reçue avec la dépêche précédente N°. 43.)*

Depuis notre séparation jusqu'à présent, il s'est écoulé la moitié d'une année. Mes affections se sont portées vers vous avec impétuosité, et toujours je me suis tenu debout tourné vers le vent qui arrivait du lieu où vous étiez.

Hier, l'intendant *Pan* m'a donné connaissance d'une lettre qu'il venait de recevoir du noble magistrat Callery, et j'y ai vu que V. E. est arrivée en parfaite santé à Macao, ce qui, en réalité, m'a causé une joie et une consolation extrême.

J'ai résolu d'envoyer un Magistrat vous présenter mes compliments: en attendant je vous envoie d'avance cette lettre.

Je suis pleinement convaincu, que le navire qui portait V. E. a fait un voyage des plus favorables. Votre justice et votre fidélité sont grandes comme la mer; elles ont suffi pour apaiser les flots, et vous avez eu la satisfaction de rencontrer un vent venu du Ciel qui vous a porté rapidement à Macao. Je suppose que toute sorte de félicités se sont amoncélées sous vos pas, et ont fait éclater votre rare mérite et votre haute destinée. Voilà ce qui fait l'objet de mes pensées, et de mes vœux les plus ardents.

Cet homme sans mérite *(qui vous parle)* et son collègue ont été également affectés de votre absence, et en ont été occupés, même pendant leur sommeil. Nous envoyons au devant le Magistrat *U* pour qu'il se rende en toute hâte à votre noble demeure et vous présente nos compliments.

Il faudra ensuite que nous arrêtions l'époque où nous pourrons nous revoir, nous manifester de part et d'autre les sentiments qui nous animent, nous asseoir au même festin, et ajouter une nouvelle occasion de nous réjouir.

Je vous offre quatre éventails et quatre espèces de comestibles, dans l'espoir que vous voudrez bien accepter ces bagatelles, que je regarde en vérité comme étant de nulle valeur, et que j'envoie simplement comme un témoignage de mes sentiments à votre égard. Veuillez n'y attacher aucune importance.

Outre la dépêche ci-jointe je vous ai adressé cette lettre pour vous manifester mes sentiments et vous souhaiter mille félicités.

Veuillez aussi présenter mes compliments à votre noble épouse. Quant à vos deux petites filles j'espère qu'elles se portent bien.

Ki-in.

Post-scriptum. Les relations commerciales que le royaume de Belgique a autrefois entretenues, ayant éprouvé une longue interruption, sur la puissante recommandation de V. E. j'ai adressé une pétition à l'Empereur, pour qu'il permette à ce royaume de commercer comme autrefois. J'ai déjà écrit à ce sujet une dépêche que j'ai envoyée au noble fonctionnaire Callery pour qu'il la reçût et la conservât jusqu'à l'arrivée de M. Lannoy à qui il devait la remettre. Je suppose que M. Callery aura déjà porté tout cela à votre connaissance.

N°. 44.

No. 45.

(Dépêche de Lagrené à Ki-iñ, *expédiée le* 19 *Juillet* 1845.*)*

Macao le 18 Juillet 1845.

M. le Commissaire Impérial,

En examinant les différentes pièces relatives à nos récentes négociations, que V. E. a bien voulu m'envoyer pendant mon absence, je remarque qu'il me manque certaines représentations adressées à l'Empereur, dont cependant des copies se trouvent entre les mains de personnes moins intéressées que moi-même à en connaître exactement le contenu.

Je suis certain que V. E. n'attendait que mon retour pour porter ces documents à ma connaissance. Je la prie donc de vouloir bien m'en transmettre aussitôt que possible une copie fidèle et authentique, pour que je sois muni de tous les renseignements diplomatiques qui concernent nos travaux.

Agreéz etc.

N°. 45.

道光二十五年六月　　十四

部堂宗室著

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

崇祺須至照會者

飾辦公文施行以便存案交代順候

今特行知所少原奏所有來往公事各件務望即速抄錄

來中國一定將所有原奏逐件全案行來以歸原案劃一

理較比事外之人反有抄錄諒　貴大臣專俟本大臣回

所有　貴大臣行來公文內惟少數卷具奏原案值此經

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　爲照會事本大臣查點

No. 46.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 24 Juillet 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Je reçois à l'instant une dépêche de Votre Noble Grandeur, dans laquelle vous dites avoir reçu la dépêche datée du 27e jour du 11e mois de la 24e année de *Tao-kuan*, portant que le traité de commerce et d'amitié conclu entre nous a reçu l'approbation Impériale dans tous ses articles, et que vous attendez également que l'approbation du grand Empereur des Français arrive, pour procéder à l'échange des ratifications.

En considérant que le traité conclu l'année dernière a reçu une entière approbation de l'Empereur, c'est bien comme Votre Noble Grandeur le dit, une affaire suivie de fort heureux résultats. En se conduisant avec fidélité et justice pendant dix mille ans, le commerce en retirera du profit pendant cent générations. Et, étant de part et d'autre honorés de la bienveillance Impériale, nous devons également nous attendre à un grand bonheur, ce qui me fait partager les sentiments de joie extrême qui nous animent tous.

En attendant que nous réglions face à face l'échange du traité, je dois vous faire cette réponse, et je saisis l'occasion pour vous souhaiter un bonheur toujours croissant.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 17 de la 6e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

No. 46.

天眷並召嘉祥本大臣實共深喜悅之忱也除俟互換章程面
世同承
貴大臣所云此事堪稱美善敦信義於萬年利商民於百
旨准行誠如
所定條約俱經奉
大皇帝議准章程到日立即飛佈互換面爲妥辦等因查上年
大皇帝俱照各條一一准行本大臣亦等有佛蘭西
照會內云本大臣與貴大臣所議章程奉
貴大臣來文內開頃接道光二十四年十一月二十七日
部堂宗室書　　爲照復事現接
大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

道光二十五年六月　十七　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

蓍祉日增須至照會者

爲妥辦外合行照復順候

No. 47.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 24 Juillet 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Je reçois à l'instant une dépêche de Votre Noble Grandeur dans laquelle vous accusez réception de la dépêche datée du 27ᵉ jour de 11ᵉ lune de la 24ᵉ année de *Tao-kuan*, y-incluse une copie de la pétition originale adressée à l'Empereur, par laquelle, j'ai clairement représenté qu'à l'avenir tous ceux qui désireront pratiquer la religion Chrétienne, puissent librement le faire; pétition qui a reçu l'approbation Impériale marquée au pinceau rouge dont je vous ai, dites vous, annoncé la copie qui ne se trouvait toutefois point jointe à la dépêche etc.

En prenant en considération ce qui concerne la pétition adressée à l'Empereur afin que les habitants de l'intérieur du pays qui ont embrassé la religion Chrétienne pour le bien soint exempts de toute culpabilité, l'assentiment Impérial marqué au pinceau rouge se trouve très clairement dans la pièce originale; mais vû que ces caractères sont écrits de la main de l'Empereur, on ne pouvait guére en donner une copie respectueuse dans la pièce annexée. Au reste, Votre Noble Grandeur pourra examiner minutieusement la pièce originale et acquérir une entière conviction.

Il convenait de vous faire cette réponse, et je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bonheur constant.

Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 17 de la 6ᵉ lune, de la 25ᵉ année de *Tao-kuan*.

N°. 47.

行恭錄

硃批依議即在正文內聲明因係欽奉字樣於粘抄內未便再

查禁一節所奉

硃批抄錄各等因查前奏內地民人會習天主教爲善者免行

硃批依議所來原文僅粘原奏並無

者隨其供奉已奉

照會內粘原奏一紙所云貴大臣奏明嗣後願習天主教

貴大臣來文內開今接道光二十四年十一月二十七日

照復事現接

部堂宗室耆 爲

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

道光二十五年六月　十七　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

履繶吉祥須至照會者

貴大臣詳閱正文即可明晰矣合行照復順候

No. 48.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 24 Juillet 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche.

Le traité de commerce et de paix qui a été conclu l'année dernière, je l'ai envoyé en copie originale pour qu'il fût mis sous les yeux de l'Empereur.

Sa Majesté chargea les hauts magistrats de la Chancellerie Impériale, conjointement avec le Conseil d'état, de discuter promptement la chose et de lui adresser un rapport là-dessus. Or, les magistrats de la Grande chancellerie, de concert avec le Conseil d'état approuvèrent, article par article, toutes les dispositions qui s'y trouvaient adoptées, et firent en même-temps un résumé de chaque article, en peu de mots, pour être respectueusement présenté à l'Empereur; et le 30 de la 10e lune, on reçut l'approbation Impériale marquée au pinceau rouge: respectez ceci.

Ensuite, le 17 de la 11e lune, les hauts Magistrats de la chancellerie Impériale, envoyèrent à Canton la copie originale approuvée au pinceau rouge, et y joignirent en même temps une copie du rapport fait à l'Empereur.

Je considère que l'alliance et l'amitié conclue entre nos deux Empires a pour preuve le texte signé au pinceau rouge, et que le rapport fait à l'Empereur par le Conseil d'état, n'est autre chose qu'un abrégé du traité, faisant voir en peu de mots le sens de ce qui a été arrêté d'un commun accord.

Ces temps passés, par la raison que Votre Noble Grandeur se trouvait éloignée à Luçon, je me suis

contenté de Lui faire connaître l'approbation Impériale, sans Lui donner une copie officielle du rapport destiné à être envoyé aux cinq ports commerciaux. Mais maintenant que vous êtes de retour à Macao, je dois le porter à votre connaissance, afin de faire preuve des sentiments de l'amitié affectueuse qui nous unit.

Outre que je conserve la copie du traité, jusqu'à ce que, l'autre copie arrivant de votre noble Empire, nous puissions en faire l'échange, je vous écris maintenant cette dépêche, et je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bonheur constant.

Dépêche qu'il est nécessaire qu'elle parvienne.

Ci-jointe une copie du rapport présenté à l'Empereur par les hauts magistrats de la chancellerie Impériale, de concert avec les différents Conseils de l'état. (a)

La dépêche ci-à-droite,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 17 de la 6e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

(a) Nous renvoyons ce rapport à la fin de la correspondance officielle, et le placerons à la suite du traité de commerce dont il n'est, en effet, que l'analyse.

結盟訂好祗以

硃批原冊欽頒到粵並將會奉原摺抄錄咨行前來臺我兩國

硃批依議欽此嗣於十一月十七日奉軍機大臣將

於十月三十日奉

按照所議各條一一照准並將各條摘敘數語恭摺覆奏

旨交軍機大臣會同該部速議具奏即經軍機大臣會同各部

御覽奉

進呈

照會事案照上年所議通商和好章程經本大臣將原冊

部堂宗室耆

爲

道光二十五年六月　十七　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

計粘抄軍機大臣會同各部覆奏原摺一件

福履亨佳須至照會者

冊暫存俟　貴國約冊到日再行互換外爲此照會順候

貴大臣已抵蠔鏡亦應一併行知以示友愛之誼除將約

硃批行知此奏祗頒發五口未經照會茲

貴大臣遠在呂宋故謹將

應准之意前因

硃批約冊爲覽會奏原摺不過於條約內畧摘數語以見所議

No. 49.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené, reçue avec la dépêche précédente N°. 48.)

Ces jours passés je vous ai écrit une lettre de remercîments, et vous ai envoyé en même temps quelques bagatelles que le Magistrat *U* a été chargé de vous porter en vous présentant mes compliments: j'espère que cela vous sera parvenu.

Je reçois maintenant une lettre par laquelle j'apprends clairement que vous êtes arrivé en parfaite santé à Macao, et que votre famille, venue avec vous, jouit d'une égale prospérité, malgré la longueur du voyage, ce qui a rempli mon cœur d'une satisfaction extrême.

Ferrières porteur du traité étant parti depuis longtemps, doit, je suppose, arriver ici sous peu de jours. Alors nous déterminerons l'époque où nous pourrons nous revoir, nous manifester les sentiments qu'une séparation d'une demi-année a inspirés aux amis, boire ensemble dans l'intimité, et nous échanger d'agréables protestations de bonne harmonie.

De part et d'autre ayant obtenu l'approbation Impériale, chacun de nous pourra faire preuve de fidélité et de sincérité: je suppose que ce sont là les sentiments du Noble ministre, comme ce sont les miens.

Voilà tout ce que j'avais à répondre. Je vous souhaite un grand bonheur au delà de ce que je puis exprimer.

Ki-in.

Postscriptum. J'ai ci-devant adressé une claire représentation à l'Empereur, afin que le Lieutenant-Gouverneur *Huan* traite conjointement avec moi les affaires relatives aux différents royaumes étrangers, ce dont il convient également que je vous donne connaissance.

No. 49.

履祺多福惟

貴公使與不佞共此情懷也專此復候

天眷各矢信誠想

神半年契闊之情聯杯酒之殷勤論協和之雅誼同膺

利賚帶章程早已起身不日諒可到粵彼時訂期相會共

體祉綏和　闔眷同來長途亦俱平順聞之深爲系懷斐立

貴公使安抵蠔鏡

來函比審

照入頃間接到

起居計經

日前泐箋布謝並致薄物數種交吳委員帶寄問候

知又啓

奏明與　黃中丞會同辦理合併達

再啓者各國事宜前經

照不具

No. 50.

(Lettre particulière de Lagrené à Ki-in, écrite le 22 Juillet 1845.)

Je reçois à l'instant par le Magistrat que vous avez délégué à cet effet, les félicitations si empressées, si amicales, et l'expression des sentiments dont je vois avec bonheur que l'absence n'a pas diminué la vivacité.

Vous connaissez les miens, et vous savez que de mon côté la séparation n'a fait que les rendre plus affectueux. Moi aussi je me suis bien souvent reporté par la pensée près de vous et des hauts fonctionnaires qui vous entourent.

Mr. Callery m'a effectivement tenu au courant de tout ce qu'il m'était important de savoir. J'ai résolu de l'expédier à Canton pour vous porter aussi mes compliments, et en même temps pour y faciliter les derniers travaux de M. Lannoy, qui, plus heureux que moi, sera dans quelques heures près des lieux que vous habitez. J'apprends avec plaisir par vos propres dépêches et par celles qui m'ont été communiquées par M. Lannoy, l'accueil bienveillant que Votre Noble Grandeur a faite à cet honorable fonctionnaire, dont je me plais à vous recommander de nouveau les intérêts.

J'ai offert à Mad^e^. de Lagrené de votre part les quatre éventails qu'elle a reçus comme une preuve de votre gracieux souvenir, et les gâteaux font les délices de mes filles qui sont fières de n'être pas oubliées de l'illustre ami de leur père.

J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire; mais je ne veux pas retarder le départ du savant Callery: je le charge de suppléer à l'insuffisance de ma lettre.

Que le Ciel vous comble de ses prospérités, et hâte le jour où nous nous retrouverons en présence.

No. 50.

意洵稱難得尙祈
尊處所來公文以及所給蘭瓦公文共爲細閱俱承待其厚
台端並同蘭瓦襄帮料理所辦之事展視
令其晉省奉謁
左右也所有大衆各事加畧利在此無有不關心通信茲特
盛情遜格銘泐之私無日不神馳
鑒待知心深承
今依戀且荷
愛友金石情誼是誠實爲欽佩每懷分手之時憂喜交集至
尊函展誦之餘備悉書中足叨
今有吳委員來澳携來

鑒照不一

時禧惟希

天降福耳更望迓爲良晤是所深盼肅此佈復並賀

細此際無所報稱惟願頻

利赴省伤促未及周至想其深知不佞之事諒必面述詳

位尊者相顧曷勝鼓舞不佞尚有不盡之言因崇明臣加畧

樂此

厚貺致囑謝謝小女等懽啖酥餅殊爲喜愛家內素性志傲

賜佳搖給與內人謹領

關切格外猶爲幸甚承

六月十八日

No. 51.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, traduite et expédiée le 31 Juillet 1845.)

Macao le 29 Juillet 1845.

Dépêche en réponse.

M. le Commissaire Impérial,

L'Interprète de la Mission ayant été fort souffrant depuis son retour de Canton, n'a pu me remettre que ce matin la traduction des trois dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 17e jour de la 6e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

Je n'ai pu voir sans une extrême surprise, M. le Commissaire Impérial, que dans l'une de ces dépêches, en reproduisant le passage de ma lettre du 15 de ce mois, dans laquelle j'exprimais à V. E. ma satisfaction de l'arrivée des ratifications de l'Empereur de Chine, on ait passé sous silence les expressions analogues qui se rapportaient à l'adhésion attendue de l'Empereur des Français.

Après la réciprocité absolue si clairement consacrée dans le texte du traité dont vous m'annoncez l'heureuse approbation, je ne puis attribuer cette omission qu'à une simple inadvertance de copiste, et je vous renvoie ci-joint le document précité, pour que vous la fassiez immédiatement réparer.

Je dois vous faire connaître en outre, que j'ai été également étonné de remarquer, dans la rédaction des dépêches qui m'ont été adressées depuis mon retour, certaines modifications dont je ne puis me rendre compte, attendu que ma position n'a point changé depuis l'époque de mon arrivée dans ces mers, et que conformément aux clauses du traité de Whampoa, la plus parfaite égalité doit régner dans les communications échangées entre les hauts fonctionnaires des deux Empires.

Déjà votre lettre du 4e jour de la 6e lune de la 25e année de *Tao-kuan* semblait indiquer un changement dont je n'avais pas cru devoir me préoccuper. Mais les suivantes persistant dans le même oubli des formules précédemment employées à mon égard, je craindrais que les malveillants ne pussent conclure de cette circonstance, qu'il s'est glissé dans nos anciens rapports ou dans nos positions l'un à l'égard de l'autre, quelque modification qui ne peut et ne doit point exister.

Voilà pourquoi, M. le Commissaire Impérial, je vous renvoie ci-jointes les diverses pièces en question, pour que vous les examiniez mûrement vous-même, et que tout soit rétabli suivant les anciens usages.

Remarquez, je vous prie, que je ne me plains pas de la nouvelle formule, qui peut être fort convenable; mais que j'insiste seulement sur le rétablissement de celle antérieurement adoptée pour nos communications réciproques.

Enfin, on m'a remis ce matin une dépêche à mon adresse qui ne porte point le sceau du Commissaire Impérial. Et moi aussi je suis Commissaire Impérial: jusqu'à présent n'ayant entretenu des relations officielles qu'avec V. E ; ne pouvant d'ailleurs depuis l'échange de nos pleins pouvoirs respectifs traiter directement qu'avec Elle, je vous restitue intacte cette dépêche, dont il me serait impossible de prendre connaissance.

Au moment où nous allons probablement procéder bientôt à l'échange des ratifications qui doivent couronner nos longs travaux, je regrette très vivement d'avoir à appeler l'attention de V. E. sur le triple incident qui fait l'objet de cette dépêche. Mais c'est précisément pour qu'il ne reste entre nous aucun nuage, aucun sujet de plainte, si léger qu'il puisse être, et que nous nous retrouvions dans les mêmes dispositions mutuelles où nous nous sommes quittes à Canton, que je vous adresse sans retard les lignes qui précèdent, en y joignant mes vœux pour votre bonheur et votre prospérité.

Agréez etc.

No. 51.

本職自初到今亦未嘗兩樣蓋黃埔章程原議定兩國辦
所閱來文與前次不同亦爲詫異實屬不知何意更移況
等情故特將來文奉繳即行更正再本大臣此次來中國
此全係並列今減去原文字句不能不諒書吏粗心遺忘
大皇帝議准等句所有行知一准章程內係申明清楚彼此彼
大皇帝議准章程等言減下佛蘭西
內云喜蒙中國
甚爲詫異因內有一件係照錄本大臣六月十一日公文
本日繙譯員方交譯詞因該員自省回來有病所閱來文
照會事接奉道光二十四年六月十七日公文三件今於
大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼
爲

貴大臣二人專政彼此公同較核全行權柄再無他人可
公事來往惟有本大臣與
無欽差大臣之印本大臣亦係欽差之任自前以來所辦
規格一無更改至今早接到公文一件係本大臣應收却
詞句諒自相宜不定無非專爲彼此往來須照以前詞句
仍按以前規格修正施行此時所言之事並非有怨新用
應如此亦不能將就因此繳還所來各文務即細爲檢點
慮小人議論前次來往位分情形更改不同此事實在不
意但因後來之文每多不同以前之尊稱詞句本大臣所
初四日之公文已預料勢有更移本大臣原不以此爲介
事之大臣所有來往俱應彼此各按平行之禮本年六月

道光二十五年六月　　二十五　　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

福履日新須至照會者

雅誼也順候

事稍有怨意不日相晤仍照以前分手之情形無異洵屬

臣心甚不安更有此三件偶然之事特書此情不可爲共

刻下不久相換之時可完一宗永益功績如此勤勞本大

值辦理因此所來公文未曾啓封寄回本大臣不能知覺

No. 52.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 2 Août 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Il est consigné aux archives, que le 18 de cette lune on a reçu une dépêche de Votre Noble Grandeur, où il est dit: *(suit une longue citation de la dépêche de M. de Lagrené, datée du 18 Juillet.)*

Je considère que le traité de commerce et de paix que Votre Noble Grandeur et moi avons arrêté de concert, ayant été soumis à l'Empereur, Sa Majesté a chargé les hauts Magistrats de la Chancellerie Impériale, de réunir les divers conseils de l'Etat pour discuter promptement ce traité. Or, la réponse donnée par les Magistrats de la Grande chancellerie, de concert avec tous les conseils, fut, qu'ils approuvaient, article par article, tout ce qui avait été conclu. En conséquence, l'Empereur y écrivit au pinceau rouge ces respectables mots, *J'adhère aux délibérations.*

Quant à l'article relatif à la demande faite par Votre Noble Grandeur, que tous ceux parmi les Chinois qui voudront apprendre et pratiquer la Religion Chrétienne, soient exempts de toute poursuite criminelle, l'Empereur a également approuvé la pétition que je lui avais adressée à cet effet; pétition dont je vous ai envoyé copie dans le courant de la 11e lune, afin que vous en prissiez connaissance, ainsi que de l'approbation au pinceau rouge, comme vous pouvez le constater dans vos archives.

Le rapport que la Grande chancellerie, de concert avec les conseils de l'Etat, a dressé et soumis à l'Empereur,

ne vous avait pas été envoyé, parce-que vous étiez loin à Manille. Mais dès que je vous ai su de retour à Macao, j'en ai fait aussitôt tirer une copie pour être portée à votre connaissance, comme cela est constaté.

Dans la dépêche où vous disiez qu'il vous manquait certaines représentations faites à l'Empereur, il n'était pas indiqué clairement de quelle pièce vous vouliez parler, et c'est pour cela que je ne vous avais point encore répondu; mais hier, le noble magistat délégué Callery, m'ayant fait connaître qu'il s'agissait du rapport dressé par la Chancellerie Impériale et les différents conseils de l'Etat, je trouve qu'avant l'arrivée de votre dépêche, une copie de cette pièce vous a été expédiée en date du 17e jour de cette lune; de sorte qu'il est à supposer que vous en aurez eu connaissance de bonne heure.

Maintenant, voilà l'original du traité revêtu de l'approbation Impériale, que je tiens en réserve, en attendant que l'autre copie arrivant de votre noble Empire, nous puissions fixer l'époque de l'échange et faire preuve de notre respectueuse diligence.

Outre celle-ci, je crois qu'il n'y a aucune autre pièce qui doive vous être envoyée.

Je profite de l'occasion que me fournit cette réponse, pour vous souhaiter un bonheur journalier.

Dépêche qu'il est nécessaire qu'elle parvienne.

La dépêche ci-à-droite,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 25 de la 6e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

N°. 52.

大皇帝交軍機大臣會同該部速議具奏即經軍機大臣會同
貴大臣議定通商和好章程經本大臣專摺具奏奉
案交代等因查本大臣前與
有來往公事各件務望即速抄錄飾辦公文施行以便存
奏逐件全案行來以歸原案畫一今特行知所少原奏所
有抄錄諒貴大臣專候本大臣回來中國一定將所有原
公文惟內少數卷具奏原案值此經理較比事外之人反
貴大臣來文一件內開本大臣查點所有貴大臣行文各
照復事案照本月十八日接到
部堂宗室者　爲
大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

貴委員加畧利始詢悉即係軍機會同各部議覆之件查
復昨晤
知亦在案茲文內開所少原奏緣未審所指未能遽行奉
貴大臣遠在呂宋未經行知昨聞已抵蠔鏡即經抄錄行
貴大臣查照在案其軍機大臣會同各部覆奏原摺前因
硃批行知
硃批依議均經本大臣十一月間各具照會恭錄
亦經奏奉
貴大臣請將中國學習天主教爲善之人免其治罪一節
硃批依議欽此又
各部按照所議條款一一照准奏奉

道光二十五年六月　　二十五

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

右　照　會

萬履佳暢須至照會者

行文件爲此照復順候

貴國約冊到日再行訂期互換以昭謹愼此外諒別無應

硃批約冊須暫存外俟

冰案矣現祗有

旱達

此件於本月十七日未接來文之先業經抄錄行知想已

No. 53.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené, reçue sous la même enveloppe que la dépêche précédente N°. 52.)

Hier j'ai reçu votre réponse, par laquelle j'apprends que ma lettre et les objets qui l'accompagnaient sont parvenus à leur destination. C'était, de ma part, un très petit moyen de manifester l'intérieur de mon cœur, et de rappeler les sentiments inspirés par une longue absence. Quel honneur pour moi, que Vous, noble Ministre, vous souveniez de moi et me portiez de l'affection!

Votre noble épouse pourra chasser la chaleur avec ces grossiers éventails. Les petites filles mangent les gâteaux avec plaisir; malheureusement, j'en ai offert trop peu pour que vous m'adressiez des paroles si flatteuses. Ce sont là de ces relations qui augmentent l'amitié, et qui malgré leur exiguité ne laissent pas que de faire connaître l'affection qu'on a dans le cœur, et d'en augmenter le prix, pleins comme nous le sommes de fidélité et de franchise.

Les faveurs Impériales étant descendues sur nous, ç'a été pour vous, Noble Ministre, ainsi que pour moi, un très grand bonheur et un sujet de joie sans égale.

Le noble Magistrat délégué Callery étant arrivé à Canton le 20, *Huan* et moi nous abouchames avec lui. Il nous a appris que vous jouissiez d'une santé et d'une paix parfaite, et que votre prospérité était toujours croissante. En même temps, il nous a fait connaître en détail la profonde amitié que vous nous portez, ce qui nous a causé à tous une joie extrême.

Lannoy est un homme tranquille et sincère qui, en vérité, mérite une grande estime. Je lui ai remis personnellement les traités de commerce relatifs aux cinq ports.

Il y a longtemps que nous sommes séparés : souvent je pense quand je pourrai vous revoir, et vous faire en abrégé l'exposé de mes sentiments. Maintenant je n'attends que le jour où, le traité arrivant de votre noble pays, nous pourrons fixer l'époque de notre entrevue, mettre au grand jour l'heureux pacte d'amitié éternelle, et nous échanger les sentiments d'une amitié grande comme la mer et les cieux.

Alors nous converserons ensemble, et ce sera pour nous une joie incomparable.

Je vous écris cette réponse, et profite de l'occasion pour vous souhaiter un bonheur toujours croissant au delà de ce que je puis exprimer.

Ki-in.

No. 53.

省不佞與　黃中丞俱經相晤述及

貴公使同被祥和抃幸無似　貴委員加畧利於二十日抵

天庥滋至不佞與

雅重知交故彼此竭信誠之悃

篤敦友誼雖粟絲存愛護之心尤徵

過譽此蓋

尊閫以粗箑尚可拂暑　令媛啖餅歡忻投贈無多叨茲

貴公使記念殷拳

青照在不佞薄芹伸臆聊誌久別情懷荷承

還章具悉前寄信物已經

日昨接展

照不備

履繾日增惟

聚首暢譚其愉快當奚若耶泐函布復即候

尊處和約到日訂期會晤申永和之盟好聯交誼於海天

貴公使闊別日久亟思一爲握手聊抒積愫現專候

甚堪器重業已將五口貿易章程面爲交付矣不佞與

關愛厚意詳爲代達聞之同深欣悅藺瓦爲人穩當誠實

體祉安和一切俱臻順遂並將

No. 54.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 5 Août 1845)

Macao le 3 Août 1845.

M. le Commissaire Impérial,

Je m'empresse de vous informer que j'ai reçu dans la journée d'hier les ratifications de l'Empereur des Français.

Mon gouvernement me témoigne par les dépêches que m'apporte M. de Ferrières, sa haute satisfaction des résultats intervenus par suite de nos négociations, et qui en établissant sur des bases solides les relations futures des deux Empires, doivent être, comme ils le sont en effet, également appréciés à Paris et à Pékin.

Maintenant, M. le Commissaire Impérial, il me tarde de me retrouver près de vous, pour procéder à l'échange des ratifications, et pour terminer en même temps toutes les affaires dont nous avons à nous occuper ensemble. Je compte expédier à Paris M. de Ferrières vers la fin de ce mois.

Dans peu j'aurai l'honneur de vous écrire plus en détail, mais je n'ai pas voulu perdre un instant pour donner à V. E. une aussi agréable information.

Agreéz etc.

No. 54.

部堂宗室者　　道光二十五年七月　初一　日

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

福祺須至照會者　　右　照　會

再爲詳細奉述無須及時可以迅速寄知其盛事順候

各事一併辦理完結斐列勒計於本月底令其回國不久

貴大臣早爲相晤互換章程仍然有事商辦即續及所有

固此事本國實爲慎重自　貴國亦然本大臣惟願與

甚爲喜歡因兩國彼此來往有成嗣後自能兩國相關堅

大皇帝議准章程茲特迅速知照斐列勒所帶來公文內本國

照會事昨日接奉到佛蘭西

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　　爲

No. 55.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 6 Août 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Je viens de recevoir une dépêche de Votre Noble Grandeur dont j'ai pris pleine et entière connaissance, ainsi que les différentes dépêches qui devaient subir des modifications. La cause de cela consiste en ce que la rédaction et l'expédition de ces pièces ayant été faite à la hâte, on n'y a pas mis toute l'attention requise, et il s'est glissé plusieurs fautes.

Maintenant, après un scrupuleux examen, nous avons découvert ces fautes, ce qui prouve que Votre Noble Grandeur a un discernement clair et profond, et que votre esprit embrasse tout. Aussi, ai-je pour vous un respect et une déférence sans bornes.

Voici que tout a été examiné, comparé et corrigé; et ceci me fait penser aux relations cordiales que les anciens avaient entre eux. Ils disaient tout ce qu'ils avaient dans le cœur, sans rien se cacher; et s'il arrivait qu'une chose leur déplût, ils le manifestaient clairement, afin que de part et d'autre on eût le cœur ouvert et qu'il ne restât aucune arrière-pensée: ce qui revient à dire, que quoiqu'ils eussent des corps distincts, leurs cœurs, cependant, ne faisaient qu'un.

Or, voici que dans des dépêches il s'est glissé des choses incorrectes: Votre Noble Grandeur m'a aussitôt ouvert son cœur avec sincérité, et m'en a averti clairement; cela fait voir que nos cœurs s'entendent, et que vraiment vous me portez de l'affection. C'est

pourquoi, non seulement je me soumets à la haute intelligence de Votre Noble Grandeur, mais je me rends bien plus encore à votre sincérité.

Les anciens disaient : *Quand dans la vie on a trouvé un ami, on peut être exempt de tristesse.* Or, Votre Noble Grandeur est assurément mon ami !

Il y a déjà plus d'une demi-année que je suis séparé de votre brillante personne ; les tristes pensées qu'inspire une aussi longue séparation, se sont suivies comme les journées sans interruption aucune.

Je sais que M. de Ferrières doit arriver à chaque instant : j'espère que vous m'informerez promptement de son arrivée, afin que nous réglions convenablement l'époque où nous pourrons nous revoir et nous manifester mutuellement nos sentiments. Quant à moi, l'encre et le pinceau ne sauraient exprimer tous ceux que j'éprouve.

En attendant, je profite de l'occasion que me fournit cette réponse pour vous souhaiter un bonheur toujours croissant.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 2 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

貴大臣即開心見誠明以相告足見以心相交眞實愛我形骸雖隔此心不隔也今文件中偶有未周備之處或偶有不合意之處即明白宣示彼此俱豁然無疑所謂查核更正矣因思古人心腹之交皆知無不言言無不盡貴大臣識見精深思慮周密本大臣不勝敬佩現已逐一徵

遽一時檢點未周致有疎漏參差之處今經詳爲指出具貴大臣來文一切閱悉付來應行更正各件緣係繕發勿照復事頃接

部堂奏至書

爲

道光二十五年七月　　初二

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

右　照　會

萬祿懋增須至照會者

難罄爲此照復順候

望即飛速佈知以便訂期把晤聊叙闊忱跂望之私楮墨

光儀已逾半載闊想私悃與日俱深如斐列勒旦夕到來

貴大臣眞吾知己哉惟暌隔

貴大臣之誠實古人云人生得一知己可以不恨

貴大臣之高明且更服

故不但服

No. 56.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené, reçue sous la même enveloppe que la dépêche précédente N°. 55.)

Lettre respectueuse.

Je reçois à l'instant la lettre de Votre Noble Grandeur, ainsi que les différentes pièces renvoyées pour être modifiées.

Après avoir examiné ces dépêches une à une, on les a corrigées, et on en a également préparé d'autres que je vous renvoie maintenant.

Observant en outre, que le 25 de la lune passée, en répondant à une dépêche de Votre Noble Grandeur, il s'est également glissé la faute précédente par rapport aux appellations, je vous renvoie aussi cette pièce corrigée, en vous priant de vouloir bien me restituer la dépêche primitive.

Je vous souhaite un bonheur sans égal.

Ki-in.

N°. 56.

台安不一

台端其原件即乘便付還查銷可也此佈即頌

更正補送

貴大臣照會一件其稱謂之間亦有與前參差之處亦一併

覆矣茲復查出上月二十五日有覆

貴大臣來文及付來更正各件已逐一核正並備具公牘照

敬啓者頃接

No. 57.

(Lettre particulière de Lagrené à Ki-in, écrite le 5 Août 1845.)

Grâce aux rapports amicaux que, dans le cours de nos négociations, il m'a été donné d'entretenir avec vous, j'ai pu reconnaître et apprécier, non seulement votre pénétration profonde et vos sentiments élevés, mais encore l'étendue de vos connaissances et votre goût éclairé pour les lettres. C'est donc avec un vrai plaisir que je me vois chargé par mon gouvernement, de vous faire une proposition que nul ne peut comprendre et accueillir mieux que vous. Je me hâte d'ajouter, que l'on attacherait en France beaucoup de prix au succès de cette négociation, et qu'elle m'est très-particulièrement recommandée.

Il existe à Pekin deux collections Bouddhiques, intitulées *Gandjour* et *Dandjour*, et publiées en 4 langues, en Chinois, en Mantchou, en Mongol et en Thibétain. Si ces collections étaient dans le domaine des opérations commerciales ordinaires, je me garderais bien d'en occuper votre attention; mais la publication en a été faite aux frais des Empereurs de la dynastie régnante, et elles sont la propriété du gouvernement Impérial.

Je viens donc vous prier de vouloir bien user à Pékin de votre puissante influence, pour obtenir qu'un exemplaire de cet ouvrage puisse m'être cédé. Je serai prêt à couvrir tous les frais de cette acquisition.

Ce sont des transactions de cette nature qui honorent la civilisation des peuples. La France aussi est riche en curieux et importants ouvrages qui ont été publiés aux frais de ses souverains, et si jamais le gouvernement Chinois pouvait souhaiter d'en faire l'acquisition, je suis chargé d'assurer V. E. que l'expression de ce désir, serait accueillie avec faveur.

P. S. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les titres des ouvrages qui composent les deux collections précitées.

N°. 57.

福祺惟希　崇照不一

輿然歡樂矣肅此奉達謹候

御書官板如將來中國可用此書亦能代爲辦理在本國更加

亦係

若干自當繳款其價亦勿拘多寡本國佛蘭西亦有大書

御覽之書知　大才善達能于覓得故特奉求代購二部該價

常行貨賣者亦不敢輕于煩瑣況本朝官板乃

佛家有經書兩部名爲四體另有細記附　閱此書若有

可理其事所以本國皆願此事完成概爲歡喜聞知京中

統知書籍因此本國多知襄同辦事無所不宜最無他人

相契以來深佩　厚德敦成更慕　宏才廣博精于文學

No. 58.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 8 Août 1845)

Macao le 7 Août 1845.

M. le Commissaire Impérial,

Ainsi que je vous en avais donné l'assurance, le gouvernement de S. M. l'Empereur des Français a reçu avec une vive satisfaction l'annonce des démarches qu'à la suite de la correspondance échangée entre nous, V. E. se proposait de suivre auprès de S. M. l'Empereur de Chine relativement à l'importante affaire de la liberté du Christianisme.

Je puis vous informer aujourd'hui, que mon auguste souverain et son gouvernement apprendront également avec une sympathie, dont je suis autorisé à consigner ici dès à présent le témoignage, l'heureuse issue de ces démarches, dont le succès ne pouvait être douteux, lorsqu'il s'agissait d'une aussi juste cause, et que vous-même aviez pris en main sa défense.

Mais pour que les sentiments que je vous exprime ne soient point exposés dans la suite des temps à de pénibles retours, je crois devoir appeler l'attention de V. E. sur quelques points dont il importe de fixer clairement la signification.

En 1er lieu, M. le Commissaire Impériale, en me référant aux termes de notre correspondance antérieure, il demeure bien et dûment établi, qu'on ne saurait, en aucun cas, confondre la religion Chrétienne avec quelques individus qui couverts hypocritement de son masque, auraient été accusés de crimes abominables dont le nom-même est inconnu dans les royaumes

Chrétiens de l'occident. Comme vous l'avez si souvent remarqué, le Christianisme ordonne le bien et défend le mal; il n'a donc rien de commun avec les turpitudes auxquelles il est fait allusion dans la supplique de V. E., et qui doivent être sévèrement réprimées. J'attache, ainsi que vous le comprendez, un prix extrême à maintenir cette distinction.

En 2d lieu, vous m'avez fait l'honneur de m'informer, que l'approbation Impériale avait été officiellement notifiée aux Gouverneurs et Sous-gouverneurs des Provinces. Maintenant, ne serait-ce pas avantageux que cette notification fût également faite par ces fonctionnaires aux différents Magistrats qui leur sont subordonnés? En effet, sans cette précaution salutaire, il serait pénible que des Chinois, mieux informés, parcequ'ils y sont plus directement intéressés, des dispositions Impériales que quelques officiers subalternes, et croyant pouvoir aujourd'hui, manifester sans danger leurs croyances religieuses, fussent traduits devant les tribunaux pour ce seul fait. Avec une publication plus générale telle que je la demande, et qui ne me semble offrir aucun inconvénient, des incidents aussi regrettables ne pourraient en aucun cas se reproduire.

En 3e lieu, il m'est revenu, que sous l'empire des prohibitions précédentes, plusieurs Chrétiens ont été punis ou exilés. Je crois, M. le Commissaire Impérial, aller au devant de vos intentions, en exprimant le vœu que ces Chrétiens, s'il en existe, en effet, dans une telle situation, ressentent jusques dans leur exil l'effet des dispositions favorables de l'Empereur de Chine, et qu'ils soient mis en liberté.

Cet acte de clémence, qui me paraît, d'ailleurs, une conséquence naturelle des déterminations que vous m'avez communiquées, assurerait à V. E., si elle veut bien le provoquer, de nouveaux titres à l'admiration de tous ceux qui se complaisent aux grandes choses.

Enfin, M. le Commissaire Impérial, il ne saurait être douteux, que l'autorisation de pratiquer librement la religion Chrétienne, telle qu'elle résulte de la pétition de V. E., n'entraîne pour les Chinois celle de construire

des Eglises et de s'y rassembler. Je tiendrais beaucoup à pouvoir transmettre cette assurance à mon gouvernement, et vous remercierai de m'en fournir les moyens.

Telles sont les observations de détail que j'ai cru devoir vous exposer; elles ne touchent en rien, du reste, à la mesure elle-même, dont elles ont pour unique objet de régulariser l'application et de constater les tendances généreuses. Aussi, je me plais à reconnaître, en attendant les explications que vous voudrez bien me donner, avec quelle consciencieuse fidélité vous avez rempli l'honorable engagement que vous aviez contracté, et à vous répéter combien, par une conduite aussi habile que magnanime, vous avez cimenté les rapports existants entre le grand Empire de France, ainsi que les autres états Chrétiens de l'Occident, et le grand Empire de Chine.

Il ne me reste plus qu'à renouveler à V. E. l'expression des vœux que je forme pour son bonheur et sa prospérité.

N°. 58.

更改第一宗查所有彼此來往公文業經明白已定如有
貴大臣說定明白數條事件以免將來有絲毫不盡意之
貴大臣經理故究竟必須與
如此辦理因在公正之間更兼
大皇帝以及諸臣等多因定間此事合衆同心仰樂此事必當
此所以奉述此時本國
大皇帝議准天主教之事甚爲喜悅本大臣前曾言及果然如
貴大臣交往經理之後因定間具奏中國
大皇帝風聞於本大臣與
照會事佛蘭西
大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

爲

本大臣惟願伊等得知
主教之人前因禁止每多受刑充軍者如實在有此等人
情有此一統普行總不致有受屈之事矣第三宗風聞天
恩准多有爲善供奉天主教而地方官尚有不知反爲拏究等
一體遵行否則民人每知
大皇帝恩准業咨行各省督部堂撫部院通飾文武官員普爲
所有
貴大臣原奏內申明矣本大臣惟願分別善惡前承照會
禁惡之教並無犯邪之罪係
有罪惡甚重者在西洋國不知何名且天主教本係勸善
藉天主教之名反作不善之事者不能與天主教相涉所

貴大臣忠正信實言不更移定然始終如一耳

貴大臣明示深佩

非規短其事相顧大體專候

貴大臣申明此情實爲幸甚以上四宗非失具奏原意無

國如果有此一定之事本大臣感仰

本國多知建堂聚會之事本大臣實爲心願可以告知本

恩准供奉天主教從此中國人亦可興造天主堂以歸聚會惟

貴大臣大德萬民感仰第四宗既然

恩准下來俱賴

大皇帝之恩可以早爲釋放此寬仁之事雖從

恩准受中國

道光二十五年七月　　初五　　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

福德日新須至照會者

泰西等國來往相交洵屬親密永爲和好也順候

貴大臣如此仁義大度聰明透徹故大中國與大佛蘭西

No. 59.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 8 Août 1845)

Macao le 7 Août 1845.

M. le Commissaire Impérial,

J'ai reçu la dépêche que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 2e jour de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*, et par laquelle Elle m'annonce la complète et satisfaisante solution des divers incidents que ma dépêche du 29 Juillet portait à sa connaissance.

Loin d'avoir désormais à regretter qu'ils se soient produits, je me félicite, au contraire, d'une occasion qui n'a servi qu'à faire briller davantage notre parfait accord et l'entière communauté des sentiments qui nous animent.

Suivant le désir que vous m'exprimez, je restitue ci-joint à V. E. l'original de la dépêche dont Elle veut bien me transmettre une seconde expédition rectifiée.

Déjà nous nous sommes entendus d'avance sur l'objet des autres dépêches qui me sont arrivées en même temps, et que j'ai trouvées revêtues de toutes les formalités désirables. Il ne me reste donc qu'à vous remercier de la communication de l'avis du Conseil d'état relativement à la ratification du traité de *Whampoa*.

V. E. sait que de mon côté, je suis en possession des ratifications arrivées de Paris par M. de Ferrières, en sorte que d'un jour à l'autre, nos anciennes entrevues se renouvelleront, ce qui me cause une joie sincère.

Agréez, M. le Commissaire Impérial, avec cette assurance, celle de mes sentiments de haute et affectueuse considération.

№. 59.

部堂宗室者　道光二十五年七月　初五　日

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

心所樂也順候　福祺日增須至照會者　右照會

程亦知　貴大臣早已洞悉爲日不久即可相晤眞深

奏依議章程已承抄錄足感周密實爲幸甚本國議準章

正收到公文一件其餘公文均已妥協所有軍機交部原

事同心竭力所言更正前存原文一件今特奉繳今承更

慮致所欣悅從此一定信誠顯然爲實咸知彼此襄同辦

十五日內所言各事均已繕好本大臣適逢其事心無恚

五年七月初二日所發公文一角內云在本大臣六月二

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼　爲照復事接到道光二十

No. 60.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 11 Août 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Je viens de recevoir une dépêche de Votre Noble Grandeur où il est dit: *(suit une citation de la dépêche de M. de Lagrené, du 3 Août.)*

En lisant cela, j'ai éprouvé une joie difficile à décrire. Nous deux avons mis tous nos soins à discuter le traité de paix que nous avons conclu pour dix-mille ans. Moi j'en ai soumis une copie originale à notre Grand Empereur, lequel y a écrit au pinceau rouge, *J'adhère aux délibérations.* Voici maintenant que le Grand Empereur des Français a également donné son approbation à tout; assurément, il ne pouvait arriver un bonheur plus éclatant pour nos deux Empires. Il en résultera pour tous les négociants et le peuple une joie et un profit sans fin, et ce ne sera pas seulement votre noble royaume qui éprouvera cette joie extrême; ce seront aussi tous les habitants de l'Empire du milieu qui s'en réjouiront: de sorte que ce sera une réjouissance commune pour tous.

Ces jours passés, lorsque Votre Noble Grandeur a envoyé à Canton le Magistrat délégué Callery, il a été dit en consultation, que le palais de l'Amiral, situé à *Tai-pin-hiü* dans les environs du Bogue, était un endroit extrêmement convenable pour l'échange des ratifications; et je pense que, sur ce point important, M. Callery vous aura donné tous les éclaircissements désirables.

Il y a longtemps que je suis séparé de Votre Noble Grandeur ! Un jour que je passe sans vous voir, est pour moi aussi long que trois années.

Puisque vous pensez renvoyer en France M. de Ferrières vers la fin de ce mois, il faut que nous songions bientôt à nous rencontrer, car l'échange des ratifications est une affaire de très-haute importance pour nos deux Empires : il faut qu'elle soit réglée avec respect et dignité, afin de faire briller l'honneur et les lois.

Je compte qu'à partir du 20 on pourra se préparer à terminer nos affaires. Mais il est de mon devoir de prier Votre Noble Grandeur de vouloir bien déterminer le jour, après le 20, et de me le faire promptement savoir, afin que je le communique à l'Amiral, et qu'en même temps je donne ordre à toutes les autorités locales de faire à l'avance tous les préparatifs requis pour la conclusion convenable de nos affaires.

Après une séparation d'une demi-année, voici qu'arrive le temps de nous revoir ; la grande affaire du traité de paix va donc mettre fin aux pénibles sentiments causés par cette longue absence, et fournir un libre essor à tout ce que nous avons à dire d'officiel et de particulier. Quelle ne sera pas notre joie dans cette circonstance !

Je profite de l'occasion de cette réponse pour vous souhaiter un bonheur toujours croissant.

Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 7 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

No. 60.

樂利不獨　貴國甚爲欣喜亦中國衆所同聲歡忭共爲
大皇帝亦一一照准此實我兩國莫大之嘉祥衆商民無窮之
大皇帝硃批依議茲佛蘭西
我兩人悉心酌議立定萬年和約本大臣將原冊進呈蒙
臣畢爲相晤互換章程等因本大臣接閱之下歡欣難名
固此事本國實爲慎重自貴國亦然本大臣惟願與貴大
甚爲喜歡因兩國彼此來往有成嗣後自能兩國相關堅
大皇帝議准章程茲特迅速知照斐列勒所帶來公文內本國
貴大臣來文內開昨日奉到佛蘭西
部堂宗室書　爲照復事頃接
大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼　道光二十五年七月初七日

此照復順候　福祉榮增須至照會者　右　照　會

好之大事已定契闊之情懷已伸公私兩盡其樂何如爲

飾地方官將應辦事宜先行預備半年暌隔把晤有期和

日後定一吉期作速見復由本大臣咨會水師提台幷扎

體制計須二十以後可備辦齊全應請　貴大臣於二十

須及早會晤惟事關兩國換冊鉅典必須整肅威儀以昭

久一日不見不啻三秋且於本月底即令斐列勒回國尤

昭愼重想加畧利業已稟明本大臣與　貴大臣暌違日

近虎門之太平墟水師提台衙門互換和約甚爲冠冕且

愉快者也前　貴大臣遣嘉畧利委員來省曾商議在附

No. 61.

(Lettre particulière de Lagrené à Ki-in écrite le 10 Août 1845.)

M. le Commissaire Impérial,

A son retour de Canton, M. Lannoy m'a fait connaître l'accueil honorable qu'il avait reçus de V. E., et l'heureuse terminaison des affaires qu'il était venu suivre au nom de son Gouvernement.

La part que j'ai prise à ces négociations, en recommandant dès le principe à votre bienveillante sollicitude les intérêts d'un royaume ami de la France, ne me permet pas de demeurer indifférent à leur résultat. Aussi, je m'empresse de vous offrir l'expression de ma sincère gratitude, tant pour les marques de considération personnelle que vous avez témoignée à M. Lannoy, que pour le réglement si prompt de ses affaires, comme aussi pour l'assurance que vous avez bien voulu me donner, que mon intervention n'était point restée étrangère aux déterminations du cabinet de Pékin.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler etc.

N°. 61.

台安不一

福與時新謹候

高情永佩矣肅此奉達敬頌

先容更荷

故特佈陳銘感以惠蘭瓦之光輝且所辦甚速皆爲重於

前次所託佛蘭西友國之事因如此善美好成不由不喜

中堂優待甚厚本國公事均已妥爲辦竣甚爲銘德等云

敬啓者蘭瓦自省回濠其告述

No. 62.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, remise le 14 Août 1845.)

Macao le 12 Août 1845.

M. le Commissaire Impérial,

J'ai reçu hier la dépêche, que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 7e jour de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

Par cette dépêche vous me mandez que, libre à partir du 20 ce mois, vous attendez que je détermine le jour où nous pourrons nous réunir; et quant au lieu, V. E., ainsi que me l'avait annoncé M. Callery à son retour de Canton, exprime le désir que l'échange des ratifications s'effectue au palais de *Tai-pin-hiü* près du Bogue.

Cette combinaison me semblant de tous points convenable, je l'accepte avec plaisir. Le traité a été signé à bord d'un bâtiment de la marine Impériale Française; il sera ratifié sur le territoire de l'empire des Chinois dans le palais d'un haut fonctionnaire Chinois. Rien ne me semble plus conforme à la parfaite réciprocité qui doit présider aux relations des deux Empires, comme aux sentiments de considération et d'amitié que nous professons l'un à l'égard de l'autre.

En conséquence, j'ai fixé le 27e jour de ce mois pour me rendre, avec l'amiral Cécile et les officiers qui m'accompagnent, au palais de *Tai-pin-hiü*. Je compte y arriver dans la soirée, et nous pourrons, le 24 ou le 25, toutes les affaires étant terminées entre nous, procéder avec le respect et la dignité convenables à l'échange des ratifications.

Au reste, M. le C.re I.al, pour régler d'avance toutes les questions de détail, et prévenir ainsi des lenteurs regrettables, je me décide à envoyer M. Callery auprès de V. E. Je lui ai fait connaître mes intentions, et il en sera le fidèle interprète. Agréez etc.

2.

貴大臣慎重愛友亦係相合相應是以本大臣定於本月
此和合相比即本大臣與
上今互換章程在中國地之大員衙門如此兩國來往彼
宜與本大臣亦係同心以前相議畫押在佛蘭西兵船之
事加畧利自赴省回來先已稟知所言地方甚是冠冕相
貴大臣願定虎門之太平墟水師提督衙門相換章程此
貴大臣等候本大臣訂定相換章程吉日
云本月二十日後
貴大臣於道光二十五年七月初七日所發公文一件內
照復事昨日接到

道光二十五年七月　　初十　　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

福德增祥須至照會者

言無虛故交伊經理始可信誠耳順候

各雜事件以免遲悞因其知悉本大臣諸凡實在詳細所

後方可相換章程以整威儀今囑加署利到省預備零星

晚可到太平墟地方二十二三此兩日可以備辦齊全之

二十一日同水師謝西勒并有隨來各員是日動身計是

No. 63.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené, reçue le 20 Août 1845.)

Depuis le temps que je suis séparé de votre élégante personne, mes pensées se sont constamment portées vers vous. J'ai reçu et lu la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et voyant les éloges que vous me prodiguez, j'en ai vraiment été honteux, car je suis un homme inutile qui ne mérite pas des compliments aussi flatteurs.

L'amitié qui existe entre Votre Noble Grandeur et cet homme sans mérite *(qui vous parle)* est aussi grande que sincère; et voici encore une nouvelle preuve de ces sentiments, dont aucune expression ne saurait faire connaître le prix, moins encore la reconnaissance qu'ils m'inspirent.

Par rapport aux livres Bouddhiques que vous m'avez chargé d'acheter, en examinant attentivement la note annexée à votre lettre, j'ai reconnu qu'il s'agissait du *Gandjour* et du *Dandjour*, ouvrages gravés sous le règne de *Kan-hi*.

A cette époque-là il a paru peu d'exemplaires de ces ouvrages: depuis lors, deux siècles s'étant écoulés, les planches originales se sont en grande partie dégradées ou perdues, de telle manière qu'il serait difficile de faire une impression nouvelle: aussi n'est-il pas aisé de se procurer ces livres.

Cependant, comme vous me chargez d'en faire pour vous l'acquisition, je ne manquerai pas de recommander à une personne de confiance de faire tous ses efforts pour se les procurer. Mais je vous ferai observer, toutefois, que Pékin étant très éloigné d'ici, et ces

ouvrages ne se trouvant point dans le commerce de la libraire, il faudra peut-être attendre longtemps pour les avoir, sans qu'on puisse fixer une époque déterminée.

Quant à ce qui regarde le prix, ce n'est point une chose dont il doive être question entre Votre Noble Grandeur et moi, liés comme nous le sommes d'une amitié si étroite et si sincère : et si je parviens à faire l'acquisition de ces ouvrages, je serai trop heureux de les offrir comme témoignage de l'affection que je vous vous porte.

Pour ce qui concerne les grands ouvrages publiés dans votre noble Empire, ce doivent être, en effet, des publications très-remarquables, et plus tard je pourrai vous charger de m'en acheter, afin d'agrandir la sphère de mes connaissances, ce qui me causera une joie et un bonheur sans bornes : mais attendons que les ouvrages dont vous m'avez donné la commission arrivent, et alors je vous adresserai à mon tour quelques demandes.

Je vous écris cette réponse en vous souhaitant une grande félicité, et espérant que vous voudrez bien en prendre connaissance.

Ki-in.

懇也專此復達即頌履祺惟希台照不備

芝繩寶檢俾得眼界一充欣幸何涯俟前書有以報命再當奉
當藉伸縞紵之懽至貴國大書自必尤爲珍異他日倘能代購
不佞與　貴大臣誼託心交何足更煩齒及一俟此書購得即
爲坊肆所無展轉購求恐需時日幸弗刻期敦迫其價值一層
茲承諄囑自當轉託妥人竭力購覓惟此地距都窵遠此書又
迄今幾二百年原板漸多殘缺難於刷印是以此書殊不易得
幹珠爾經及丹珠爾經係康熙年間刊刻之書當時流播無多
益可概見幸何如之感何如之囑購佛經查閱附來細記知爲
陋過辱　齒芬而　貴大臣與不佞道誼相孚眞誠相接於此
暌違　雅度渴想正深接誦　手函具承　獎飾不佞自慙謭

N°. 63.

No. 64.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue à Canton le 18 Août 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche en réponse.

Hier j'ai reçu une dépêche de Votre Noble Grandeur où il est dit : *(suit la citation textuelle de la dépêche de M. Lagrené du 12 Août)*

En prenant connaissance de ceci, ma joie a été extrême ; car, je me suis rappelé que depuis les deux siècles et plus que nos deux Empires sont en rapport, il n'y a jamais eu entre eux la moindre désunion.

Je vous ai fait connaître que le traité de paix et d'amitié perpétuelle conclu entre nous, a reçu l'approbation de notre grand Empereur marquée au pinceau rouge; comme vous m'avez fait connaître que vous aviez reçu l'approbation du grand Empereur des Français.

Maintenant se trouve déterminé, comme lieu du rendez-vous pour l'échange des traités, le palais de l'amiral à *Tai-oon-tai*. En fixant ainsi un jour très-heureux et la résidance officielle d'un grand Magistrat pour conclure la grande affaire de la paix et de l'amitié entre nos deux Empires, et remplir les devoirs de notre charge, nous aurons l'approbation des Esprits des neuf cieux, et les cent-mille générations avenir commerceront avec confiance. C'est assurément un bonheur sans égal, une fortune sans bornes.

C'est mon devoir d'écrire en toute hâte à l'amiral, et de faire en même temps avertir les autorités de l'endroit, pour qu'on fasse à l'avance tous les préparatifs convenables pour le réglement des affaires.

Ce grand magistrat *(qui vous parle)*, accompagné des deux intendants *Pan* et *Chao*, et suivi des divers autres fonctionnaires délégués, se mettra en route au terme fixé, pour se rendre au propice et fortuné endroit de notre rendez-vous; et ce sera une excellente occasion pour offrir, de part et d'autre, nos vœux au Ciel pour la félicité perpétuelle de nos Empereurs. Quels ne seront pas alors notre bonheur et notre joie!

Je profite de l'occasion de cette réponse pour vous souhaiter une grande prospérité.

Dépêche qu'il est nécessaire qu'elle parvienne.

La dépêche ci-à-droite,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 13 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

相比本大臣與貴大臣愼重友愛亦係相合相應本大臣
換章程在中國地方大員衙門如此兩國來往彼此和合
大臣亦係同心以前相議畫押在佛蘭西兵船之上今互
畧利自赴省回來先已稟知其地方甚是冠冕相宜與本
臣願定虎門之太平墟水師提台衙門相換章程此事加
云本月二十日後等候本大臣訂定相換章程吉日貴大
貴大臣於道光二十五年七月初七日所發公文一件內
貴大臣公文內開昨日接到
照復事昨接
部堂宗室書　　爲
大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

九天之神靈覺焉億世之商民賴焉眞莫大之休祥誠無窮之
兩人承奉之職守
之良辰就大員之公署以定我兩國和好之大事以盡我
大皇帝議准現定期於太平墟之水師提台衙門互換乘天定
貴大臣奏奉佛蘭西
大皇帝硃批依議復經
定萬年和約章程本大臣奏奉
之下不勝歡欣思兩國相交二百餘年毫無弗協茲復議
辦齊全之後方可相換章程以整威儀等因本大臣接閱
動身計是晚可到太平墟地方二十二三此兩日可以備
定於本月二十一日同水師謝西勒等及隨來各員是日

道光二十五年七月　十三　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

百福駢臻須至照會者

萬壽於無疆其幸何如其樂何如爲此照復順候

各委員屆期前往玉敦珠盤成茲好會以共祝

一切應辦事宜先行預備本大臣亦即督帶趙潘兩道及

古慶本大臣當即飛咨水師提台知照並札飭地方官將

No. 65.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue à Canton le 18 Août 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche en réponse.

J'ai reçu hier une dépêche de Votre Noble Grandeur dans laquelle vous dites qu'il reste quelques points dont il importé de fixer clairement la signification, afin d'éviter qu'à l'avenir il n'arrive aucun changement qui ne réponde pas entièrement à nos intentions, etc. ce dont j'ai pris une pleine et entière connaissance.

Depuis que nous traitons les affaires ensemble, nos cœurs se sont parfaitement accordés, et notre amitié a été sincère. Dans toutes les affaires publiques que nous avons traitées, on a délibéré de part et d'autre avec une parfaite harmonie de sentiments. Toutes les fois qu'une chose était faisable et qu'elle ne rencontrait pas de grands obstacles dans les lois de l'Empire du milieu, il n'y a pas de soin que j'aie négligé pour la traiter, ni d'efforts que je n'aie fait pour sa réussite, afin de faire ressortir l'éternelle amitié qui existe entre nos deux Empires, ainsi que pour tranquilliser le cœur de Votre Noble Grandeur.

Par rapport à l'article de la dépêche arrivée, où il est parlé de la distinction à faire entre les bons et les méchants, j'avais déjà clairement établi cette distinction dans mon adresse à l'Empereur; il n'y a pas à craindre qu'on fasse la confusion *(des bons avec les mauvais.)*

Quant à l'article où il est dit que dans la crainte de voir des Chrétiens arrêtés par des Magistrats qui n'auraient par connaissance de la concession Impériale.

il convient qu'une publication générale ait lieu; je considère que l'approbation de notre grand Empereur marquée au pinceau rouge, a fait dans le temps l'objet d'une dépêche de ma part aux Gouverneurs, Sous-gouverneurs et Généraux de chaque province, afin qu'ils en prissent connaissance et la promulguassent.

Maintenant, je dois de nouveau expédier une dépêche dans toutes les provinces, en exigeant qu'il soit communiqué à tous les tribunaux civils et militaires, gands et petits, sans distinction, comment les affaires sont réglées.

Par rapport à l'article relatif à la libération des Chrétiens qui ont été punis ou exilés pour avoir professé la religion du Seigneur du Ciel, je considère que d'après les lois établies dans l'Empire de Chine, toute chose commence le jour où elle a été décrétée par la volonté Impériale. Les affaires réglées auparavant ne peuvent point être changées par une application rétroactive des lois nouvelles. De telle sorte que, maintenant, il me serait très-difficile d'adresser à cet égard une supplique à l'Empereur, et je ne vois pas comment on pourrait obtenir cette amnistie. Mais s'il arrive qu'à l'avenir il y ait un pardon général accordé par un bienfait Impérial, j'espère que ces Chrétiens traités comme criminels en jouiront également et seront mis en liberté.

Quant à l'article où il est dit que les Chinois doivent pouvoir construire des Eglises et se rassembler, je considère, d'un côté, que de construire des temples et se rassembler, ce sont là des règles de la religion Chrétienne: d'un autre côté, on ne doit pas non plus, dans l'intérieur du pays, violer les décrets qui régissent l'Empire, afin de n'éprouver à l'avenir aucune espèce d'entrave à ses actions.

J'ai donc mûrement délibéré sur tous les points mentionnés dans la dépêche de Votre Noble Grandeur et les ai réglés du mieux possible.

Je vous envoie ci-jointe une copie de ma dépêche, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Maintenant que ces quatre points sont entièrement réglés, il ne reste plus d'autre affaire qu'à procéder à

l'échange des traités, et à nous témoigner, de part et d'autre, les sentiments d'amitié qui nous animent.

Cette fois que le Noble Magistrat délégué Callery est venu à Canton, il a traité toutes les affaires d'une manière très-convenable; il a temoigné, au suprême degré, de la fermeté et de la bonne intelligence; je suis extrêmement content de ses rapports.

Je profite de l'occasion que me fournit cette réponse, pour vous souhaiter une félicité sans bornes.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 16 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

N°. 65.

官不知

臣分別奏明自可無虞淆混又民人供奉天主教恐地方

貴大臣之心所有來文內所稱辨別善惡一條前經本大

求有成以表我兩國永遠和好並以安

可行與中國政治無大妨礙者本大臣無不盡心籌辦力

心相印以誠相與辦理一切公事彼此和衷商酌其事屬

得有不盡意之更改等因均已閱悉我兩人共事以來以

貴大臣來文內開有數條事件必說定明白以免將來毋

照復事昨接

部堂宗室 爲

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

久遠本大臣已照
主教之規矩而內地亦必無違乎中國之政令方能行之
國人亦可興造天主堂以歸聚會一條查建堂聚會乃天
恩赦此等習天主教獲罪之人本大臣冀望其得邀減釋又中
奏請本大臣亦無從釋放若將來遇有
旨之日爲始其以前辦定之案不能復照新例改辦此時碍難
條查中國定例均以奉
體照辦又將前因習天主教受刑充軍之人早爲釋放一
時應再由本大臣移行各省催令轉行文武大小衙門一
大皇帝硃批當經本大臣移咨各直省督撫將軍查照轉行此
恩准反爲拿究應一統普行一條查前奉

道光二十五年七月

[illegible]

十六

日

No. 66.

(Dépêche de Ki-in aux Gouverneurs, Sous-gouverneurs et Généraux de toutes les provinces de l'Empire, communiquée à M. de Lagrené avec la dépêche précédente N.° 65.)

Affaire de publication générale.

Le document officiel portant que ceux du peuple qui apprennent et pratiquent la religion du Seigneur du ciel pour le bien, soient exempts de culpabilité, ayant été, de ma part, l'objet d'une pétition que j'ai ci-devant adressée à l'Empereur, après qu'on eut reçu l'approbation Impériale marquée au pinceau rouge (Respectez ceci), j'en ai respectueusement tiré des copies que j'ai communiquées aux nobles Gouverneurs, Sous-gouverneurs et Généraux, afin qu'ils en donnassent connaissance à toutes les autorités des lieux soumis à leur juridiction, et que celles-ci eussent à s'y conformer respectueusement, comme cela est constaté aux archives.

Réfléchissant ensuite, que quoiqu'en général ce soit de l'essence de la religion du Seigneur du ciel, de conseiller la vertu et de défendre le vice, je n'ai cependant pas établi clairement dans ma dépêche antérieure, en quoi consistait la pratique vertueuse de cette religion. Et craignant que dans les différentes provinces on rencontre des difficultés sur ce point d'administration, j'examine maintenant la religion du Seigneur du ciel, et je trouve, que de s'assembler à certaines époques, adorer le Seigneur du ciel, vénérer la croix et les images, lire des livres de cette religion, sont autant de règles propres à cette religion, tellement que, sans cela, on ne peut pas dire que ce soit la religion du Seigneur du ciel.

[illegible] par conséquent accordé maintenant, que sont [illegible] de toute culpabilité ceux qui s'assemblent pour [illegible] le Seigneur du ciel, vénérer la croix et les images, [illegible] les livres de cette religion et prêcher une doctrine [illegible] la vertu : car ce sont là des pratiques pro[illegible] vertueux de cette religion, qu'on ne [illegible] ou prohiber. Et s'il y a des gens qui [illegible] d'adoration du Seigneur du ciel pour [illegible], louer et exhorter au bien, ils le peuvent [illegible] leur plaisir.

[illegible] pas permis de convoquer et d'accumu[illegible] districts éloignés, de manière à faire des [illegible] et subversives qui se trou[illegible] opposition avec les lois établies dans l'Em[illegible] S'il se trouve des hommes sans loi, qui, [illegible] Chrétiens, se forment en société [illegible] même, si des gens d'une autre [illegible] que la religion du Seigneur du [illegible] de culpabilité par un bien[illegible] de marcher sur ses traces, [illegible] poursuite en revêtant [illegible] tous ceux-là sont des gens qui [illegible] pour le mal, et leurs crimes doi[illegible] aux lois antérieures.

[illegible] Sous-gouverneurs [illegible] connaître cette dépêche [illegible] soit [illegible] militaires également, afin [illegible] facilement distinguer [illegible] une règle uniforme.

[illegible] Sous-gouverneurs et [illegible] de cette dépêche et [illegible]

6.

敬供十字架圖像念誦本教之書講說勸善道理係習教
即不得謂之天主教現既准予免罪所有會同禮拜天主
供敬十字架圖像念誦本教之書乃其教中規矩不如此
明恐各省碍難辦理茲查天主教係按期會同禮拜天主
教以勸善戒惡爲本而何者方爲習教爲善前咨未經指

將軍
貴部堂
部院

通飾所屬地方官一體欽遵查照在案第思天主

硃批依議欽此即經本大臣恭錄行知

奏奉

經本大臣

貴將軍部堂部院請煩[illegible]照施行

別辦理用昭畫一為此合[illegible]

貴將軍部堂部院再為[illegible]

合[illegible]

[illegible]

No. 67.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, reçue le 22 Août 1845.)

Macao le 22 Août 1845.

Dépêche en réponse.

M. le Commissaire Impérial,

Hier à son retour de Canton, M. Callery m'a remis la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 16e jour de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan* en réponse à la mienne du 7 Août précédent.

J'ai pris mûrement connaissance de cette importante communication, ainsi que de la dépêche adressée par V. E. aux Gouverneurs, Sous-gouverneurs et Généraux de l'Empire, et dout Elle a bien voulu m'envoyer copie.

Après un examen approfondi, je trouve que les questions sur lesquelles j'avais cru devoir appeler l'attention de V. E. sont désormais réglées de manière à assurer la fidèle exécution de la magnanime volonté de l'Empereur.

Vous me dites, en effet, par rapport à la distinction à établir entre la religion elle-même et ceux qui se couvriraint de son masque, qu'il n'y a pas à craindre qu'on les confonde, et que tout a été convenablement réglé dans ce sens.

Par rapport à la publication si nécessaire, et sans laquelle la concession courait le risque de rester illusoire, vous m'annoncez que vous avez pris dès à présent à cet égard des mesures efficaces, à la suite desquelles aucun Magistrat dans l'Empire, pas plus les grands que les petits, ne pourront désormais prétexter d'ignorance.

Quant à l'autorisation de se rassembler pour vaquer librement et publiquement à l'exercice de la religion

[illegible] spécialement consacrées
[illegible] reconnaissez avec moi, que ce
[illegible] la profession de la reli-
[illegible] des dispositions néces-
[illegible] l'application future
[illegible] qui régissent l'Empire,
[illegible] obstacle imprévu ne se pré-
[illegible]

[illegible] Impériale, en ce qui touche
[illegible] ne pouvoir agir im-
[illegible] vous témoignez
[illegible] Impériale se manifestait
[illegible] les chrétiens traités
[illegible] exclus de ce bienfait.
[illegible] gratitude l'expres-
[illegible] d'un prochain
[illegible] avant peu la ré-

[illegible] amicalement réglées
[illegible] avait donnée V. E.
[illegible] un pleine et en-
[illegible] observations que
[illegible] des changements
[illegible] réciproques, et
[illegible] une œuvre qui
[illegible] n'avait rien de
[illegible] même indi-
[illegible] qui ne sau-
[illegible] encore vous
[illegible] vous en avez

[illegible] résultats inter-
[illegible] la preuve, que
[illegible] sauraient arrêter l'illus-
[illegible] agi de fonder sur
[illegible] amitié qui doit exister dore-
[illegible] Empires.
[illegible] pour renouveler à V. E. les
[illegible]

N°. 67.

教之堂　貴大臣諒係認得乃天主教之規矩據　貴大
恩准亦難施行所准任從供奉天主教隨便會同及設立天主
員不得明晰此事實爲至要倘無
大臣知照本大臣業經已按法統行天下斷無有大小官
者　貴大臣云自可無虞淆混各事均當若此辦完　貴
恩定然永堅準繩至所有分別天主教爲善及藉天主教爲惡
後邀
細檢閱查前信所論四宗之事本大臣知悉均當辦理日
所發公文一件內粘所行各省督撫將軍文稿本大臣詳
自省回澳接到　貴大臣於道光二十五年七月十六日
大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　爲照復事委員加畧利

部堂宗室者　　道光二十五年七月　二十二　日

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

復順候　福安日增須至照會者　　右　照　會

出言一定所許各事均已辦理洵稱忠信於人也爲此照

恩赦可得提釋實爲欣感此時諸事已畢功成完滿　貴大臣

意因思不久將沾

等因本大臣深感　貴大臣仁厚存心囑知冀願減釋之

恩赦恩赦此等習天主教爲善之人本大臣冀望其得邀減釋

云難以具奏俟將來遇有

來亦不致遇有妨碍不便之事至釋放一節　貴大臣所

臣辦理此天主教之事實於中國政令毫無不和之處將

No. 68.

(Certificat de l'échange des ratifications, fait en double, le français et le chinois en regard sur la même feuille.)

Nous soussignés,

LAGRENÉ Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français, et

KI-IN Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Certifions, qu'après avoir collationné les deux exemplaires du traité de commerce et de paix par nous conclu à *Huan-pu*, et approuvé par nos grands Empereurs respectifs, nous en avons fait réciproquement l'échange, le 25 du mois d'Août de l'an de grâce 1845, dans le palais officiel de l'amiral chinois, situé à *Tai-pin-hiü* dans les environs du Bogue.

En foi de quoi, nous avons, ce même jour, apposé notre sceau et notre signature.

Le 25 Août 1845.

No. 69.

(*Dépêche de* Ki-in *a Lagrené reçue le* 2 *Septembre* 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche.

Les immenses Empires d'Orient et d'Occident séparés par dix mille *lis* de mer, sont intimement liés par la correspondance de leurs sentiments, et par un pacte qui, semblable à l'or et à la pierre, doit durer pendant mille automnes.

Quand les hommes de l'antiquité avaient entre eux de brillants rapports et s'échangeaient d'agréables paroles, ils se faisaient mutuellement des présents de pierres précieuses et éclatantes.

C'est là une coutume consignée dans tous les livres sacrés, aussi bien que dans les historiens, et dont la suavité est comme celle des fleurs de Capsicum et d'Epidendrum.

Votre Noble Grandeur étant un sage célèbre dans les Empires dont la mer nous sépare, a reçu de la bienveillance Impériale l'illustre Mission de venir au loin dans les terres d'Orient, raffermir la paix avec le Royaume du milieu.

Ce grand Magistrat *(qui vous écrit)*, dans les occasions entourées de bonheur et d'éclat où il a eu des rapports avec vous, a salué votre aspect comme celui d'une lune brillante et d'un vent pur, et ensuite il a trouvé en vous un excellent ami pour lequel il existait à l'avance la plus vive sympathie.

Maintenant que les affaires officielles qui nous occupaient touchent à leur complément, les sentiments affectueux deviennent, en vérité, plus nombreux et plus forts; et, cependant, il n'y a rien à vous offrir qui puisse faire connaître ces dispositions intérieures.

La seule chose qu'on puisse vous présenter, ce sont les insignes de dignité conférées dans la magistrature de l'Empire du milieu, savoir une boîte contenant un collier Tartare en ambre d'or.

S'y trouve jointe une boîte contenant un autre collier Tartare: comme il est, en effet, parfaitement connu que Votre Noble Grandeur professe une extrême vénération pour le Ministre dont la sagesse native dépasse celle des plus grands sages de l'antiquité, il est indispensable de manifester à ce haut personnage une vénération particulière, d'autant plus que la grande dynastie des *Tsin* s'est toujours plue à honorer d'une profonde estime les hommes d'état d'une sagesse rare, comme il résulte du présent témoignage, si conforme, d'ailleurs, à mes sentiments personnels.

Le noble Amiral Cécile a séjourné longtemps dans les mers de Chine, et a dû endurer bien des fatigues dans l'accomplissement de ses fonctions; aussi, ce grand magistrat éprouve-t-il pour lui un redoublement de haute considération, et lui envoit-il, par votre entremise, une boîte contenant un collier Tartare.

Les nobles Magistrats délégués Callery et Ferrières, en prenant part aux affaires ont fait de longs efforts et se sont acquittés de leurs pénibles travaux avec beaucoup de sagesse: sont envoyées ci-jointes deux boîtes de colliers que vous voudrez bien leur remettre, afin de faire éclater nos sentiments d'estime particulière à leur égard.

Je profite de l'occasion que me fournit cette dépêche, pour vous souhaiter l'accroissement de mille prospérités.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-à-droite, à Lagrené etc.

Le 23 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

大清任重賢臣實爲至服即此見也

貴大臣敬賢之重本勝於古賢不由不敬想

宦儀外附數珠一盤深知

益滄不有所贈何伸鄙懷特送金珀數珠一盤表中國之

霽月光風之度遂爲良友大有前緣茲當國事告成悃誠

寵命遠來東土修好中邦本大臣於珠槃玉敦之交挹

貴大臣以海外之名賢奉皇華之

於千秋古人縞紵言歡瓊琚贈答登諸經史芬若椒蘭

照會事照得泰宇東西隔漠池之萬里神交契合盟金石

道光二十五年七月　　二十三　　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

百福榮增須至照會者

二盤希爲分致以昭本大臣嘉與厚意爲此照會順候

貴委員加畧利匪列勒等襄事已久懋著賢勞附去數珠

勞因此本大臣亦甚加意致送數珠一盤

貴水師提督謝西勒在中國海面已久其爲本國分職勤

No. 70.

(Lettre particulière de Ki-in à Lagrené, reçue le 2 Septembre 1845.)

Ces jours passés, me trouvant dans le palais officiel de l'Amiral, j'ai accueilli avec bonheur votre suave prestance; et, nos deux Empires réunissant leur joie, nous avons conclu une alliance de dix-mille ans dont la sincérité est aussi solide que l'or et la pierre, et la justice aussi élevée que les nuages.

En nous donnant la main et en buvant ensemble, notre intimité a été extrême; et j'espère que, depuis notre séparation, un bonheur croissant a suivi vos pas, et que tous vos mouvements ont été prospères.

Cet homme sans mérite *(qui vous écrit)* a mis à la voile le 24 de bon matin, et est arrivé à Canton le soir même, le voyage ayant été, sous votre influence, entièrement heureux.

C'est afin de porter ceci à la connaissance de votre bienveillante et brillante personne que je vous écris cette lettre; et je profite de l'occasion pour vous souhaiter un grand bonheur, et vous prier de suppléer à ce qui manque à mes expressions.

Ki-in.

No. 70.

亮照不備

台祺惟希

仁鑒專此布達即候

一切均叨平順足以告紓

輿居安妥爲頌不佞於二十四日以早解纜即於是晚抵省

履祺增勝

義重高雲把袂樽前彌深心佩別後惟

信堅金石

芝儀合兩國之懽定萬年之約

昨在軍門公署快接

No. 71.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 2 Septembre 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche.

Tout ce qui a eu lieu ces jours passés, relativement à la religion du Seigneur du Ciel, je ne manquerai pas de l'exposer dans tous ses détails à l'Empereur lorsque je serai rappelé à Pékin, afin de faire clairement connaître les excellentes intentions de Votre Noble Grandeur par rapport à cette religion vraie.

Je saisis cette occasion pour vous souhaiter un bonheur chaque jour croissant.

Dépêche qu'il est nécessaire de lire.

La dépêche ci-à-droite,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 27 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

N.° 71.

道光二十五年七月　二十七　日

大佛蘭西國欽差大臣拉葛尼

右　照　會

萬祿日崇須至照會者

貴大臣表彰正教之盛意也爲此照會順候

天聽以副

奏

內召進京必當一一詳

照復事照得天主教一切情形異日本大臣

部堂宗室書

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督　爲

No. 72.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue le 2 Septembre 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche.

Ayant adressé à l'Empereur une pétition datée du 12e jour de la 2e lune de la 25e année de *Tao-kuan*, dans laquelle je demandais que le Lieutenant-Gouverneur *Huan*, me fût adjoint dans l'administration des affaires relatives aux cinq ports commerciaux, et aux relations avec les royaumes étrangers, le 16 de la 4e lune nous avons reçu ces mots respectables écrits au pinceau rouge, *J'en suis informé*.

A l'avenir donc, lorsque Votre noble royaume aura des communications à faire, on devra les adresser sous forme de dépêche conjointement au Lieutenant-Gouverneur *Huan*, afin que nous traitions convenablement ces affaires ensemble.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter un accroissement de prospérité.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-à-droite,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 27 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

道光二十五年七月　　二十七　　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

覆禮部培爲至照會者　　右照會

貴衆認種部院義　　以便會同辦理爲此照會順候

著國題奇一切宣衆事件應并照會

[illegible]

[illegible]

[illegible]

No. 73.

(*Dépêche de Ki-in a Lagrené reçue le 2 Septembre 1845.*)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Hier j'ai reçu une dépêche de Votre Noble Grandeur, où il est dit: (*suit la citation textuelle de la lettre de M. de Lagrené datée du 22 Août,*) ce dont j'ai pris une pleine et entière connaissance.

Dans les affaires publiques que nous avons traitées pendant l'année qui vient de s'écouler, nos sentiments se sont toujours trouvés d'accord. Tout ce qu'il était possible de faire, il n'y a pas d'efforts que j'aie négligés pour le faire; tout comme ce qui dépassait mes forces et mon pouvoir, Votre Noble Grandeur n'a point usé de violence pour me l'arracher: et ainsi, soit dans les affaires, soit dans les conversations officielles, il n'y a jamais eu la moindre contrariété.

Il n'y a plus qu'à espérer que l'amitié qui lie étroitement et pour toujours nos deux Empires, n'éprouvera, comme l'or et la pierre, aucune espèce d'altération.

C'est là l'objet de mes désirs, et je suppose que Votre Noble Grandeur aussi désire vivement la même chose.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une paix inaltérable.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-à-droite,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 27 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

N.° 73.

臣慮日後有不盡意之更改並非定要多管內地立堂之
恩赦可得提釋實爲欣感各事均已辦理洵屬忠信於人本大
之意因思不久將沾
不和亦不致遇有妨碍不便之事至釋放一節嗣知減釋
行天下供奉天主等事乃天主教規矩於中國政令毫無
關所論四宗之事分別爲善爲惡無虞混淆各事業已統
日所行公文一件內粘所行各省督撫將軍文稿詳加檢
貴大臣照會內開接到貴大臣道光二十五年七月十六
照復事昨接
部堂宗室書　爲
大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

道光二十五年七月　　二十七　　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

右　照　會

履系康綏須至照會者

貴大臣所深願者也爲此照復順候

國永堅和好金石不渝固本大臣之願諒亦

貴大臣亦從未相强且公事公言斷無介意之理惟望兩

無不盡力力所不能爲者

悉我等共六事將及經年性情浹洽凡力所能爲者本大臣

事且非分內當然稍有不周之處諒不介意等因均已閱

No. 74.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expediée le 5 Septembre 1845.)

Macao le 3 Septembre 1845.

M. le Commissaire Impérial,

Le noble Magistrat délégué *Ou* étant arrivé hier à Macao, il m'a été donné, ainsi qu'il avait été convenu précédemment, de voir la pétition originale de Votre Noble Grandeur marquée au pinceau rouge.

Lorsque nous nous sommes quittés à *Tai-pin-hiu* nous avions peu de loisir pour converser sur cette affaire et je n'ai pu vous exposer le fonds de ma pensée.

Mais en examinant maintenant ces circonstances et en songeant que le départ de M. de Ferrières a eu lieu avant qu'il m'ait été permis d'examiner l'auguste approbation Impériale, je vous prie de considérer, que si je ne puis aujourd'hui mettre sous les yeux du grand Empereur des Français l'original même de la concession faite par le Vôtre, je ne pourrai donner au compte rendu de mes négociations tout le poids que nous devons désirer leur donner de part et d'autre dans l'intérêt de l'amitié mutuelle de nos deux Empires.

En conséquence, je ne crois pas que vous rencontriez le moindre obstacle à permettre que la pétition originale apportée par le noble délégué *Ou* soit envoyée à mon auguste Empereur, en attendant que Votre Noble Grandeur ait pu obtenir du sien qu'elle soit déposée aux archives de notre Empire. Mais dans le cas, où il ne vous serait en aucune façon permis de vous départir de ce document, je m'engage à le faire revenir, et à vous le restituer en temps opportun. J'aime à croire, cependant, qu'attendu les relations existantes entre nos deux Empires et les rapports si intimes précédemment établis entre nous, la chose ne saurait souffrir la moindre difficulté.

Je saisis cette occasion etc.

74.

盆所以吳委員帶來原摺進與本國

硃批焉作爲辦事書中慎重堅固彼此兩國和好始爲獲於利

大皇帝御覽原奏

貴大臣細想如本大臣不能遂佛蘭西

硃批之前惟求

列勒已回本國本大臣可觀

嚴書及此事所以未能盡剖意中之情現在細查情形斐

硃批恩准正爲相晤之時所言如是因在太平墟聚會倘促無

費委員吳令日昨到澳承　惠原奏

照復事

道光二十五年八月　初三　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　照　會

德祺日新須至照會者

如此親密此事亦不作爲難之甚爲此照復順候

案本大臣可將本國原案送還想兩國如此往來我兩人

大皇帝其摺已送留本國軍機存案但執定不能離間全行原

貴大臣亦可奏聞中國

貴大臣心無阻擋俟

大皇帝足見

No. 75.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, *expédiée le 7 Septembre* 1845.*)*

Macao le 5 Septembre 1845.

Dépêche en réponse.

M. le Commissaire Impérial,

La dépêche de Votre Noble Grandeur en date du 27 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan,* m'informe que, sur sa demande, le Lieutenant-Gouverneur *Huan* vient de lui être adjoint pour tout ce qui touche à l'administration des affaires relatives aux cinq ports et aux relations avec les royaumes étrangers.

J'ai pris connaissance de cette communication, et mes rapports futurs avec les autorités Impériales demeureront réglés en conséquence.

Agréez, M. le Commissaire Impérial, etc.

N.° 75.

道光二十五年八月　初四　日

部堂宗室　著

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　照　會

福德增綏須至照會者

件應照如所定會同該管大憲辦理爲此照復順候

硃批已准等因本大臣所閱一切均已明晰嗣後遇有來往事

往來事務奏請與廣東巡撫部院黃　會同辦理接奉

貴大臣公文一件內開照得五口通商事宜及各國一切

照復事今接道光二十五年七月二十七日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　爲

No. 76.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 8 Septembre 1845.)

Macao le 6 Septembre 1845.

M. le Commissaire Impérial,

La dépêche que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 23 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan*, m'est exactement parvenue, ainsi que les cinq boîtes contenant autant de colliers de l'ordre de la dynastie Tartare, destinés au Ministre des affaires étrangères de l'Empereur des Français, à M. l'amiral Cécile, à moi et à MM. de Ferrières et Callery.

En ce qui me concerne personnellement, j'ai déjà exprimé de vive voix à Votre Noble Grandeur combien j'étais sensible à ce dernier témoignage qui scelle d'une manière éclatante, et sans précédents jusqu'ici, les rapports d'affaires et d'intimité qui depuis près d'un an nous ont rapprochés l'un de l'autre, et qui sont destinés à survivre aux circonstances qui les ont fait naître.

Il ne m'est pas moins agréable d'être auprès de vous l'interprète des sentiments qu'inspirera à l'illustre Ministre que je vénère, la manifestation de la profonde estime dont la dynastie des *Tsin* se plait à entourer les hommes d'État que leur mérite a rendus célèbres, manifestation qui, transmise par Votre Noble Grandeur acquiert un nouveau prix; car, où trouver un juge plus compétent des hautes vertus et des qualités éminentes.

道光二十五年八月　　初五　　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

崇祺時瑞須至照會者

竭力眞不負和好之氣象也爲此照復順候

盛意如金如石我兩大國相知榮茂所有辦事理事概爲

宣儀貴品實是和好之

嘉惠感知人勤勞愼眞不怠之意均爲感仰咸奉中國之

列勒受領

No. 77.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 9 Septembre 1845.)

Macao le 8 Septembre 1845.

Dépêche en réponse.

J'ai pris une entière connaissance de la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 18 de la 7e lune de la 25e année de *Tao-kuan* relative à la présence de deux interprètes, l'un français, l'autre chinois laissés aux *Lieu-kieu* par le Capitaine Fornier Duplan.

Lors de notre dernière entrevue au Bogue, l'amiral Cécile a pu déjà rectifier quelques assertions erronées que contenait le rapport transmis à V. E. par le Gouverneur du Fokien. Ainsi il n'est pas vrai de dire que les deux interprètes aient été laissés de force aux *Lieu-kieu*, et l'amiral Cécile a clairement établi qu'ils y étaient au contraire restés du consentement de l'autorité locale.

Au surplus, M. le Commissaire Impérial, ainsi que vous l'aviez vous-même observé, cet incident, antérieur à mon arrivée, a eu lieu sans ma connaissance et sans ma participation.

Aussi ai-je transmis la dépêche de Votre Noble Grandeur à M l'amiral Cécile et je joins ici la réponse qu'il vient de m'adresser.

(a) La dépêche à laquelle celle-ci répond manque au présent recueil. C'est une plainte que *Ki-in* fait à M. de Lagrené, de ce qu'un navire de guerre Français, l'*Alcméne*, ait porté deux missionnaires Européens aux îles *Lieu-kieu*, et les y ait laissés malgré les autorités locales, en annonçant à celles-ci, pour les intimider, la prochaine arrivée d'une escadre et d'un Grand-amiral Français!

Maintenant, un traité solennel ratifié par nos grands Empereurs a été heureusement conclu entre nous. Il n'est pas à craindre que de part et d'autre on se rende infidèle à ses dispositions.

Mais l'envoi des interprètes aux *Lieu-kieu* ayant eu lieu avant sa conclusion, et d'ailleurs la nationalité de ces îles dont il est inutile de s'occuper ici, ayant dû paraître plus ou moins douteuse, le meilleur moyen de régler aujourd'hui cette affaire pour que la bonne harmonie subsiste entière entre nos deux Gouvernements, est qu'un vaisseau Français aille aussitôt que possible reprendre aux *Lieu-kieu* MM. Forcade et Augustin et les ramène à Macao l'un et l'autre.

Il est arrêté que des ordres seront donnés en conséquence, et cet incident, qui n'offre d'ailleurs aucune importance, demeurera ainsi définitivement réglé, sans qu'il en résulte aucun trouble ou aucun embarras pour l'autorité chinoise.

Agréez, M. le Commissaire Impérial, etc.

No. 77

大皇帝同約和好章程亦無慮有違背之事其通事二人在彼
閱此時既奉兩國
西勒觀之伊現有來信今特奉
大臣來中國之前所不知聞亦毫無牽連故將來文與謝
言伊等在彼該處地方官未見其逐似乎願意此事在本
眞譬如通事二名亦係船主强留不眞且謝西勒亦已明
虎門提及水師提督謝西勒早曾言及閩省數事均未必
二名一係佛蘭西一係中國人所有閩督來文曰前曾在
貴大臣公文一件內云有比蘭船主據云琉球留有通事
照復事今接道光二十五年七月十八日
大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

爲

道光二十五年八月　　初七　　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

福德加增須至照會者

完全而中國地方宜無有分勞遠慮之處爲此照復順候

其二人帶來澳門此事亦不甚關係如此帶回即可無事

係未定章程之先令事有成立有佛蘭西船到彼就可將

No. 78.

(*Dépêche de* Ki-in *a Lagrené, reçue le* 10 *Septembre* 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

En réponse.

Je viens de recevoir une dépêche de Votre Noble Grandeur dans laquelle il est dit: (*suit une citation de la dépêche de M. de Lagrené du* 3 *Septembre.*)

Je considère que les pétitions marquées au pinceau rouge doivent toutes être restituées à la fin de l'année; et si on y manque, il en résulte au Ministère des délibérations de grave conséquence.

Maintenant, Votre Noble Grandeur désire mettre sous les yeux du grand Empereur des Français cette pièce marquée au pinceau rouge, afin de donner plus de poids aux affaires publiques et affermir la bonne harmonie.

L'amitié qui existe entre nous deux étant aussi intime qu'elle l'est, il me serait difficile de vous dire décidément que je ne veux pas, et lors-même que je serais réprimandé pour cela, je n'en aurais pas du regret. Ainsi, la pièce en question peut être emportée dans votre noble Empire, et lorsqu'arrivera l'époque de restituer toutes les pétitions, suivant l'ancien usage, j'expliquerai clairement la chose.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter mille prospérités.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-à-droite,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 5 de la 8e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

N°. 78.

大皇帝足見貴大臣心無阻擋貴大臣亦可奏聞中國
以吳委員帶來原摺進與本國
硃批焉作爲辦事愼重堅固彼此兩國和好始爲獲於利益所
大皇帝御覽原奏
如本大臣不能送佛蘭西
暇言及此事所以未能盡剖意中之情惟求貴大臣細想
硃批恩准正爲相晤之時所言如是因在太平壚聚會倉促無
貴大臣來文內開貴委員吳令日昨到澳承惠原奏
照復事頃接
部堂宗室書　爲
大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

道光二十五年八月　初五　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

繁祉雲臻須至照會者

也爲此照復順候

即帶回　貴國本大臣仍當於彙繳各摺時隨案聲明可

親密碍難執意不肯即因此而得處分亦所弗恤前件可

大皇帝御覽係爲愼重公事堅固和約起見我兩人交情如此

貴大臣欲將此件批摺呈佛蘭西

硃批奏摺向應年終彙繳違者有干部議今

大皇帝其摺已送留本國軍機存案等因查

No. 79.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, *expédiée le* 12 *Septembre* 1845.*)*

Macao le 10 Septembre 1845.

M. le Commissaire Impérial,

Voici nos affaires heureusement terminées. La réception de la dernière dépêche de V. E. en date du 5 de la 8e lune de la 25e année de *Tao-kuan*, que me remet à l'instant le magistrat délégué *Ou*, ne laisse plus entre nous aucun point indécis. Si cependant je pouvais craindre qu'il résultât pour Votre Noble Grandeur le moindre désagrément de la détermination qu'Elle veut bien prendre à ma requête, je n'hésiterais pas un moment à me séparer du document authentique, à la possession duquel j'attache un si haut prix. Mais je suis complètement rassuré sur ce point par la confiance illimitée que vous accorde votre grand Empereur, bien certain que cette fois, comme toujours, ce que vous avez fait paraîtra ce qu'il y avait de plus juste, de plus noble et de plus utile.

Ainsi, désormais la bonne harmonie règnera entre nos deux Empires, comme l'amitié ne cessera de subsister dans notre souvenir et dans nos sentiments.

Cependant, avant de quitter la Chine et de m'éloigner sans retour de Votre Noble Grandeur il me reste à visiter les ports septentrionaux ouverts au commerce, et à juger par moi-même de la nature et de l'étendue des relations que nous pourrions établir avec eux.

Je pars demain pour ce voyage, qui durera probablement jusque vers le milieu de Novembre. Puis après, non, je l'espère, sans que de nouvelles occasions

se présentent pour moi de vous revoir et de vous faire mes adieux, je me dirigerai vers la France rendre compte à mon auguste Empereur de mes travaux et de leurs résultats.

Pendant mon absence, s'il se présentait quelques affaires, le Consul M. de Bécour aurait à les traiter directement.

Je charge en même temps M. Callery, suivant ce qui a été dit à *Tai-pin-hiü*, de transmettre les informations qui pourraient offrir quelque intérêt à l'Empire du milieu et porter à Votre Noble Grandeur de nouvelles preuves de ma sympathie cordiale.

Je n'ai pas voulu partir sans vous adresser ces quelques lignes et vous réitérer mes vœux pour votre prospérité constante.

Agréez, M. le Commissaire Impérial, etc.

N.° 79.

月內即可回來以後往佛蘭西國申明本國
形如何某處可以來往本大臣定於明日解纜計於十一
離開中國之前應往附近新開北口故親往彼處閱其情
依之事耳如此兩國和好我二人友愛同心之誼本大臣
大皇帝素信　貴大臣辦事善於調排公正利益決無有所不
奉歸　貴案本大臣熟思斷無所懼也緣
硃批之事諒情　貴大臣如果甚有不便之處本大臣亦早爲
現在所定
年八月初五日公文一件內開所云領悉諸事全行定規
時均已完成今吳委員來交到　貴大臣於道光二十五
大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　爲照復事所辦盛事此

道光二十五年八月　　初九　　日

部堂宗室者

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

崇祉日懋須至照會者

候

本大臣深心緣分友愛之切正在未行之先爲此照復順

貴大臣中國所有利益之事可以詳細明陳幷囑其轉致

再者曾在太平墟晤談本大臣即託付加畧利統爲代述

本大臣不在此地遇有各事領事官叱咕自可直行辦理

大皇帝辦理情形想惟有機會還能良晤特此奉達以申別忱

No. 80.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 5 Décembre 1845.)

Macao le 3 Décembre 1845.

M. le Commissaire Impérial,

Je suis revenu hier de ma tournée du Nord, et je m'empresse, en vous donnant avis de mon retour, de me féliciter de me voir aussi rapproché de V. E.

Pendant mon séjour à *Chang-hai,* ainsi que je vous en donnerai plus tard connaissance, le *Tao-taï* a publié la dépêche de V. E. en date du 16 de la 7e lune de cette année concernant l'affaire de la publication générale.

Depuis lors, il paraîtrait que parmi les étrangers qui adorent le Seigneur du Ciel, il en est qui craignent de voir leurs coreligionnaires Chinois exclus du bienfait Impérial, par la raison que ceux-ci n'observent pas toutes les pratiques mentionnées dans la dépêche précitée.

Or, comme mon intention formelle en provoquant la révocation des prohibitions portées contre le Christianisme a toujours été que cette faveur, pour être plus signalée, s'étendît uniformément à tous ceux qui professent la religion du Seigneur du Ciel dans un but vertueux; et que, ainsi que les privilèges commerciaux nouvellement accordés étaient rendus applicables à toutes les nations de l'Occident, toutes aussi pussent également se réjouir de voir le culte qu'elles professent, toléré dans l'Empire du milieu; comme d'ailleurs, en définissant postérieurement à la notification de l'édit suprême la religion Chrétienne telle qu'elle a été pratiquée dans l'Empire sous les *Min* et sous *Kan-hi,* V. E.

préoccupée surtout des actes et des symboles qui pouvaient motiver des punitions, a eu pour objet évident, non de restreindre mais au contraire d'élargir le cercle de la concession primitive; il est de mon devoir de constater ici le véritable sens de la publication récemment ordonnée, et de vous demander l'assurance positive qu'aucune restriction motivée sur la simple absence de quelques uns des signes extérieurs spécifiés pour la garantie de mes coreligionnaires, et non pour l'exclusion des autres Chrétiens, n'est jamais entrée dans les vues de V. E. pas plus qu'elle n'était dans les miennes. Cette assurance, si conforme d'ailleurs aux sentiments élevés qui vous animent, et qui résulte si clairement des explications antérieures échangées entre nous, je l'attends de votre justice et je la réclame au nom de ma loyauté.

Agréez, M. le Commissaire Impérial, etc.

N°. 80.

硃批恩准之後　貴大臣所開天主教自前明至康熙年間在
章程無異且蒙
帝澤泰西各國皆如一體得邀習教免罪之恩一如新訂貿易
者昔之請奏弛禁天主教原想凡有奉教爲善之人皆沾
聖恩緣　貴大臣通咨公文所開天主教規矩誠恐有不全備
國人同教者不能盡領
亦承飾曉示惟奉天主教之外國人其中似有議論恐中
時餘悉　貴大臣爲天主教之事已通咨各省該處道臺
貴大臣知悉今本大臣不遠　芝顏足舒鄙願前在上海
由北方回粵昨日乃抵濠鏡茲速修蕪詞呈達
大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　爲照會事照得本大臣

部堂宗室耆　　道光二十五年十一月　初五　日

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

德祺日新須至照會者

臣亦可以示誠信焉爲此照會順候

兩商之意亦不外是在　貴大臣亦足以昭平允而本大

此固本大臣之所原望亦　貴大臣懷柔之盛德也前者

教之規矩遇有別國人不全如此者亦勿分拒以示廣大

貴大臣覆以　雀音前　貴大臣所開之規矩乃本國習

聖恩不欲消泯因此本大臣理宜訂明新行通商之美意仍祈

中國習教者之規矩並開起禁之緣故原以廣大

No. 81.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçu le 13 Décembre 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche en réponse.

J'ai reçu la dépêche de Votre Noble Grandeur dans laquelle vous dites: *(suit une citation de la dépêche de M. de Lagrené du 3 Décembre, depuis les mots* comme mon intention formelle, *jusqu'à* élargir le cercle de la concession primitive.)

Je considère que dans le traité de commerce qui a été ci-devant conclu avec les Etats-unis, il se trouve un article en vertu duquel il est permis de construire des églises dans les cinq ports, et que cet article a été généralement étendu à tous les royaumes sans distinction aucune.

Votre Noble Grandeur ayant ensuite demandé que dorénavant les Chinois qui pratiquent la religion pour le bien soient tous exempts de culpabilité, j'ai fait d'une demande aussi raisonnable l'objet d'une pétition à l'Empereur, qui a marqué son adhésion avec le pinceau rouge.

Après cela, à cause que certaines autorités locales se livraient encore à des actes arbitraires, détruisant la croix et les images, nous avons arrêté de nouveau une publication générale, en vertu de laquelle il fût permis de vénérer ces objets.

Mais je considère que la religion du Seigneur du Ciel reposant toujours sur la pratique de la vertu, soit qu'on vénère la croix et les images, ou qu'on ne les vénère point, tout se trouve également compris dans ce qui n'est point prohibé.

Les affaires de tous les royaumes du grand Occident sont sur un pied de parfaite égalité, et pour ce qui concerne la pratique vertueuse de la religion, ils sont également compris dans l'article qui exempte de culpabilité.

Quant aux pratiques particulières, soit qu'elles diffèrent, soit qu'elles se ressemblent, l'Empire du milieu n'établit en aucune manière des distinctions ou des lois exceptionnelles, et Votre Noble Grandeur peut être parfaitement tranquille à cet égard.

Je profite de l'occasion de cette dépêche pour vous souhaiter une félicité sans bornes.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-à-droite,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 12 de la 11e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

N°. 84.

據情入

貴大臣請將中國習教爲善之人概行免罪復經本大臣五港口設立禮拜堂之條業經通行各國本無區別迨經以示廣大等因查前與合衆國酌定通商章程即有准在矩乃本國習教之規矩其有別國人不如此者亦勿分拒

帝澤泰西各國皆如一體得邀習教免罪之恩惟前所開之規之人皆沾

貴大臣來文內開昔請弛禁天主教原想凡有奉教爲善照復事昨接

部堂宗室耆　爲

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

道光二十五年十一月　　十二　　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

右　　照　　會

景禔雲臻須至照會者

貴大臣可無廑慮爲此照復順候

之或異或同中國斷無分拒之理

西各國事同一體但係習教爲善即在免罪之條至規矩

像與不供奉十字架圖像凡習教爲善者皆在所弗禁泰

逾復定議通咨准其供奉查天主教無論供奉十字架圖

硃批依議嗣因地方官誤行查拿有將十字架圖像銷燬之事

奏奉

N.° 79.

月內即可回來以後往佛蘭西國申明本國
形如何某處可以來往本大臣定於明日解纜計於十一
離開中國之前應往附近新開北口故親往彼處閱其情
依之事耳如此兩國和好我二人友愛同心之誼本大臣
大皇帝素信　貴大臣辦事善於調排公正利益決無有所不
奉歸　貴案本大臣熟思斷無所懼也緣
硃批之事諒情　貴大臣如果甚有不便之處本大臣亦早爲
現在所定
年八月初五日公文一件內開所云領悉諸事全行定規
時均已完成今吳委員來交到　貴大臣於道光二十五
大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼　爲照復事所辦盛事此

道光二十五年八月　　初九　　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

崇祉日懋須至照會者

候

本大臣深心緣分友愛之切正在未行之先爲此照復順

貴大臣中國所有利益之事可以詳細明陳幷囑其轉致

再者曾在太平墟晤談本大臣即託付加畧利統爲代述

本大臣不在此地遇有各事領事官叱咕自可直行辦理

大皇帝辦理情形想惟有機會還能良晤特此奉達以申別忱

No. 80.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 5 Décembre 1845.)

Macao le 3 Décembre 1845.

M. le Commissaire Impérial,

Je suis revenu hier de ma tournée du Nord, et je m'empresse, en vous donnant avis de mon retour, de me féliciter de me voir aussi rapproché de V. E.

Pendant mon séjour à *Chang-hai*, ainsi que je vous en donnerai plus tard connaissance, le *Tao-tai* a publié la dépêche de V. E. en date du 16 de la 7e lune de cette année concernant l'affaire de la publication générale.

Depuis lors, il paraîtrait que parmi les étrangers qui adorent le Seigneur du Ciel, il en est qui craignent de voir leurs coreligionnaires Chinois exclus du bienfait Impérial, par la raison que ceux-ci n'observent pas toutes les pratiques mentionnées dans la dépêche précitée.

Or, comme mon intention formelle en provoquant la révocation des prohibitions portées contre le Christianisme a toujours été que cette faveur, pour être plus signalée, s'étendît uniformément à tous ceux qui professent la religion du Seigneur du Ciel dans un but vertueux; et que, ainsi que les privilèges commerciaux nouvellement accordés étaient rendus applicables à toutes les nations de l'Occident, toutes aussi pussent également se réjouir de voir le culte qu'elles professent, toléré dans l'Empire du milieu; comme d'ailleurs, en définissant postérieurement à la notification de l'édit suprême la religion Chrétienne telle qu'elle a été pratiquée dans l'Empire sous les *Min* et sous *Kan-hi*, V. E.

préoccupée surtout des actes et des symboles qui pouvaient motiver des punitions, a eu pour objet évident, non de restreindre mais au contraire d'élargir le cercle de la concession primitive; il est de mon devoir de constater ici le véritable sens de la publication récemment ordonnée, et de vous demander l'assurance positive qu'aucune restriction motivée sur la simple absence de quelques uns des signes extérieurs spécifiés pour la garantie de mes coreligionnaires, et non pour l'exclusion des autres Chrétiens, n'est jamais entrée dans les vues de V. E. pas plus qu'elle n'était dans les miennes. Cette assurance, si conforme d'ailleurs aux sentiments élevés qui vous animent, et qui résulte si clairement des explications antérieures échangées entre nous, je l'attends de votre justice et je la réclame au nom de ma loyauté.

Agréez, M. le Commissaire Impérial, etc.

No. 80.

硃批恩准之後　貴大臣所開天主教自前明至康熙年間在
章程無異且蒙
帝澤泰西各國皆如一體得邀習教免罪之恩一如新訂貿易
者昔之請奏弛禁天主教原想凡有奉教爲善之人皆沾
聖恩緣　貴大臣通咨公文所開天主教規矩誠恐有不全備
國人同教者不能盡領
亦承飾曉示惟奉天主教之外國人其中似有議論恐中
時偷悉　貴大臣爲天主教之事已通咨各省該處道臺
貴大臣知悉今本大臣不遠　芝顏足舒鄙願前在上海
由北方回粵昨日乃抵濠鏡茲速修蕪詞呈達
大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　爲照會事照得本大臣

部堂宗室著　　道光二十五年十一月　初五　日

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

德祺日新須至照會者

臣亦可以示誠信焉爲此照會順候

面商之意亦不外是在　貴大臣亦足以昭平允而本大

此固本大臣之所原望亦　貴大臣懷柔之盛德也前者

教之規矩遇有別國人不全如此者亦勿分拒以示廣大

貴大臣覆以　隹音前　貴大臣所開之規矩乃本國習

聖恩不欲消泯因此本大臣理宜訂明新行通咨之美意仍祈

中國習教者之規矩並開起禁之緣故原以廣大

No. 81.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçu le 13 Decembre 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche en réponse.

J'ai reçu la dépêche de Votre Noble Grandeur dans laquelle vous dites: (*suit une citation de la dépêche de M. de Lagrené du 3 Décembre, depuis les mots* comme mon intention formelle, *jusqu'à* élargir le cercle de la concession primitive.)

Je considère que dans le traité de commerce qui a été ci-devant conclu avec les Etats-unis, il se trouve un article en vertu duquel il est permis de construire des églises dans les cinq ports, et que cet article a été généralement étendu à tous les royaumes sans distinction aucune.

Votre Noble Grandeur ayant ensuite demandé que dorénavant les Chinois qui pratiquent la religion pour le bien soient tous exempts de culpabilité, j'ai fait d'une demande aussi raisonnable l'objet d'une pétition à l'Empereur, qui a marqué son adhésion avec le pinceau rouge.

Après cela, à cause que certaines autorités locales se livraient encore à des actes arbitraires, détruisant la croix et les images, nous avons arrêté de nouveau une publication générale, en vertu de laquelle il fût permis de vénérer ces objets.

Mais je considère que la religion du Seigneur du Ciel reposant toujours sur la pratique de la vertu, soit qu'on vénère la croix et les images, ou qu'on ne les vénère point, tout se trouve également compris dans ce qui n'est point prohibé.

Les affaires de tous les royaumes du grand Occident sont sur un pied de parfaite égalité, et pour ce qui concerne la pratique vertueuse de la religion, ils sont également compris dans l'article qui exempte de culpabilité.

Quant aux pratiques particulières, soit qu'elles diffèrent, soit qu'elles se ressemblent, l'Empire du milieu n'établit en aucune manière des distinctions ou des lois exceptionnelles, et Votre Noble Grandeur peut être parfaitement tranquille à cet égard.

Je profite de l'occasion de cette dépêche pour vous souhaiter une félicité sans bornes.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-à-droite,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 12 de la 11e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

道光二十五年十一月　　十二　　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萬尼

右　　照　　會

景禔雲臻須至照會者

貴大臣可無厪慮爲此照復順候

之或異或同中國斷無分拒之理

西各國事同一體但係習教爲善即在免罪之條至規矩

像與不供奉十字架圖像凡習教爲善者皆在所弗禁泰

遂復定議通咨准其供奉查天主教無論供奉十字架圖

硃批依議嗣因地方官誤行查拿有將十字架圖像銷燬之事

No. 82.

(Lettre particulière de Ki-in, reçue avec la dépêche N.° 81.)

Dans l'entrevue que nous avons eue ensemble au Bogne, il m'a été donné de voir de près votre noble personne; et depuis que nous nous sommes séparés, jusqu'à ce jour, voici que plusieurs mois se sont déjà écoulés!

Assurément, dans la tournée que vous venez de faire dans les cinq ports, vous avez admirablement réglé toutes choses; vous avez joui d'une bonne santé; votre navigation a été heureuse; vous avez dans chaque endroit réglé parfaitement tout ce qui était relatif au commerce; et en songeant qu'une paix profonde vous a suivi partout, j'en éprouve une joie extrême.

Quant à moi qui suis chargé du gouvernement de deux provinces, je me trouve accablé d'affaires publiques et de travaux pénibles: fort heureux encore, que dans ces deux provinces il y a une grande abondance de céréales; de telle sorte que le peuple, jouissant du bien-être, me laisse jouir de quelques instants de repos au milieu des grands devoirs de ma charge.

Je ne sais si vos loisirs vous permettront de venir à Canton pour que nous ayons une entrevue, ou non.

Voici que j'envoie à Macao le magistrat délégué *Hu* pour vous présenter mes compliments, et porter en même temps huit jarres de confitures pour vos deux petites filles, dans l'espoir que vous accepterez ce minime et insignifiant témoignage de mes sentiments.

Je vous souhaite mille prospérités.

Ki-in.

N.° 82.

雅照不備

福祉日增餘惟

薄物戔戔聊展寄懷耳泐此布候

去蜜餞菓品八罈爲　兩位令嫒佐饌之需即希　哂存

貴大臣得暇來省一晤否茲飾胡委員赴澳代候　起居帶

違　雅範急欲接膝談心以紓契闊未審

民物恬熙忝承鉅任於仔肩稍釋冰兢之寸悃至不佞久

歡慰不佞兼轄圻晝從公勞碌所幸兩省秋收俱稱豐稔

順利想各處貿易事件均已布置周詳引睇　吉雲殊增

貴大臣經臨各口　畫鷁元旋覘　履繶之安和喜風帆之

前者虎門快聚藉挹　芝光計別以來倏經數月比惟

No. 83.

(*Lettre particulière de Lagrené à Ki-in, du* 19 *Décembre* 1845 *remise à Canton le* 23.)

M. le Commissaire Impérial,

Retenu quelque temps par une indisposition qui se prolonge, je n'ai pu répondre plutôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et qui m'a été apportée le 13 de ce mois par le Mandarin *Hu*.

Je suis revenu de mon voyage au nord après une paisible et prompte traversée. J'ai vu partout dans les ports que j'ai visités, les heureux effets des relations qui se sont établies entre l'Empire du milieu et les Empires de l'Occident, et j'ai reconnu avec joie sur mon passage les dispositions bienveillantes et sympathiques des populations.

J'ai pu également juger par moi-même bien des choses que je ne connaissais que par ouï-dire, et fixer mon opinion sur les points qui se rapportent à nos affaires précédentes.

Quant aux règlements relatifs au commerce, ce sera plus tard aux Consuls qui seraient institués de s'en occuper sur les lieux en pleine connaissance de cause.

L'entrevue dont vous me parlez, je la désire et elle deviendra peut-être nécessaire; mais cela dépendra du temps, du lieu et des circonstances, et je ne puis vous rien dire encore à cet égard, si ce n'est que ce serait un très vif regret pour moi que de quitter la Chine sans m'être de nouveau rencontré avec votre noble personne.

Mes filles ont été bien sensibles à votre affectueux souvenir; recevez, avec leurs remercîments empressés, mes vœux pour votre félicité constante.

T. de Lagrené.

No. 83.

欣感之至爲此布復順候　荃祺不備

歡天各一方彌增渴慕矣所蒙　惠佳品八罈兩小女不勝必與　貴大臣一會也但不佞於離中國之後再難聚首言會晤以紓契闊者此固不佞之原衷況按茲景象大抵將來布置周詳此領事官之職守自必妥爲辦理　來文謂欲相口已盡爲目擊則我兩人前辦之事亦可明嵇矣至貿易之友愛觀及此不禁爲之雀躍也其昔所耳聞之說今遍歷五口時覩西國與中國來往商民兩皆獲益且中外民人互相返澳叨　庇平安以致風帆迅順感　德奚堪不佞前在五名前之未能即覆無函者緣頑軀攜疾今纔粗愈曩從五口茲月之望得奉胡委員帶來　華翰並辱承　珍物欣忭難

No. 84.

(*Dépêche de* Ki-iñ *a Lagrené, reçue le* 19 *Décembre* 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

Dépêche.

Suivant la demande faite ci-devant par Votre Noble Grandeur, que tous les Chinois qui apprendraient et pratiqueraient la religion du Seigneur du Ciel dans un but vertueux fussent exempts de culpabilité, j'ai respectueusement adressé une pétition à l'Empereur qui a marqué son adhésion au pinceau rouge; pétition dont j'ai, dans le temps, envoyé copie à Votre Noble Grandeur pour qu'Elle en prît connaissance, en même temps que je l'ai expédiée dans toutes les provinces de l'Empire pour qu'on eût à s'y conformer, comme cela est consigné aux archives.

Ensuite, étant parvenu aux oreilles de Votre Noble Grandeur que les Chrétiens de l'intérieur étaient, comme autrefois, poursuivis et arrêtés, Vous m'avez prié de nouveau d'établir des distinctions, et d'adresser à l'Empereur une claire supplique, demandant que tous les Chinois qui pratiqueraient la religion pour le bien, pussent, suivant leur bon plaisir et n'importe dans quel endroit, construire des lieux d'adoration du Seigneur du Ciel, se rassembler, adorer Dieu, vénérer la croix et les images, réciter et lire des livres de leur religion, exposer la doctrine qui engage à la vertu, sans qu'on dût leur opposer le moindre obstacle.

Or, le 10 de la 9e lune nous avons reçu une lettre des Magistrats de la Grande chancellerie, portant que le 19 de la 8e lune de la 25e année de *Tao-kuan*, l'Empereur leur avait signifié un décret ainsi conçu:

« *Ki-in* et ses collègues nous ayant représenté ce qui « a été dit dans leurs conférences avec Lagréné par « rapport à l'adoration de la croix et aux autres prati- « ques de ce genre, nous trouvons qu'en effet ce sont « là des pratiques inhérentes à la religion du Seigneur « du Ciel que l'on ne doit point interdire; tout comme « il est permis aux Chrétiens de construire, suivant leur « bon plaisir, des lieux d'adoration du Seigneur du Ciel. « Mais on ne pourra point convoquer les habitants des « districts éloignés pour former des assemblées tumul- « tueuses et subversives. De même, les malfaiteurs « qui sous le faux titre de Chrétiens se réuniraient en « sociétés pour faire le mal; et les sectateurs d'autres « religions qui emprunteraient faussement les dehors « du Christianisme, seront tous considérés comme in- « fracteurs des lois, et leurs crimes seront jugés d'après « les lois anciennement existantes.» Respectez ceci.

Outre la copie respectueuse de ce décret que j'ai expédiée dans toutes les provinces, pour qu'on ait à s'y conformer, je devais également en envoyer une copie respectueuse dans une dépêche à Votre Noble Grandeur, afin qu'Elle en prenne connaissance et la conserve dans ses archives.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un très-grand bonheur.

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-contre,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 18 de la 11e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

No. 84.

上諭耆英等奏與拉葛尼面晤所稱供奉十字架等項既係天
光二十五年八月十九日奉
其便毋庸禁止茲於九月初十日准　軍機大臣字寄道
敬供十字架圖像念誦本教之書講說勸善道理可聽從
教爲善者無論在何地方設立供奉天主處所會同禮拜
人仍被查拏復請本大臣分別　奏明請將凡有中國習
一體欽遵在案嗣因　貴大臣風聞內地學習天主教之
硃批依議欽此當經恭錄行知　貴大臣查照并通咨各直省
習天主教爲善之人概免治罪經本大臣恭摺具　奏奉
部堂宗室耆　爲照復事按照　貴大臣前請將中國學
大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

道光二十五年十一月　十八　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

福祉雲臻須至照會者

貴大臣欽遵查照爲此照會順候

諭旨照會

恭錄

舊例治罪等因欽此除恭錄咨行各直省一體欽遵外相應

教結黨爲非及別教之人溷跡假冒俱屬有干法紀仍各按

其便但不得招集遠鄉之人勾結煽誘幷不法之徒藉稱習

主教規矩自可毋庸查禁其設立供奉天主處所亦可聽從

No. 85.

Dépêche de Lagrène à Ki-iñ, remise le 23 Décembre 1845.)

Macao le 19 Décembre 1845.

M. le Commissaire Impérial,

La religion Chrétienne professée par le grand Empire des Français, ainsi que par les autres royaumes du grand Occident, ayant pour but essentiel d'enseigner la vertu et de proscrire le vice, et n'ayant ainsi rien de commun avec les sectes illicites et impures justement proscrites par l'Empire du milieu, Votre Noble Grandeur a adressé l'an dernier une pétition à l'Empereur, afin que tous les Chinois qui pratiqueraient le Christianisme fussent exempts de culpabilité aux yeux de la loi, pétition qui a été revêtue de l'approbation Impériale.

Depuis lors, des poursuites ayant été intentées dans différents endroits contre certains objets religieux, ou certaines pratiques extérieures que les autorités locales ne croyaient, sans doute, pas comprises dans la tolérance accordée, il est devenu nécessaire de bien en préciser le sens; et il a été clairement arrêté que les Chinois qui pratiquent le Christianisme dans un but vertueux, pourraient à l'avenir construire partout des lieux d'adoration, s'y assembler pour adorer le Seigneur du Ciel, vénérer la croix et les images, réciter et lire des livres de religion, prêcher et entendre une doctrine conforme à la vertu, sans qu'en tout cela on pût leur opposer le moindre obstacle.

La liberté de la religion Chrétienne étant ainsi agrandie, je croyais, comme vous, pouvoir me reposer

sur la publicité que les actes officiels y relatifs devaient avoir, et sur la fidélité scrupuleuse des autorités à en observer les dispositions.

Mais le voyage que je viens de faire dans les ports du Nord a modifié mon opinion à cet égard.

J'ai pu me convaincre à *Ning-po*, à *Shang-hai*, à *Amoy* que la pétition revêtue de l'approbation de l'Empereur, et la dépêche subséquente concernant l'affaire de la publication générale expédiée par V. E. avant notre entrevue à *Tai-pin-hiü*, ou n'étaient pas publiées, ou n'avaient pas même été reçues par l'autorité locale, et qu'un grand nombre d'individus n'en avaient point connaissance : il en est de même à Canton.

Ainsi, M. le Commissaire Impérial, si les habitans de villes placées si près, et l'on peut dire au centre de votre action, n'ont pas été ou n'ont été que si tard instruites des intentions de l'Empereur, combien n'est-il pas à craindre que dans les provinces plus reculées de l'Empire elles ne soient complétement ignorées; et dès-lors que deviendraient les heureux effets que nous devions nous flatter de voir produire au dedans et au dehors par la magnanime détermination de votre illustre Souverain ?

Dans un tel état de choses, M. le Commissaire Impérial, au moment où je me dispose à aller rendre compte à l'Empereur des Français des résultats de la mission qu'il m'a confiée, il devient nécessaire que la fâcheuse impression dont je vous entretiens, et que confirment des informations parvenues d'ailleurs, soit dissipée par des actes qui ne laissent aucun doute sur la loyauté des mesures qui devaient rendre la paix et la sécurité à tous les Chrétiens de l'Empire; il devient urgent que personne à l'avenir ne puisse prétexter d'ignorance, et que les autorités des diverses provinces n'aient plus la possibilité de se livrer à des poursuites arbitraires contre les Chrétiens.

Pour arriver à ce but que V. E. et moi avons un égal désir d'atteindre, et pour compléter dignement l'œuvre commencée, le moyen le plus efficace à mon gré c'est de L'engager à provoquer de la part de S. M. Impériale un édit sacré en vertu duquel,

禁天主教爲不眞誠者務必衆人不得以未知藉口各省
皇上以所辦之事理宜完備相應設法以驅將來之疑惑謂弛
大皇帝之洪恩誠爲虛負矣而本大臣回國詳奏本國
皇上曠典更恐遠省尤爲難覺也如是則
節鉞之境且未有示曉諭故爾近鄰之省猶未知有
月間猶云未接多人還未知覺即粵東一省乃　貴大臣
十六日　貴大臣來文謂已發通行之扎而地方官於十
大皇帝恩准之奏摺並通咨之公文在太平墟相會之前七月
厦門等處親見未有曉示而
周歷五口其所目覩之事與意料殊不相符在寧波上海
全備故將照會通咨各省以爲地方官必能遵守迨近日

大皇帝之洪恩如官員有違悖不遵仍將傳習天主教爲善之
示張掛曉諭使中外人民咸感
聖諭頒下之日即恭錄通行各直省俾文武大小　門即行出
奉天主處所候
之處其有原舊房屋尚存者仍給回該處奉教之人作供
說勸善道理俱毋庸禁止並請自康熙以來所建天主堂
天主處所會同禮拜敬供十字架圖像念誦本教之書講
聖諭凡中國傳習天主教爲善之人無論在何地方設立供奉
皇上明降
故特請　貴大臣奏明懇求
地方官亦不能任意查拏供奉天主教之人以成全此事

道光二十五年十一月　　二十一　　日

部堂宗室書

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　　照　　會

德祺日新須至照會者

貴大臣照復回澳可也爲此照復順候

貴大臣有下問之事伊可悉達並著其賚

員加畧利送此公文凡

皇上可見中國與佛蘭西國往來更增廣大光榮也茲特著妥

聖諭方爲全美庶本國

人拏辦者即治以應得之罪請此

No. 86.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, *remise à Canton le* 25 *Décembre* 1845.)

Macao le 20 Décembre 1845.

M. le Commissaire Impérial,

J'ai reçu hier la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 18 de la 11e lune.

Cette communication m'a été d'autant plus agréable, que je devais moins l'espérer. En effet, loin de provoquer, ainsi que cela résulterait de la dépêche précitée, le recours à l'Empereur dont V. E. m'a fait connaître le résultat, je devais penser, au contraire, d'après la teneur de votre communication en date du 16 de la 7e lune, que la circulaire aux grands officiers de l'Empire laquelle s'y trouvait jointe en copie, ne devait nullement attendre l'approbation Impériale pour sortir son plein effet.

Au surplus, M. le Commissaire Impérial, avant d'entrer dans de nouveaux détails à cet égard, je crois plus convenable d'attendre la solution de l'affaire dont j'entretiens V. E. par ma dépêche en date du 17 de ce mois.

Agréez, M. le Commissaire Impérial, etc.

No. 86

道光二十五年十一月　　二十二　　日

部堂宗室耆

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

履祉綏和須至照會者　　右　照　會

去之公文此事如何告竣方可再論也爲此照復順候

大臣實未有請今姑不細論其事專候　貴大臣照復昨

皇上允准矣昨來公文所開有本大臣復請　貴大臣之句本

撫公扎本大臣意謂此事不必再奏

貴大臣七月十六日所來照會內中既粘有通行各省督

十八日所來公文一件殊非意料之事甚爲喜悅緣查

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　　爲照復事昨接本月

No. 87.

(Dépêche de Ki-in à Lagrené, reçue à Canton le 25 Décembre 1845.)

Ki, Grand Commissaire Impérial du Grand Empire de Chine etc.

J'ai reçu la dépêche de Votre Noble Grandeur datée du 21e jour de 7e lune, et relative à la révocation des défenses portées contre le Christianisme, dans laquelle vous dites :

« Dans le voyage que je viens de faire dans les cinq « ports, j'ai pu me convaincre qu'une publication gé- « nérale n'a pas eu lieu.... Si les habitants de villes « placées si près n'ont pas été instruits des intentions « de l'Empereur, combien n'est-il pas à craindre que « dans les provinces plus reculées, elles ne soient « complètement ignorées, et dès-lors que deviendraient « les heureux effets que nous devions attendre de la « magnanime concession de votre illustre Souverain... « C'est pourquoi j'engage Votre Noble Grandeur à pro- « voquer de la part de S. M. Impériale un édit sacré... « qui sera promulgué dans toutes les provinces... etc.»

Etant évident pour tous, que Votre Noble Grandeur traite les affaires avec beaucoup de soin et de circonspection, et que ses pensées s'étendent à tout, il est de mon devoir d'adresser immédiatement à l'Empereur une pétition sur cette juste affaire, en le priant avec instance de vouloir bien porter clairement un édit, en vertu duquel, tous les Chinois qui enseigneront et pratiqueront la religion du Seigneur du Ciel dans un but vertueux, qui construiront des lieux d'adoration, n'importe dans quel endroit, qui s'y rassembleront pour adorer le Seigneur du Ciel, qui vénèreront la croix et les images, réciteront et liront des livres de leur religion,

et prêcheront une doctrine qui engage à la vertu, puissent le faire suivant leur bon plaisir, sans éprouver le moindre obstacle : qu'ensuite, les églises construites du temps de *Kan-hi* et depuis, qui existent encore, soient restituées aux Chrétiens des endroits respectifs pour être de nouveau consacrées au culte du Seigneur du Ciel, à l'exception, toutefois, de celles qui auraient été changées en Pagodes, ou reconstruites pour servir d'habitations particulières : etque si des magistrats enfreignent les ordres Impériaux en se livrant comme par le passé à des poursuites contre ceux qui prêchent ou professent la religion du Seigneur du Ciel dans un but vertueux, leur crime subisse aussitôt la punition qu'il mérite. Et le jour même où l'édit sacré aura été porté, on en fera respectueusement des copies, lesquelles seront expédiées dans toutes les provinces de l'Empire, afin que dans tous les tribunaux civils et militaires, grands et petits, l'édit soit publié, affiché et promulgué, et que tous s'y conforment également.

En considérant que la bonté de notre grand Empereur est immense, on peut espérer qu'il consentira à cette demande qui lui est faite, de façon qu'au dedans et au dehors tous soient pleinement informés, et que cette affaire étant traitée d'une manière complète, il en résulte pour nos deux Empires un accroissement de bonne harmonie.

Je confie cette dépêche au noble magistrat délégué Callery pour qu'il vous la remette. Ce magistrat nous a fait parfaitement connaître toutes les idées de Votre Noble Grandeur par rapport à cette affaire, et s'est acquitté avec une remarquable précision de la mission dont vous l'aviez chargé.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter mille prospérités,

Dépêche qu'il est important qu'elle parvienne.

La dépêche ci-à-droite,

A Lagrené Grand Commissaire Impérial du Grand Empire des Français.

Le 27 de la 11e lune de la 25e année de *Tao-kuan*.

N.° 87.

奏懇求

貴大臣辦事詳愼思慮周到本大臣當速爲據情入
聖諭通行各省等因具見
大皇帝明降
大皇帝之洪恩誠爲虛負故特請貴大臣奏明懇求
皇上曠典更恐遠省尤爲難覺如是則
大臣近日周歷五口親見未有曉示近鄰之省猶未知有
貴大臣本月二十一日來文以弛禁天主教之事內開本
照復事昨接
部堂宗室著　爲
大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

大皇帝德彌覆載冀可

示張掛曉諭使一體遵照想

聖諭頒下之日即恭錄通行各直省俾文武大小　門即行出

諭旨仍將傳習天主教爲善之人拏辦者即治以應得之罪候

官員有違悖

房屋尚存者仍給回該處習教之人作供奉天主處所如

建天主堂之處除已改爲廟宇及復造民房外其有原舊

講說勸善道理均可聽從其便毋庸查禁自康熙以來所

奉天主處所會同禮拜敬供十字架圖像念誦本教之書

諭旨凡有中國傳習天主教爲善之人無論在何地方設立供

大皇帝明降

道光二十五年十一月　二十七　日

大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼

右　照　會

福祉日增須至照會者

貴大臣意中之事加委員已代達明晰矣此候

貴委員加署利帶回

會託

俯如所請俾中外曉然以成全此事兩國愈加和好也茲將照

No. 88.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 31 Décembre 1845.)

Macao le 30 Décembre 1845.

M. le Commissaire Impérial,

La dépêche que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 27 de la 11e lune de la 25e année de *Tao-kuan* m'a été remise par M. Callery.

Je ne puis que voir dans ce document un nouveau témoignage de la conformité des intentions qui nous animent; seulement, la restriction apportée à la demande de restitution des Eglises me paraît très regrettable, et je conserve l'espoir que si la mesure dans sa généralité peut paraître aujourd'hui d'une exécution difficile, elle deviendra dans l'avenir plus aisément réalisable.

Du reste, quant à la demarche que V. E. se propose de suivre immédiatement auprès de l'Empereur à l'effet de provoquer la promulgation d'un édit sacré selon les bases convenues entre nous, le succès ne saurait en être douteux: car il s'agit du complément de l'œuvre commencée, et du réglement définitif et efficace des déterminations antérieurement prises.

V. E. en comprend elle-même l'urgence et la justice; dès-lors sa haute sagesse et le poids que donnent à ses paroles la loyauté de son caractère et les fonctions éminentes dont elle est revêtue, me sont un sûr garant du prompt et heureux résultat de son intervention.

Dans un tel état de choses, et dans la ferme confiance d'une solution qui ne laisse plus rien à désirer, je crois désormais inutile de revenir sur l'incident que je signalai à V. E. par ma dépêche en date du 20 Décembre dernier, remise par M. Callery, et il ne me reste qu'à lui faire agréer les nouvelles expressions, etc.

N.° 88.

俯如所請緣以如此則昔辦之事方可全成而前定各端乃能
聖諭如我兩人酌定之詞料必能
大皇帝明降
貴大臣速爲奏懇
日之或可全行至
除本大臣不免介懷也若茲難於遽可全行之事猶冀異
貴大臣與本大臣實有同心惟請給回建堂原地多有所
賚到備悉文內事宜
貴大臣十一月二十七日照復之公文委員加畧利已經
照復事
大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　爲

道光二十五年十二月　　初五　　日

部堂宗室書

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

福德榮增須至照會者　　右　照　會

呈送之公文可無再論矣爲此照會順候

聖諭也如是則此事亦已全成前月二十三日交委員加畧利

奏知必能卑膺

貴大臣賢德誠心專政位極人臣倘具摺入

矣本大臣惟賴

貴大臣必知此事之斷難輕忽亦必知此事之實屬公平

堅固也想

No. 89.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 8 Janvier 1846.)

Macao le 6 Janvier 1846.

M. le Commissaire Impérial,

La mission qui m'était confiée touche à son terme: dans peu de jours j'aurai quitté la Chine, emportant le regret de n'avoir pu trouver avant mon départ la possibilité de resserrer par une dernière entrevue, les liens si étroits qui m'unissent à V. E.

J'aurais voulu, M. le Commissaire Impérial, ne point m'éloigner avant de connaître le résultat définitif de la démarche que vous avez faite auprès de l'Empereur relativement à la publication d'un édit sacré qui résume les concessions antérieurement obtenues pour la liberté de la religion Chrétienne. Mais ne pouvant désormais différer mon départ, il me reste à consigner ici le désir, que si, comme je n'en saurais douter, la décision Impériale est conforme à l'espoir que vous exprimez dans votre dépêche en date du 25 Décembre dernier, je sois mis, aussitôt que possible, en possession de l'édit original revêtu de l'approbation suprême.

A cet effet, j'ai délégué M. Callery et lui ai donné les ordres nécessaires. Muni de mes instructions, instruit de mon itinéraire, M. Callery se mettrait en route pour me rejoindre, après la réception du document qui me serait adressé, et le porterait directement à Paris si j'y étais déjà arrivé moi-même.

Agréez, M. le Commissaire Impérial, etc.

N°. 89.

俯如所請之句本大臣毫無疑惑亦知中國
大皇帝德彌覆載冀可
貴大臣所來照復有想
諭旨惟是尚需時日未能久候前月二十七日
國之時得承
聖諭以全成弛禁天主教之美事一節本大臣誠願於未離中
大皇帝明降
奏求
芝顏以伸友誼抱歉良深前商定請爲入
臣所奉之職守已將完結茲不日即離中國料不能一覿
大佛蘭西國欽差大臣拉萼尼　爲照會事照得本大

道光二十五年十二月　　初九　　日

部堂宗室著

大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　照　會

福祉頻增須至照會者

御櫃爲此照會順候

聖諭原案即敬齎回本國京城以存

事特著其奉有

聖諭故委加畧利授以本大臣重意而該員亦可悉本大臣之

俯如所請也茲惟願早日得奉原頒

大皇帝必可

No. 90.

(Dépêche de Lagrené à Ki-in, expédiée le 9 Janvier 1845.)

Macao le 6 Janvier 1836.

M. le Commissaire Impérial,

Sauf en ce qui concerne l'affaire pendante dont j'avais l'honneur d'entretenir hier V. E., mon départ va naturellement terminer les relations d'affaires que j'entretenais avec Elle.

M. Lefebvre de Bécour consul de 1e classe gérant le Consulat de France à Canton, demeure chargé de la correspondance officielle avec les autorités Impériales. C'est à lui qu'est confié le soin de protéger les nationaux, de veiller aux intérêts du commerce, et d'agir en un mot dans la plénitude des attributions conférées à nos Consuls par le traité de Whampoa.

Au moment où nos rapports vont ainsi prendre fin, et où j'écris la dépêche qui doit clore notre correspondance, j'éprouve un véritable plaisir à repasser dans ma mémoire les diverses phases de nos négociations. Chaque incident fait paraître sous un nouveau jour l'élévation de vos pensées et la loyauté de votre caractère. Permettez-moi de consigner ici, M. le Commissaire Impérial, l'expression des sentiments que vous m'avez inspirés et de féliciter votre auguste Souverain dans les circonstances où se trouve aujourd'hui l'Empire du milieu, d'avoir pour seconder ses intentions magnanimes, des ministres qui vous ressemblent.

Agréez, M. le Commissaire Impérial, etc.

N°. 90.

貴大臣之智慧通達明哲而輔佐
時景象有
貴大臣高明誠意念及此不禁爲之欣忭而雀躍焉按茲
回憶日前共辦之事各項情形俱足以顯
之來往亦既全成想去此照會而後不復有公文煩瀆矣
埔新訂章程相應全與省垣大憲會同商辦我兩人從前
事之任乃係保護本國商民將來遇有貿易情事及在黃
之時必全辦竣至頭等領事吡咕現署駐廣東佛蘭西領
貴大臣前辦各事除昨送公文內所載一件外於離中國
照會事照得本大臣與
大佛蘭西國欽差大臣拉葛尼
爲

No. 91.

(Lettre particulière de Lagrené à Ki-in, *écrite le 7 Janvier* 1846.)

M. le Commissaire Impérial,

En me reportant à nos dernières conférences à *Tai-pin-hiü*, je me rappelle la satisfaction que vous m'avez témoignée quand je vous ai donné connaissance de la résolution de mon gouvernement relativement à M. Callery. Vous avez vu dans cette détermination la preuve de l'intérêt sympatique que la France porte à l'Empire du milieu. Maintenant il doit demeurer bien entendu que la position faite à M. Callery par l'autorisation d'entrer en correspondance avec les hauts fonctionnaires n'a, et ne peut avoir, rien de commun avec la position officielle du Consul de l'Empereur des Français. La chose est donc ainsi réglée, suivant ce que nous avons dit précédemment, que tout ce qui rentre dans les attributions de M. de Bécour, demeure étranger à la correspondance intime de M. Callery, et que tout ce dont ce dernier aurait, soit à entretenir les autorités Chinoises, soit à être informé par elles, ne saurait être de nature à devenir l'objet de communications à adresser au Consul ou à recevoir de lui.

J'aurai quitté Macao dans deux jours, et ce sont les dernières paroles que je vous adresse avant mon départ.

Recevez avec mes adieux réitérés les vœux sincères que je forme pour votre bonheur et votre prospérité.

T. de Lagrené.

N°. 91.

雅照不備

福祉勝常餘惟

於兩日後即離濠鏡謹奉此書後無復瀆矣順候

大憲彼此申說吡咕亦非所與聞且不能恣行申說不佞

●吡咕分內之事與加畧利無涉而加畧利與

大憲來往之事與領事官之職守不同一如從前所說凡

詳細述知凡加畧利與

貴大臣實屬欣悅即此足以見兩國和好之憑據也今再爲

嘗以相告茲猶記斯時

前者太平墟聚首之時所本國特遣加畧利之事本大臣

道光二十五年十二月　初十　日

部堂宗室著

●大清欽差大臣太子少保協辦大學士兵部尚書兩廣總督

右　照　會

履祺日懋須至照會者

聖君寶中國昌盛嘉祥也爲此照會順候

3 6105 025 488 367

STANFORD UNIVERSITY LIBR
STANFORD AUXILIARY LIBR
STANFORD, CALIFORNIA 9430
(650) 723-9201
salcirc@sulmail.stanford.ed
All books are subject to rec
DATE DUE

SEP 26 2002
11 2002